

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière 2022

SGAM Malakoff Humanis

TABLE DES MATIERES

Table des matières	2
Synthèse	3
A. Activité et résultats	6
A.1. Activité	6
A.2. Résultats de souscription	11
A.3. Résultats des investissements	14
A.4. Performance des autres activités	18
B. Système de gouvernance	19
B.1. Informations générales	19
B.2. Exigences de compétences et d'honorabilité	25
B.3. Système de gestion des risques (ORSA)	28
B.4. Contrôle interne	33
B.5. Fonction d'audit interne	36
B.6. Fonction actuarielle	38
B.7. Sous-traitance	41
B.8. Autres informations	43
C. Profil de risques	44
C.1. Risque de souscription	44
C.2. Risque de marché	49
C.3. Risque de contrepartie	58
C.4. Risque de liquidité	60
C.5. Risque opérationnel	61
C.6. Autres risques importants	63
D. Valorisation	64
D.1. Valorisation des Actifs	64
D.2. Valorisation des provisions techniques	72
D.3. Valorisation des autres passifs	79
D.4. Méthodes de valorisation alternatives	85
D.5. Autres informations	85
E. Gestion du capital	86
E.1. Fonds propres	86
E.2. Capital de solvabilité requis et Minimum de capital requis (SCR)	95
E.3. Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée » dans le calcul du-SCR	103
E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	103
E.5. Non-respect du MCR et du SCR	103
E.6. Autres Informations	103

SYNTHESE

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

L'année 2022 a été marquée par des tensions géopolitiques, une crise énergétique et le retour de l'inflation. Dans ce contexte les banques centrales ont entamé un mouvement rapide de hausse des taux, générant beaucoup de volatilité et des ajustements de valorisation sur les marchés actions. Ainsi le taux OAT 10 ans est passé de 0,2% à fin 2021 à 3% à fin 2022.

Afin de réduire les risques et de tirer profit de la compétitivité des niveaux de taux, le Groupe Malakoff Humanis a réduit son exposition aux actifs risqués, ce qui bénéficie à la fois à la solvabilité (réduction du gap de duration) et à la couverture de nos engagements futurs.

Ce contexte a permis une hausse du taux de rendement comptable des actifs passant de 2,1% à 2,6%.

Le chiffre d'affaires de la SGAM Malakoff Humanis est de 6 825,9 M€ au 31 décembre 2022 contre 6 593,9 M€ au 31 décembre 2021, soit une hausse de +3,5 % sous l'effet année pleine d'AXERIA Prévoyance. A périmètre constant, le chiffre d'affaires serait en hausse à +0,5%.

L'exercice 2022 a connu une hausse des dépenses santé, entraînant une hausse de la sinistralité santé. A contrario, le risque prévoyance connaît une baisse significative de la sinistralité (en lien avec la hausse des taux) aussi bien en collectif qu'en individuel.

Le résultat d'exploitation global se dégrade en lien avec l'augmentation de la sinistralité en santé.

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM) Malakoff Humanis a été créée en 2018, à effet au 1^{er} janvier 2019. Elle est composée des entités assurantielles du Groupe : des institutions de prévoyance, des mutuelles, une société d'assurance mutuelle et des filiales assurantielles.

Elle s'articule autour d'associations et de groupements définissant la politique du Groupe et regroupant ses moyens humains, matériels et informatiques.

La nomination des administrateurs siégeant au sein des différentes instances ainsi que des dirigeants effectifs et les fonctions clés est régie par des critères de compétence et d'honorabilité.

PROFIL DE RISQUES

Risque de souscription

Le profil de risque de souscription est concentré sur les garanties frais de santé et prévoyance, les garanties épargne-retraite sont peu exposées. Il évolue en fonction de l'évolution de l'activité et des taux d'intérêt.

L'évaluation de l'exposition à ces risques est réalisée au moyen de la formule standard considérée comme une mesure de risque appropriée pour le Groupe.

L'exposition au risque de souscription de la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 2 381,5 M€ au 31 décembre 2022 contre 2 462,0 M€ en 2021, en lien notamment avec la diminution des engagements de rentes prévoyance induite par la hausse des taux.

Risque de marché

Le risque de marché se définit comme un risque d'insuffisance de valeur et donc de rendement des placements. Les facteurs de risque de marché et les chocs sur les valeurs sont ceux de la formule standard.

La concentration en termes de contrepartie, secteur ou zone géographique accentue l'aléa sur l'ensemble de ces facteurs de risque.

L'exposition au risque de marché de la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 2 720,1 M€ au 31 décembre 2022 contre 3 207,6 M€ en 2021, en baisse en lien avec la réduction des expositions et notamment du risque actions en 2022.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie évalue la perte liée au défaut des créanciers.

L'exposition au risque de contrepartie de la SGAM Malakoff Humanis est de 248,7 M€ au 31 décembre 2022 contre 269,7 M€ en 2021.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme une impossibilité de respecter les engagements en raison d'une insuffisance de cash disponible. Compte tenu de son activité, le facteur de risque prédominant pour l'ensemble des entités du Groupe Malakoff Humanis pourrait être celui du niveau de cessibilité de ses placements. Il reste cependant limité par un choix d'actifs liquides pour chacune des entités.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est lié au dysfonctionnement des processus internes, aux ressources humaines, à la fraude interne ou externe, aux dommages aux actifs corporels, aux risques informatiques et aux risques liés à l'externalisation d'activités et à la relation avec les fournisseurs.

L'exposition au risque opérationnel est valorisée sur la base de la formule standard et s'élève à 220,1 M€ au 31 décembre 2022 contre 222 M€ au 31 décembre 2021.

VALORISATION

Placements

Les placements constituent la majeure partie de l'actif du bilan prudentiel du Groupe et des bilans des entités affiliées. En norme Solvabilité 2, ils sont valorisés en valeur de marché.

Ainsi, le montant des placements (hors placements en Unités de Compte) en valeur de marché de la SGAM Malakoff Humanis est de 26 759,2 M€ au 31 décembre 2022 contre 30 884,2 M€ en 2021.

Les autres éléments d'actif du bilan sont principalement constitués des provisions techniques cédées aux réassureurs, des impôts différés, des placements en unité de compte et des créances sur des assurés, intermédiaires et réassureurs.

Provisions techniques

La provision technique Solvabilité 2 est calculée comme la somme d'une « meilleure estimation » des passifs comprenant des flux financiers projetés et actualisés avec la courbe des taux sans risque réglementaire et une marge de risque représentant le besoin additionnel en capital destiné à couvrir les engagements sur la vie complète du portefeuille de l'assureur.

A compter du 31 décembre 2022, le Groupe a décidé de renoncer à l'utilisation de la mesure transitoire sur les engagements techniques, pour les entités suivantes qui appliquaient cette mesure : Malakoff Humanis Prévoyance, IPSEC, CAPREVAL CMAV, QUATREM, AUXIA et Malakoff Humanis Assurances

Ainsi, le montant des provisions techniques nettes des cessions en réassurance de la SGAM Malakoff Humanis est de 19 602,7 M€ au 31 décembre 2022 contre 21 894,5 M€ en 2021 hors mesures transitoires, en baisse en lien avec l'augmentation des taux d'intérêt.

Autres passifs

Les autres passifs sont principalement constitués d'impôts différés et de dettes envers des assurés, des intermédiaires ainsi que de soldes des comptes courants des réassureurs.

GESTION DU CAPITAL

Fonds propres

L'objectif du Groupe est de gérer les fonds propres dans une perspective à la fois de création de valeur durable en phase avec la stratégie de développement du Groupe et de maintien du niveau de solvabilité en phase avec l'appétit aux risques.

La gestion des fonds propres s'articule autour de 3 enjeux clés :

- Anticipation des besoins et/ou excédents de fonds propres
- Optimisation de la répartition des fonds propres et des mécanismes de solidarité entre les entités du Groupe
- Identification des leviers de pilotage des fonds propres et de la solvabilité.

La politique de gestion du capital est validée par la Direction générale et soumise à l'approbation des Conseils d'administration de chacune des entités concernées après information et avis de la Commission audit et risques.

Le montant des fonds propres économiques de la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 8 232,7 M€ au 31 décembre 2022 contre 8 173,7 M€ en 2021.

L'augmentation des fonds propres résulte principalement d'effets méthodes (prise en compte des déficits fiscaux reportables dans le calcul d'impôts différés, amélioration des méthodes) et de la réduction de la marge de risque dans les provisions techniques dans un contexte de taux élevés.

Exigences réglementaires en capital

La SGAM Malakoff Humanis utilise la formule standard pour le calcul de l'exigence réglementaire en capital (SCR). Des méthodes d'approximation sont parfois utilisées mais de manière prudente et sans enjeux significatifs. La capacité d'absorption des impôts différés est limitée au montant des impôts différés inscrits au passif du bilan solvabilité 2. Les éventuels impôts différés actifs ne sont pas pris en compte ni dans le calcul des fonds propres, ni dans la capacité d'absorption des SCR.

Le montant de l'exigence réglementaire en capital pour la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 3 351,6 M€ au 31 décembre 2022 contre 3 887,2 M€ en 2021 hors mesures transitoires, la baisse provient principalement de la réduction des expositions et notamment du risque action.

Ainsi, le ratio de solvabilité de la SGAM Malakoff Humanis pour 2022 s'élève à 246 % contre 210 % au 31 décembre 2021 hors mesures transitoires.

A. ACTIVITE ET RESULTATS

A.1. Activité

A.1.1. PRESENTATION GENERALE

La Société Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM) Malakoff Humanis est l'entité combinante du groupe Malakoff Humanis.

Les entités du périmètre combiné exercent principalement une activité d'assurance, collective et/ou individuelle, qui couvrent les risques santé, prévoyance et épargne retraite.

Ces activités sont portées par quatre institutions de prévoyance, six mutuelles dont une Mutuelle de retraite professionnelle supplémentaire, une société d'assurance mutuelle et les cinq filiales assurantielles. Le périmètre intègre également des entités non-assurance (courtage...).

La SGAM Malakoff Humanis et ses entités affiliées sont soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution "ACPR"- située 4 place de Budapest - 75009 Paris.

Le contrôleur du Groupe est la Brigade numéro 6.

Les commissaires aux comptes du Groupe prudentiel et des entités sont les suivants :

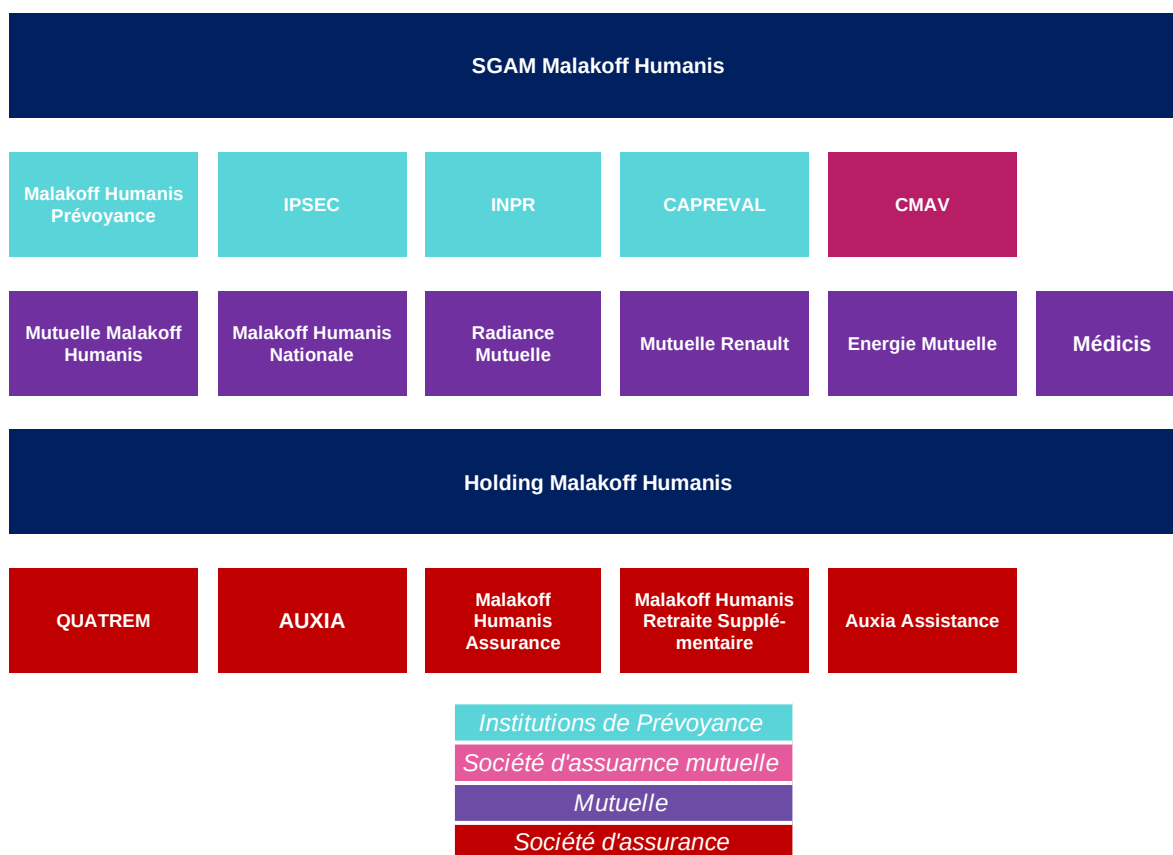
Commissaires aux Comptes	KPMG	Mazars	Grant Thornton	Burette	Primaudit International
Malakoff Humanis Prévoyance		X			
IPSEC	X				
INPR		X			
CAPREVAL		X			
Mutuelle Malakoff Humanis	X				
Malakoff Humanis Nationale		X			
Radiance Mutuelle			X		
Mutuelle Renault			X		
Médecis		X			
Energie Mutuelle				X	X
CMAV	X				
QUATREM	X				
AUXIA	X				
Malakoff Humanis Assurances	X				
MH Retraite Supplémentaire	X	X			
AUXIA Assistance	X				
SGAM Malakoff Humanis	X	X			

Leurs coordonnées sont :

- KPMG, cabinet situé au 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense ;
- MAZARS, cabinet situé 61 rue Henri Regnault 92400 Courbevoie ;
- GRANT THORNTON, cabinet situé au 29 rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine ;
- BURETTE, 9 rue Malatiré 76000 Rouen ;
- PRIMAUDIT International, cabinet situé 6 place Boulnois, 75017 Paris.

A.1.2. LA STRUCTURE DU GROUPE PRUDENTIEL

La SGAM Malakoff Humanis est l'entité de tête du groupe prudentiel et est également l'entité combinante pour les comptes 2022. Elle assure un niveau de solidarité financière entre l'ensemble des entités affiliées.



Ainsi, les entités assurantielles de la SGAM Malakoff Humanis sont :

Les institutions de prévoyance :

- Malakoff Humanis Prévoyance (MHP), l'institution de prévoyance interprofessionnelle issue de la fusion en 2019 avec Malakoff Médéric Prévoyance et Humanis Prévoyance ;
- IPSEC : Institution de Prévoyance des Salariés des Entreprises du Groupe de la Caisse des dépôts et autres collectivités ;
- INPR : Institution Nationale de Prévoyance des Représentants ;
- CAPREVAL, Institution de prévoyance du groupe Vallourec et de ses anciennes filiales ;

Les mutuelles :

- Mutuelle Malakoff Humanis (MMH), mutuelle interprofessionnelle ;
- Malakoff Humanis Nationale (MHN), mutuelle interprofessionnelle ;
- Radiance Mutuelle, mutuelle interprofessionnelle de la région Bourgogne - Rhône Alpes ;
- Mutuelle Renault (nom commercial Mobilité Mutuelle), mutuelle du secteur Mobilité ;
- Energie Mutuelle, mutuelle du secteur Energie ;
- Mutuelle Médicis, mutuelle de retraite professionnelle supplémentaire.

La société d'assurance mutuelle :

- Caisse Mutuelle d'Assurances sur la Vie (CMAV), société d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances ;

Les autres entités assurantielles :

- QUATREM, société d'assurance spécialisée dans la complémentaire santé, la prévoyance et l'épargne retraite (fusionnée avec AXERIA Prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2022 qui a été acquise par le Groupe en 2021 et qui est spécialisée dans l'assurance santé, prévoyance et emprunteur)
- AUXIA, société d'assurance spécialisée dans la prévoyance individuelle et les contrats d'obsèques ;

- Malakoff Humanis Assurances (MHA), société d'assurance spécialisée dans l'international et la prévoyance individuelle ;
- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire (MHRS) : Fonds de Retraite Supplémentaire dédié à l'activité Retraite Epargne professionnelle ;
- AUXIA assistance, société d'assurance spécialisée dans l'assistance aux personnes ;

Les entités contribuent au chiffre d'affaires du Groupe de la manière suivante :

<i>En M€</i>	RÉEL 2021	RÉEL 2022	Evolution 2021/2022
Malakoff Humanis Prévoyance	3 471,1	3 357,7	-3,3%
IPSEC	151,5	153,4	+1,3%
INPR	50,1	53,9	+7,5%
CAPREVAL	9,8	9,6	-2,4%
Mutuelle Malakoff Humanis	513,2	476,1	-7,2%
Malakoff Humanis Nationale	185,5	182,1	-1,8%
Radiance Mutuelle	80,7	81,4	+0,8%
Mobilité Mutuelle	69,4	70,7	+1,9%
Médicis	45,7	44,7	-2,3%
Energie Mutuelle	40,8	44,7	+9,5%
CMAV	5,3	5,5	+3,9%
QUATREM ^(*)	1 562,1	2 146,8	+37,4%
AXERIA Prévoyance ^(*)	491,5 9		
AUXIA	184,0	199,7	+8,5%
Malakoff Humanis Assurances	56,6	65,3	+15,4%
MH Retraite Supplémentaire ^(**)	35,2	239,9	NS
AUXIA Assistance	14,1	13,2	-6,3%
Retraitements de combinaison ^(***)	-366,3	-318,8	
SGAM Malakoff Humanis	6 593,9	6 825,9	+3,5%

(*) 2022 : intégration d'AXERIA Prévoyance dans Quatrem à la suite de la fusion des deux entités à effet du 1^{er} janvier 2022.

(**) Entrée de portefeuille exceptionnelle en 2022

(***) Des retraitements d'opérations intra groupe sont réalisés lors de la combinaison des comptes : les opérations internes, notamment les opérations de réassurance, ont été éliminées lors de l'élaboration des comptes sociaux combinés. Des seuils de significativité ont été définis pour les opérations internes réciproques.

Le présent rapport unique Groupe comprend les éléments chiffrés arrêtés au 31 décembre 2022, des entités assurantielles entrant dans le périmètre de combinaison.

A.1.3. LES ACTIVITES 2022 DE LA SGAM MALAKOFF HUMANIS

La SGAM Malakoff Humanis exerce son activité en assurance de personne essentiellement en santé, prévoyance et dans une moindre mesure en épargne retraite.

Les clients entreprises et branches représentent 81% du portefeuille en 2022.

En M€	RÉEL 2021	RÉEL 2022	Santé	Pré- voyance	Epargne
Malakoff Humanis Prévoyance	3 471,1	3 357,7	1 822,0	1 500,0	35,7
IPSEC	151,5	153,4	83,8	69,6	-
INPR	50,1	53,9	21,3	32,6	-
CAPREVAL	9,8	9,6	6,4	3,2	-
Mutuelle Malakoff Humanis	513,2	476,1	475,9	0,3	-
Malakoff Humanis Nationale	185,5	182,1	179,7	2,4	-
Radiance Mutuelle	80,7	81,4	81,1	0,2	-
Mobilité Mutuelle	69,4	70,7	70,7	-	-
Médecis	45,7	44,7	-	-	44,7
Energie Mutuelle	40,8	44,7	43,6	1,1	-
CMAV	5,3	5,5	-	1,2	4,3
QUATREM (*)	1 562,1	2 146,9	1 282,2	731,2	133,5
AXERIA Prévoyance (*)	491,5				
AUXIA	184,0	199,7	-	199,7	-
Malakoff Humanis Assurances	56,6	65,3	30,0	35,2	0,1
MH Retraite Supplémentaire (**)	35,2	239,9	-	0,0	239,9
AUXIA Assistance	14,1	13,2	-	13,2	-
Retraitements de combinaison	-366,3	-318,8	-181,8	-133,5	-3,6
SGAM Malakoff Humanis	6 593,9	6 825,9	3 915,0	2 456,5	454,6

(*) Fusion d'AXERIA Prévoyance dans QUATREM au 1er janvier 2022

(**) Entrée de portefeuille exceptionnelle en 2022

Le chiffre d'affaires total incluant les éléments exceptionnels de l'année s'élève à 6 825,9 M€, en hausse de 3,5 % par rapport à 2021 (6 593,9 M€), avec l'effet année pleine d'AXERIA Prévoyance. A périmètre constant le chiffre d'affaires croît de 0,5%.

Dans une vision récurrente le chiffre d'affaires brut de cession s'élève à 6 443 M€, en hausse de 4,0% par rapport à 2021 (6 198 M€), y compris AXERIA Prévoyance. A périmètre constant, le chiffre d'affaires récurrent brut est en hausse de 0,8%, en raison d'une production nette positive.

A.1.4. LE CHIFFRE D'AFFAIRES PAR LIGNES D'ACTIVITE

Les lignes d'activité principales, définies par Solvabilité 2, de la SGAM Malakoff Humanis sont les suivantes :

- Engagements d'assurance et de réassurance non-vie (Santé non similaire à la vie « non SLT ») : assurance des frais médicaux et assurance de protection de revenus ;
- Engagements d'assurance vie :
 - o Santé Similaire à la Vie : assurance maladie et rente découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé
 - o Vie : assurance avec participation aux bénéfices, assurance indexée et en unité de compte, autres assurances vie ;
- Engagements de réassurance Vie

Le chiffre d'affaires total présenté ci-dessus selon la maille de définition de la stratégie de Malakoff Humanis se ventile comme suit selon les lignes d'activités définies par Solvabilité 2 :

en M€	Montant		Evolution	
	2021	2022	En M€	En %
Santé non similaire à la vie	5 033,8	5 078,5	+44,7	+0,9%
Santé similaire à la vie	122,9	122,6	-0,2	-0,2%
Non vie	14,1	13,2	-0,9	-6,3%
Vie	1 423,2	1 611,6	+188,3	+13,2%
Chiffres d'affaires	6 593,9	6 825,9	231,9	+3,5%

A.1.5. LE CHIFFRE D'AFFAIRES PAR LIGNES D'ACTIVITE ET PAR ENTITE

Le détail par entité composant la SGAM est le suivant :

EN M€	TOTAL		Santé non SLT		Santé SLT		Vie		Non Vie	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Malakoff Humanis Prévoyance	3 471,2	3 357,7	2 756,0	2 699,7	10,3	9,6	704,9	648,5		
IPSEC	151,5	153,4	116,3	109,2	-	-	35,2	44,2		
INPR	50,1	53,9	40,5	44,7	-	-	9,6	9,2		
CAPREVAL	9,8	9,6	7,6	7,3	-	-	2,2	2,3		
Mutuelle Malakoff Humanis	513,2	476,1	513,0	475,9	0,1	0,1	0,2	0,2		
Malakoff Humanis Nationale	185,5	182,1	183,3	179,7	-	-	2,3	2,4		
Radiance Mutuelle	80,7	81,4	80,7	81,4	-	-	-	-		
Mutuelle Renault	69,4	70,7	69,4	70,7	-	-	-	-		
Médecis	45,7	44,7	-	-	-	-	45,7	44,7		
Energie Mutuelle	40,8	44,7	40,8	44,7	-	-	-	-		
CMAV	5,3	5,5	-	-	-	-	5,3	5,5		
QUATREM (*)	1 562,1	2 146,9	1 120,5	1 501,7	58,9	162,1	382,7	483,1		
AXERIA Prévoyance (*)	491,5		338,5		50,9		102,2			
AUXIA	184,0	199,7	16,1	15,5	11,2	10,7	156,6	173,6		
Malakoff Humanis Assurances	56,6	65,3	37,2	44,0	2,8	2,6	16,7	18,8		
MH Retraite Supplémentaire (**)	35,2	239,9	-	-	-	-	35,2	239,9		
AUXIA Assistance	14,1	13,2	-	-	-	-	-	-	14,1	13,2
Retraitements de combinaison	-366,3	-318,8	-286,1	-195,8	-11,2	-62,5	-75,6	-60,8	-	-
SGAM Malakoff Humanis	6 593,9	6 825,9	5 033,8	5 078,5	122,9	122,6	1 423,2	1 611,6	14,1	13,2

(*) Fusion d'AXERIA Prévoyance dans QUATREM au 1^{er} janvier 2022.

(**) Entrée de portefeuille exceptionnelle en 2022

A.2. Résultats de souscription

Le résultat de souscription (également dénommé résultat d'exploitation) est calculé par la différence entre le chiffre d'affaires et la somme des charges de sinistres et des frais de gestion.

Pour une analyse affinée, le Groupe présente son compte de résultat en isolant les éléments « récurrents », des éléments exceptionnels.

Ces éléments exceptionnels ou « non récurrents » comprennent les éléments suivants :

- Cotisations : les boni / mali sur cotisations et les opérations exceptionnelles comme les entrées de portefeuille
- Sinistres : les événements particuliers liés à des changements de contexte, notamment réglementaire
- Frais de gestion : identifiés par des projets clairement spécifiques
- Produits financiers : la réalisation de plus-values significativement supérieures à l'attendu sur la période

Ainsi, la vision « **récurrente** » tient compte uniquement des opérations non exceptionnelles qui se sont déroulées dans l'année en cours, il n'est donc pas tenu compte dans cette analyse récurrente des transferts de portefeuilles ou des changements de contexte réglementaire ou des constatations de bonis ou malis éventuels.

A.2.1. LE RESULTAT DE SOUSCRIPTION RECURRENT

Le chiffre d'affaires récurrent :

Dans une vision récurrente, le chiffre d'affaires brut de cession de la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 6 442,6 M€, en hausse de 4,0% par rapport à 2021 (6 197,7 M€).

Le résultat de souscription récurrent :

EN M€	2021	2022
Santé	-112,3	-208,0
Prévoyance	-46,9	23,2
Epargne	0,4	-3,0
SGAM Malakoff Humanis	-158,8	-187,7

Malgré des charges d'exploitation en baisse, le résultat d'exploitation récurrent se dégrade en 2022 en raison d'une forte dérive notamment en santé.

En santé collective, la sinistralité retrouve un niveau d'avant Covid (88,7% contre 88,4% en 2019) ; alors qu'en santé individuelle, le S/P se dégrade conformément à la politique tarifaire du groupe et la volonté d'augmenter le taux de redistribution.

En prévoyance, le ratio de sinistralité s'améliore sous l'effet de la campagne de renouvellement.

A.2.2. LE RESULTAT DE SOUSCRIPTION RECURRENT PAR ENTITE

Le détail du résultat de souscription de chacune des entités affiliées à la SGAM est le suivant :

En M€	Total		Santé		Prévoyance		Epargne	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Malakoff Humanis Prévoyance	-150,5	-113,2	-83,8	-100,8	-65,4	-10,1	-1,4	-2,4
IPSEC	1,5	-12,0	-1,7	-4,7	3,3	-7,4	-	-
INPR	3,1	2,2	1,7	1,1	1,4	1,2	-	-
CAPREVAL	-1,2	-1,1	-1,0	-0,8	-0,2	-0,3	-	-
Mutuelle Malakoff Humanis	16,8	0,9	16,8	0,8	0,1	0,1	-	-
Malakoff Humanis Nationale	16,4	3,6	16,4	4,7	-0,1	-1,1	-	-
Radiance Mutuelle	5,1	5,6	5,0	5,2	0,1	0,2	0,1	0,2
Mobilité Mutuelle	0,9	1,3	0,9	1,3	-	-	-	-
Médicis	1,8	1,2	-	-	-	-	1,8	1,2
Energie Mutuelle	-0,8	0,2	-1,3	-0,3	0,6	0,6	-	-
CMAV	1,5	1,1	-	-	0,2	0,3	1,3	0,8
QUATREM (*)	-56,9	-79,1	-60,8	-113,0	3,5	34,1	0,5	-0,2
AXERIA Prévoyance (*)	7,2		-4,9		12,1		-	
AUXIA	-4,0	2,1	-	-	-4,0	2,1	-	-
Malakoff Humanis Assurances	-1,1	0,2	-0,3	-0,3	-0,6	0,5	-0,2	-
MH Retraite. Supplémentaire	-0,6	-2,4	-	-	-	-	-0,6	-2,4
AUXIA Assistance	2,8	1,9	-	-	2,8	1,9	-	-
Retraitements	-0,8	-0,1	0,8	-1,2	-0,5	1,2	-1,1	-0,2
SGAM Malakoff Humanis	-158,8	-187,7	-112,3	-208,0	-46,9	23,2	0,4	-3,0

(*) Fusion d'AXERIA Prévoyance dans QUATREM au 1^{er} janvier 2022.

L'année 2022 a ainsi été marquée par :

Pour les institutions de prévoyance :

- Malakoff Humanis Prévoyance, le résultat de souscription s'améliore entre 2021 et 2022, tiré par un résultat technique prévoyance en progression compensant la baisse de la santé et par la poursuite de la baisse des charges d'exploitation (politique Groupe) ;
- IPSEC, un résultat de souscription qui se détériore en raison d'un ajustement du provisionnement en prévoyance et de la dérive santé ;
- INPR, le résultat de souscription se dégrade en raison d'une dérive en santé et prévoyance non compensée par les indexations/ redressements
- CAPREVAL, le résultat de souscription se dégrade en raison de la dérive en prévoyance collective non compensée par les redressements.

Pour les mutuelles :

- Mutuelle Malakoff Humanis et Malakoff Humanis Nationale, une dégradation du résultat de souscription en lien avec une hausse des prestations santé et l'absence de revalorisation tarifaire en individuel ;
- Radiance Mutuelle et Mutuelle Renault une amélioration du résultat de souscription en raison d'une baisse de la sinistralité et des frais généraux contenus ;

- Médicis, un résultat d'exploitation en baisse par rapport à 2021 en lien avec une légère dégradation de la marge technique (baisse des chargements sur encours) et un retour à la normal du niveau de charges (post covid).
- Energie Mutuelle : une amélioration du résultat de souscription grâce à la poursuite de la maîtrise des charges d'exploitation ;

Pour la Société d'Assurance Mutuelle :

- CMAV, le résultat de souscription en baisse en lien avec une baisse des encours en Epargne malgré un marge technique prévoyance en progrès.

Pour les filiales :

QUATREM, un résultat de souscription qui se dégrade sur le résultat technique (dérive en santé) et sur les frais généraux en lien avec un niveau important de commissions alors que les charges d'exploitation continuent de baisser (politique groupe) ; A noter l'intégration au 1^{er} janvier 2022 de l'entité AXERIA Prévoyance dans l'entité QUATREM.

- AUXIA, un résultat de souscription d'exploitation en croissance sur la période en lien avec une amélioration de la marge technique et une baisse des charges d'exploitation ;
- Malakoff Humanis Assurances, un résultat de souscription qui s'améliore sous l'effet d'une consolidation favorable de la prévoyance, et cela malgré une dérive importante
- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire, un résultat de souscription en diminution avec une marge technique épargne en recul associée à une augmentation des charges d'exploitation (plan Ambition Epargne) ;
- AUXIA assistance, un résultat de souscription en baisse avec une croissance de la sinistralité et des commissions en prévoyance couplé à une baisse du chiffre d'affaires ;

A.3. Résultats des investissements

A.3.1. LA PERFORMANCE FINANCIERE COMPTABLE

Le taux de rendement comptable des actifs de la **SGAM Malakoff Humanis** est de 2,5 % contre 2,2 % en 2021. Cette performance s'est maintenue grâce à une gestion financière diversifiée et sécurisée qui assure un rendement stable sur le long terme, en phase avec les engagements pris par le Groupe.

En M€	Valeur nette comptable 2021	Valeur nette comptable 2022	Variation de valeur	Dont			Taux de rendement comptable (**)
				apports / retraits	réserve de capitalisation	produits financiers	
Portefeuille d'adossment	16 514,2	16 633,2	119,0	-369,4	8,4	480,1	2,9%
Obligations (yc forward)	12 619,5	12 573,1	-46,4	-407,1	21,5	339,2	2,7%
Dette Privée	1 102,3	1 116,4	14,1	-15,6	0,0	29,7	2,7%
Immobilier	2 792,4	2 943,7	151,3	53,3	-13,1	111,1	3,9%
Portefeuille de Performance	7 160,4	7 151,7	-8,8	-250,1	0,0	241,3	3,4%
Fonds non cotés	658,0	617,5	-40,4	-108,0	0,0	67,6	10,6%
Fonds et actions cotés	6 502,5	6 534,1	31,7	-142,0	0,0	173,7	2,7%
Participations	409,9	488,7	78,8	67,0	0,0	11,8	2,6%
Monétaire et assimilé	1 355,7	1 184,8	-170,9	-171,5	0,0	0,6	0,0%
Placements	25 440,3	25 458,4	18,1	-724,0	8,4	733,7	2,9%
Autre (*)				101,5		-101,5	
Total Placements	25 440,3	25 458,4	18,1	-622,5	8,4	632,2	2,5%

(*) Les éléments « autre » comprennent principalement l'exclusion des produits financiers exceptionnels résultant de la combinaison d'entités non assurantielles et d'opérations intragroupes réalisées en 2022.

(**) Le taux de rendement comptable est déterminé en divisant les produits financiers par la moyenne des valeurs nettes comptables N et N-1.

L'analyse de l'évolution des placements par entités en valeur comptable est la suivante :

En M€	Valeur nette comptable 2021	Valeur nette comptable 2022	Variation de valeur	apports / retraits	Dont produits financiers	Taux de rendement comptable
Malakoff Humanis Prévoyance	11 425,0	11 332,6	-92,4	-383,1	310,3	2,7%
IPSEC	193,1	196,6	3,5	-0,5	4,0	2,1%
INPR	448,7	456,6	8,0	-6,4	14,4	3,2%
CAPREVAL	61,0	60,7	-0,2	-1,8	1,6	2,6%
Mutuelle Malakoff Humanis	733,8	735,1	1,3	-10,0	11,3	1,5%
Malakoff Humanis Nationale	119,1	109,1	-10,0	-11,0	1,0	0,9%
Radiance Mutuelle	111,8	113,8	1,4	0,1	1,2	1,1%
Mutuelle Renault	79,4	74,7	-4,8	-4,8		0,3%
Médecis	2 819,1	2 760,8	-58,3	-132,4	74,1	2,7%
Energie Mutuelle	20,6	18,7	-1,9	-2,0		0,2%
CMAV	456,6	442,7	-13,9	-26,3	12,3	2,7%
QUATREM	6 815,4	7 132,4	317,0	114,2	204,0	2,9%
AUXIA	1 210,4	1 251,8	41,5	9,6	32,0	2,6%
Malakoff Humanis Assurances	145,0	154,9	9,9	8,7	1,8	1,2%
MH Retraite Supplémentaire	1 235,4	1 226,3	-9,0	-47,6	38,5	3,1%
AUXIA Assistance	28,8	29,8	1,0	0,5	0,5	1,5%

A.3.2. LA CONTRIBUTION FINANCIERE

Les produits financiers de l'année génèrent une contribution financière au résultat du Groupe de 328 M€, en hausse de 50 M€ par rapport à 2021, qui bénéficie de la sécurisation des produits financiers en début d'année 2022 et d'une charge de distribution contenue.

La hausse des produits financiers provient essentiellement des revenus obligataires et des plus-values réalisées sur actions cotées sur l'entité Malakoff Humanis Prévoyance (+37 M€) et QUATREM (+54 M€), ainsi que des produits exceptionnels liés à la vente d'un immeuble sur l'entité Médicis (+37M€).

En M€	2021	2022
Produits financiers	524,8	632,2
Charges de distribution	-247,0	-304,5
SGAM Malakoff Humanis	277,8	327,7

A3.3. LA CONTRIBUTION FINANCIERE PAR ENTITE

Le détail par entité assurantielle composant la SGAM Malakoff Humanis est le suivant :

En M€	Contribution financière		Produits financiers		Charges de distribution	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Malakoff Humanis Prévoyance	208,0	211,3	273,3	310,3	-65,4	-99,0
IPSEC	4,5	2,2	5,0	4,0	-0,6	-1,8
INPR	11,0	14,2	11,1	14,4	-0,1	-0,3
CAPREVAL	1,0	1,0	1,5	1,6	-0,5	-0,6
Mutuelle Malakoff Humanis	9,9	10,6	10,3	11,3	-0,4	-0,7
Malakoff Humanis Nationale	0,3	1,0	0,3	1,0	0,0	-0,1
Radiance Mutuelle	2,6	1,0	2,6	1,2	0,0	-0,2
Mutuelle Renault	1,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0
Médicis	3,7	40,6	49,3	74,1	-45,7	-33,5
Energie Mutuelle	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
CMAV	3,1	3,1	10,7	12,3	-7,6	-9,3
QUATREM	60,9	93,3	150,9	204,0	-89,9	-110,7
AUXIA	15,2	19,0	26,1	32,0	-10,9	-13,0
Malakoff Humanis Assurances	0,6	1,8	1,4	1,8	-0,8	0,0
MH Retraite Supplémentaire	3,1	1,2	29,3	38,5	-26,2	-37,3
AUXIA Assistance	0,4	0,5	0,4	0,5	0,0	0,0

Pour les institutions de prévoyance, l'année 2022 a été marquée par :

- Malakoff Humanis Prévoyance : une hausse des produits financiers notamment sur les revenus obligataires et les plus-values réalisées sur actions cotées ;
- IPSEC : une diminution de la contribution financière en raison d'une baisse des produits financiers combinée à une hausse de la distribution ;
- INPR : une hausse de la contribution financière provenant d'une augmentation des produits financiers ;
- CAPREVAL : une contribution financière stable ;

Pour les Mutuelles, l'année 2022 a été marquée par :

- Mutuelle Malakoff Humanis : en amélioration en raison d'une hausse des revenus financiers, bénéficiant de l'extériorisation de plus-value latentes ;

- Malakoff Humanis Nationale : une hausse par rapport à 2021 en raison d'une hausse de la production financière ;
- Radiance Mutuelle : une baisse de la contribution financière en raison d'une diminution des produits financiers (dotation PDD) combinée à une hausse de la distribution ;
- Mutuelle Renault : une baisse par rapport à 2021 ;
- Médicis : une forte hausse de la contribution financière en lien avec des produits financiers exceptionnels (vente immobilier) ;

Pour les filiales, l'année 2022 a été marquée par :

- QUATREM : hausse de la contribution financière qui bénéficie de la sécurisation des produits financiers en début d'année et l'intégration d'AXERIA Prévoyance ;
- AUXIA : hausse de la contribution financière qui bénéficie de la sécurisation des produits financiers en début d'année ;
- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire : une contribution financière en baisse en raison d'une redistribution revue à la hausse dans le cadre de la politique de revalorisation ;

A.3.4. LA PERFORMANCE FINANCIERE ECONOMIQUE

L'année 2022 a été marquée par une hausse des taux d'intérêt et une baisse du marché des actions.

Ainsi, pour la **SGAM Malakoff Humanis** le portefeuille des placements a généré une perte économique de **-3 398,1 M€**.

Le portefeuille de performance a généré une perte économique de -11,1 %, en ligne avec les marchés des actions en 2022.

EN M€	Valeur de marché 2021	Valeur de marché 2022	Varia- tion de valeur	apports / retraits	Dont perfor- mance éco- nomique	Perfor- mance éco- nomique %
Portefeuille d'adossment	19 359,8	16 384,9	-2 974,9	-372,5	-2 602,3	-13,4%
Obligations (yc forward)	15 038,4	11 989,1	-3 049,3	-408,6	-2 640,7	-17,5%
Dette Privée	1 130,0	1 047,1	-82,8	-16,0	-66,8	-7,0%
Immobilier	3 191,4	3 348,7	157,2	52,0	105,2	3,7%
Portefeuille de Performance	9 532,4	8 649,5	-882,9	-250,1	-632,9	-6,7%
Fonds non cotés	1 011,4	1 063,0	51,6	-108,0	159,6	16,3%
Fonds et actions cotés	8 521,0	7 586,5	-934,5	-142,0	-792,5	-9,4%
Participations	648,7	539,4	-109,3	67,0	-176,2	-28,4%
Monétaire et assimilé	1 343,3	1 185,4	-157,8	-171,2	13,3	0,1%
Total Placements	30 884,2	26 759,2	-4 124,9	-726,8	-3 398,1	-11,1%

Le détail entité par entité est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

EN M€	Valeur de marché 2021	Valeur de marché 2022	Variation de valeur	Dont		Perfor- mance écono- mique %
				apports / retraits	perfor- mance éco- nomique	
Malakoff Humanis Prévoyance	14 426,8	12 859,2	-1 567,6	-427,6	-1 140,0	-7,7%
IPSEC	226,1	205,1	-20,9	-0,5	-20,4	-9,8%
INPR	629,7	578,3	-51,3	-6,6	-44,8	-7,0%
CAPREVAL	74,8	64,0	-10,8	-1,9	-8,9	-12,0%
Mutuelle Malakoff Humanis	1 007,2	927,6	-79,6	-10,8	-68,8	-7,0%
Malakoff Humanis Nationale	127,9	105,7	-22,2	-11,9	-10,2	-8,0%
Radiance Mutuelle	124,0	118,6	-5,5	0,1	-5,6	-4,5%
Mutuelle Renault	79,4	74,7	-4,8	-4,8		0,3%
Médecis	3 100,2	2 663,6	-436,7	-134,8	-301,9	-9,7%
Energie Mutuelle	21,2	18,4	-2,9	-2,2	-0,6	-4,1%
CMAV	608,5	498,5	-110,0	-28,0	-82,1	-13,8%
QUATREM	8 724,0	7 698,8	-1 025,1	124,4	-1 149,5	-13,0%
AUXIA	1 519,9	1 338,2	-181,7	20,2	-210,9	-13,6%
Malakoff Humanis Assurances	154,3	142,5	-11,8	8,6	-20,3	-12,6%
MH Retraite Supplémentaire	1 664,4	1 339,8	-324,6	-48,4	-276,2	-16,3%
AUXIA Assistance	35,0	30,6	-4,4	0,3	-4,7	-12,8%

La SGAM Malakoff Humanis et les entités la composant, ne disposent pas d'investissement dans une titrisation.

A.4. Performance des autres activités

Les principales autres activités du Groupe sont les structures suivantes :

- **Laffitte Courtage** : société de gestion des produits d'assurance de personnes individuelles. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding, Malakoff Humanis. Ses résultats 2022 sont de +0,07 M€
- **Malakoff Humanis Innov'** : société dédiée aux investissements dans les start-up œuvrant dans les domaines de la fintech, la e-santé, les ressources humaines et les services aux entreprise. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding Malakoff Humanis. Ses résultats 2022 sont de – 6,4 M€
- **Epsens** : société d'investissement spécialisée en tenue de comptes en épargne salariale et en commercialisation de dispositifs d'épargne salariale. Cette société est détenue à 55 % par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding Malakoff Humanis. Ses résultats 2022 sont de + 0,5 M€
- **Malakoff Humanis Investissements Privés** : société de courtage. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis. Ses résultats 2022 sont de 12,3 M€.
- **Malakoff Humanis Puccini** : société civile immobilière. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis. Ses résultats 2022 sont de – 3,5 M€.
- **OPCI Vivaldi** : société d'investissement à prépondérance immobilière. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis. Ses résultats 2022 sont de 57,6 M€.

A.5. Autres informations

Aucune autre information n'est à mentionner pour la SGAM Malakoff Humanis.

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1. Informations générales

B.1.1. DESCRIPTION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE MALAKOFF HUMANIS

➤ L'Assemblée générale

L'Assemblée générale de la SGAM Malakoff Humanis est composée de toutes les entités affiliées représentées chacune exclusivement par un de ses administrateurs dûment mandaté.

L'administrateur dûment mandaté pour représenter l'entreprise affiliée, devra voter conformément aux décisions rendues par son Conseil d'administration. La répartition des voix est effectuée proportionnellement à la contribution des entités affiliées au fonds d'établissement de la SGAM Malakoff Humanis.

➤ Principales compétences de l'Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire entend le rapport présenté par le Conseil d'administration sur la marche des affaires de la SGAM Malakoff Humanis, l'exposé des comptes du dernier exercice ainsi que les rapports du ou des Commissaires aux comptes.

Elle discute, approuve, rejette ou modifie le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes de l'exercice écoulé présentés par le Conseil d'administration. Elle statue sur les conventions visées à l'article R. 322-57 du Code des assurances.

Elle procède à la nomination, au renouvellement ou à la révocation des administrateurs et à la nomination du ou des Commissaires aux comptes.

Elle statue sur toutes autres questions relevant de sa compétence au terme de la loi et de la réglementation.

➤ Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis est composé de 28 membres, élus par l'Assemblée générale ordinaire dans le cadre d'un scrutin de listes sans panachage et ils sont répartis entre 2 pôles :

- Le pôle paritaire composé de deux collèges :
 - Un collège dit « employeurs » comprenant dix administrateurs élus ;
 - Un collège dit « salariés » comprenant dix administrateurs élus ;
- Le pôle mutualiste composé de huit administrateurs, élus.

Les décisions sont prises à la majorité des membres du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité du Groupe prudentiel Malakoff Humanis et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la SGAM Malakoff Humanis et des entités du groupe prudentiel et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns conformément à l'objet social de la SGAM Malakoff Humanis.

Pour exercer sa responsabilité d'entité de tête au sens de la directive Solvabilité 2, la SGAM Malakoff Humanis dispose de toutes les informations qui lui sont nécessaires pour délibérer sur la politique assurantielle et financière des entités du Groupe prudentiel sur la solvabilité, sur la solidarité entre ses membres et les conditions dans lesquelles les politiques de risques sont mises en place par le Groupe.

Le Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis exerce un contrôle constant sur l'Association de Moyens Assurance de Personnes. A ce titre, il peut se faire communiquer toute information, notamment comptable ou financière, relative à la situation ou aux opérations de l'Association de Moyens

Assurance de Personnes.

Le Conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Conseil d'administration est doté de Commissions ou Comité spécialisés qui lui rapporte leurs conclusions.

B.1.2. LES DIRIGEANTS EFFECTIFS DU GROUPE PRUDENTIEL

➤ Directeur général

La Direction générale de la SGAM Malakoff Humanis est assurée, sous le contrôle du Conseil d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci, par une personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le Directeur général de la SGAM Malakoff Humanis est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la SGAM Malakoff Humanis. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration.

Il représente la SGAM Malakoff Humanis dans ses rapports avec les tiers. La SGAM Malakoff Humanis est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tier avait connaissance que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur général sont inopposables aux tiers.

➤ Directeurs généraux délégués

Le Conseil d'administration peut nommer, sur proposition du Directeur général, une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général et portant le titre de Directeur général délégué.

Les Directeurs généraux délégués sont révocables, sur proposition du Directeur général à tout moment par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration détermine, en accord avec le Directeur général, l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Les Directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Les dirigeants effectifs et le Conseil d'administration jouent un rôle prépondérant au sein du système de gouvernance. Ils disposent des informations pertinentes sur l'évolution des risques encourus et sont tenus d'évaluer et de contrôler périodiquement l'efficacité des politiques, des dispositifs et des procédures mis en place et de prendre les décisions et mesures appropriées pour remédier aux éventuelles défaillances.

La Direction générale informe régulièrement le Conseil d'administration :

- Des éléments essentiels et des enseignements principaux qui peuvent être dégagés de l'analyse et du suivi des risques associés à l'activité et aux résultats et la surveillance du risque de non-conformité;
- Des mesures prises pour assurer la continuité de l'activité et l'appréciation portée sur l'efficacité des dispositifs en place ;
- Des mesures prises pour assurer le contrôle des activités externalisées et des risques éventuels qui en résultent pour l'entreprise assujettie.

Par ailleurs, les Dirigeants effectifs et le Conseil d'administration ont la responsabilité de s'assurer que la gestion des risques ne présente pas de carences et doivent fixer les objectifs annuels.

➤ **Identité des dirigeants effectifs au 31 décembre 2022**

SGAM Malakoff Humanis	Thomas Saunier – Directeur général	Christophe Scherrer - Directeur général délégué David Giblas- Directeur général délégué Eric Vaudaine - Directeur général délégué
Malakoff Humanis Prévoyance	Thomas Saunier – Directeur général	Christophe Scherrer - Directeur général délégué Eric Vaudaine - Directeur général délégué David Giblas - Directeur général délégué
IPSEC	Jérôme Sabourin – Directeur général	Muriel Boccara - Directrice générale déléguée Eric Vaudaine - Directeur général délégué
INPR	Christophe Scherrer - Directeur général	Eric Vaudaine - Directeur général délégué David Giblas - Directeur général délégué
CAPREVAL	Eric Vaudaine – Directeur général	Christophe Scherrer - Directeur général David Giblas - Directeur général délégué
Mutuelle Malakoff Humanis	Thomas Saunier - Directeur général / opérationnel	Jean-Luc Garde - Président du Conseil d'administration Christophe Scherrer - Directeur général délégué Eric Vaudaine - Directeur général délégué
Malakoff Humanis Nationale	Thomas Saunier - Dirigeant opérationnel	Michel Villatte - Président du Conseil d'administration Christophe Scherrer - Directeur général délégué Eric Vaudaine - Directeur général délégué
Radiance Mutuelle	Emmanuel Durand - Dirigeant opérationnel	Jacques Berruet - Président du Conseil d'administration Christophe Scherrer - Directeur général délégué en charge des coopérations et des synergies
Mutuelle Renault	Olivier Dubois – Dirigeant opérationnel	Alain Viquerat - Président du Conseil d'administration Christophe Scherrer - Directeur général délégué en charge des coopérations et des synergies
Médecis	Michel Clerc - Dirigeant opérationnel	Christian Martin – Président du Conseil d'administration Christophe Scherrer - Directeur général délégué en charge des coopérations et des synergies
Energie Mutuelle	Emmanuel Verdenet – Dirigeant opérationnel	François Lamotte - Président Christophe Scherrer - Directeur général délégué en charge des coopérations et des synergies
CMAV	Laurence Onen – Directrice générale	Eric Vaudaine - Directeur général délégué David Giblas - Directeur général délégué
QUATREM	Pierre-Jean Besombes - Directeur général	Loïc Lebert - Directeur général délégué
AUXIA	Emmanuel Copin – Directeur général	Thomas Uberfill - Directeur général délégué
Malakoff Humanis Assurances	Laurence Onen – Directrice générale	Thomas Uberfill - Directeur général délégué
MH Retraite Supplémentaire	Cécile Rouvière – Directrice générale	Matthieu Dujardin - Directeur général délégué
AUXIA Assistance	Emmanuel Copin- Directeur général	Thomas Uberfill - Directeur général délégué non administrateur

B.1.3. LES CHANGEMENTS AU SEIN DU SYSTEME DE GOUVERNANCE EN 2022

Le seul changement intervenu en 2022 est la modification de la Directrice générale de CMAV.

B.1.4. PRINCIPALES MISSIONS ET RESPONSABILITES DES FONCTIONS CLES

La gouvernance inclut quatre fonctions clés :

- **La fonction d'audit interne** a la charge d'évaluer l'adéquation du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance ;
- **La fonction de gestion des risques** a la charge de contrôler l'application des politiques de gestion des risques, d'identifier les déficiences du système de gestion des risques, de coordonner les activités de gestion des risques et de vérifier l'adéquation du système de gestion des risques ;
- **La fonction actuarielle** a pour missions de coordonner et de superviser le calcul des provisions mathématiques, d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques, d'émettre un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance qui font l'objet d'un rapport actuariel annuel ;
- **La fonction vérification de la conformité** a un rôle de conseil sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives, visant à évaluer l'impact des changements de l'environnement juridique et à élaborer un plan de conformité.

Les fonctions clés ont la charge de rendre compte à la Direction générale (au travers d'un Comité d'audit et des risques) et au Conseil d'administration (au travers de la Commission d'audit et des risques).

Les personnes titulaires des fonctions-clés ont un lien direct avec les organes dirigeants, disposent d'un niveau hiérarchique adéquat dans le Groupe et des moyens nécessaires à leur fonction.

Le responsable de la fonction clé de la SGAM Malakoff Humanis est, d'une manière générale, responsable de la fonction clé de toutes les entités assurantielles. Dans le cas où le responsable de la fonction d'une entité est différent, il entretient alors un lien fonctionnel fort avec le responsable de la fonction clé de la SGAM Malakoff Humanis qui, sur le périmètre de la fonction clé :

- Fixe les objectifs ;
- Valide les moyens nécessaires à ses missions ;
- Suit et évalue la performance ;
- Supervise les activités au quotidien.

	Audit Interne	Gestion des risques	Actuarielle	Vérification de la conformité
SGAM Malakoff Humanis	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
Malakoff Humanis Prévoyance	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
IPSEC	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Nicolas Randet
INPR	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
CAPREVAL	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
Mutuelle Malakoff Humanis	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
Malakoff Humanis Nationale	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
Radiance Mutuelle	Renaud Bruneteau	Fanny Bouquet des Chaux	Fanny Bouquet des Chaux	Sophie Chirat
Mutuelle Renault	Renaud Bruneteau	Frédéric Amaro	Frédéric Amaro	Johanne Grillet
Médecis	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
Energie Mutuelle	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
CMAV	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
QUATREM	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
AUXIA	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
Malakoff Humanis Assurances	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
MH Retraite Supplémentaire	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
AUXIA Assistance	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet

B.1.5. POLITIQUE ET LES PRATIQUES DE REMUNERATION

Une politique de rémunération est rédigée pour le Groupe Malakoff Humanis. Elle est définie par la Direction générale sur proposition de la Direction des Ressources Humaines. Le Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis valide cette politique.

Un Comité des nominations et des rémunérations de la SGAM Malakoff Humanis est chargé de déterminer la rémunération du Directeur général, des Directeurs généraux délégués et des responsables des fonctions clés. Ce comité est composé du Président et des deux vice-présidents du Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis.

La rémunération globale des collaborateurs de la SGAM Malakoff Humanis et des entités du Groupe prudentiel est principalement composée d'une rémunération directe, d'une rémunération différée (Plan d'épargne entreprise, Perco, d'un compte épargne temps, retraite complémentaire et surcomplémentaire ...), d'avantages (mutuelle et avantages sociaux), ainsi qu'une rémunération basée sur la performance et d'éventuels dispositifs de rétention.

La rémunération variable basée sur la performance ne s'applique qu'aux cadres managers et à certains cadres non-managers. Elle est attribuée en fonction de l'atteinte d'objectifs individuels fixés annuellement par leur responsable hiérarchique.

Pour le Directeur général, les Directeurs généraux délégués et les principaux responsables du Groupe au titre de leurs activités hors retraite complémentaire, cette rémunération variable s'apprécie en fonction de l'atteinte d'objectifs individuels et d'objectifs fixés annuellement reflétant la stratégie du Groupe prudentiel.

Ces objectifs doivent être mesurables par des indicateurs équilibrés et en lien avec l'appétence aux risques du Groupe prudentiel. Les montants des primes octroyées sont une part équilibrée de leurs revenus n'incitant pas une prise de risque importante sur le court terme. De plus, au regard du portefeuille d'activités de la SGAM Malakoff Humanis et de ses risques, les engagements nouveaux pris ne peuvent à eux seuls déséquilibrer significativement le profil de risque et mettre en danger le Groupe sur un horizon court.

La population commerciale bénéficie par ailleurs d'une partie de rémunération variable liée à l'atteinte des objectifs commerciaux. La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération totale de manière à éviter que les salariés ne dépendent de manière excessive de la composante variable.

Lorsque les collaborateurs bénéficient de ce variable, l'atteinte des objectifs fixés par leur manager conditionne le règlement de cette rémunération. Il est de la responsabilité de chaque manager de veiller à ce que les objectifs fixés n'entraînent pas de prise de risque disproportionnée par son collaborateur et à le contrôler.

La rémunération variable de la population commerciale est assise sur des critères objectifs et mesurables. Pour autant, ces objectifs et la prise de risques associée sont encadrés par l'application de la grille tarifaire et d'une politique de souscription définie au sein de la SGAM Malakoff Humanis, permettant de maîtriser le risque de déséquilibre économique des contrats souscrits.

De plus, la politique pose le principe d'un objectif commercial en accord avec l'intérêt des clients afin d'éviter entre autres le risque de conflit d'intérêts. Ainsi, l'incitation à la performance commerciale doit conduire à agir de manière loyale, honnête et professionnelle, dans le meilleur intérêt des clients.

Par ailleurs, la part variable de la rémunération des fonctions clés, liée à l'activité de la fonction clé, est indépendante de la performance des directions opérationnelles ou des domaines placés sous leur contrôle.

B.2. Exigences de compétences et d'honorabilité

B.2.1. DESCRIPTION DES PRINCIPES MAJEURS DE LA COMPETENCE ET L'HONORABILITE

Les administrateurs, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés doivent remplir les conditions de compétence et d'honorabilité nécessaires à une gestion saine et prudente de chacune des entités du Groupe prudentiel dans laquelle ils exercent leur fonction.

Les entités du Groupe prudentiel procèdent à la nomination ou à l'élection de leurs administrateurs, dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés dans le respect de la politique de compétence et d'honorabilité validée par le Conseil d'administration.

Les administrateurs des organismes paritaires du Groupe prudentiel sont désignés et renouvelés dans leurs fonctions directement par les organisations syndicales et patronales représentatives au plan national. A ce titre, la SGAM Malakoff Humanis ne peut nullement se substituer aux dites organisations dans l'appréciation des compétences des personnes lors de leur désignation. La SGAM Malakoff Humanis s'engage néanmoins à informer l'organisation syndicale ou patronale concernée lorsqu'un administrateur, désigné par ladite organisation, ne remplit les conditions de compétence et d'honorabilité.

De même, s'agissant des mutuelles il est rappelé que les membres du Conseil d'administration sont élus par les délégués composant l'Assemblée générale de la Mutuelle. La SGAM Malakoff Humanis s'engage à informer le Conseil d'administration de la mutuelle lorsqu'un administrateur ne remplit pas les conditions de compétence et d'honorabilité.

Enfin, le groupe Malakoff Humanis transmet aux Conseils d'administration des entités du Groupe prudentiel les motifs des éventuelles oppositions de l'ACPR.

L'ACPR peut s'opposer à la poursuite du mandat d'un ou plusieurs administrateurs si elle constate que ce ou ces derniers ne remplissent plus les conditions d'honorabilité, de compétence et d'expérience qui leur sont applicables.

B.2.1.1. CRITERES DE COMPETENCE

Les personnes appelées à administrer, diriger une entreprise ou à y exercer une des fonctions clés doivent disposer des compétences et de l'expérience nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

➤ Membres du Conseil d'administration

Ils doivent posséder :

- Collectivement, les qualifications, les compétences, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires dans les domaines d'activité concernés, pour gérer et superviser efficacement l'entreprise de manière professionnelle ;
- À titre individuel, les qualifications, les compétences, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires à l'exécution des tâches qui leur sont assignées.

Il est tenu compte de leur formation et de leur expérience de façon proportionnée à leurs attributions, notamment l'expérience acquise en tant que Président d'un conseil ou d'un comité.

Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise. Pour les nouveaux membres, l'ACPR tient compte des formations dont ils pourront bénéficier tout au long de leur mandat.

➤ Dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés

L'évaluation de la compétence d'une personne comprend notamment :

- Une évaluation de ses diplômes et qualifications professionnelles,
- De ses connaissances et de son expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou entreprises,
- Des différentes tâches qui lui ont été confiées,
- De ses compétences dans les domaines de l'assurance, de la finance, de la comptabilité, de l'actuariat et de la gestion, selon le cas.

B.2.1.2. CRITERE D'HONORABILITE

L'appréciation du critère de l'honorabilité est similaire pour les dirigeants effectifs, responsables de fonctions clés et administrateurs

L'honorabilité renvoie à la réputation et à l'intégrité d'une personne.

Une personne est considérée comme professionnellement honorable en l'absence :

- de l'une des condamnations définitives depuis moins de dix ans, d'infractions ou procédures, y compris celles en cours visées aux articles L. 322-2 du Code des assurances, L. 931-9 du Code de la sécurité sociale et L. 114-21 du Code de la mutualité d'éléments prouvant qu'elle ne s'est pas montrée transparente et coopérative avec l'ACPR
- de difficultés significatives à honorer des dettes, des investissements, expositions ou emprunts qui seraient disproportionnés et risqués à la vue de la situation personnelle de la personne intéressée et en l'absence de tout conflit d'intérêt dans l'exercice des fonctions,
- plus généralement, d'éléments indiquant le contraire et lorsqu'il n'y a pas non plus de raison de mettre raisonnablement en doute la bonne réputation de la personne en question.

La position de l'ACPR en date de décembre 2019 précise à cet égard que ces éléments, selon leur gravité, doivent conduire la SGAM Malakoff Humanis à s'interroger sur la capacité de la personne concernée à concourir à une gestion saine et prudente de l'organisme concerné, sans faire prévaloir des intérêts contraires à celui-ci ou du groupe dans lequel elle exerce son mandat.

B.2.2. PROCEDURES RELATIVES A LA COMPETENCE ET L'HONORABILITE

B.2.2.1. APPRECIATION DE LA COMPETENCE COLLECTIVE

Chaque intéressé doit adresser, lors de son entrée en fonction et tout au long de son mandat, les éléments nécessaires à évaluer sa compétence et notamment :

- un état descriptif de ses activités professionnelles actuelles et celles exercées sur une période de 10 ans,
- les formations suivies.
- les marchés de l'assurance,
- les marchés financiers,
- la stratégie de l'entreprise et son modèle économique,
- son système de gouvernance,
- l'analyse financière et actuarielle,
- les exigences législatives et réglementaires applicables à l'entreprise.

La Direction des Instances Politiques du groupe Malakoff Humanis veille à tout le moins à ce que des formations leur permettent d'acquérir les connaissances nécessaires dans les domaines décrits ci-dessus leur permettant d'être mieux préparés à prendre les décisions de leur ressort

Dans ce cadre, le Groupe Malakoff Humanis met en œuvre un programme de formation interne adapté aux évolutions réglementaires, aux orientations stratégiques et aux enjeux du groupe et de son environnement, qui :

- s'articule autour de 4 axes majeurs :
 - La connaissance du groupe et de son environnement
 - La stratégie et le développement
 - La gouvernance et la gestion des risques
 - L'environnement économique et financier

- couvre l'ensemble des domaines dans lesquels les administrateurs du Conseil d'administration doivent disposer, collectivement, de connaissances et d'une expérience suffisante :
- comprend deux types de formation :
 - Une formation initiale, destinée aux administrateurs nouvellement désignés/élus ou récents dans leur fonction, elle a pour objectif de s'approprier, entre autres, les fondamentaux sur l'activité propre à un organisme d'assurance, le système de gouvernance et Solvabilité 2 et les connaissances clés demandées à l'administrateur dans l'exercice de son mandat au quotidien.
 - Une formation continue, composée de modules spécifiques et de perfectionnement adapté aux différentes catégories de mandats (administrateur, membre de comité spécialisé), cette formation est évolutive d'année en année pour assurer la montée en compétence des administrateurs.

B.2.2.2. APPRECIATION DE L'HONORABILITE

Conformément aux articles L.322-2 du Code des assurances, L. 931-7-2 du Code de la sécurité sociale et L. 114-21 du Code de la mutualité, les personnes administrant ne doivent pas avoir fait l'objet, dans les dix années précédant leur nomination, d'une condamnation définitive pour les motifs précisés au 1, 2 et 3° desdits articles.

De plus, en cas de survenance d'une telle condamnation en cours d'exercice du mandat ou de la fonction, la personne concernée devra cesser ses activités dans le délai d'un mois à compter de la date à laquelle la décision de justice est devenue définitive.

Chaque d'année, un questionnaire est complété par chacun des administrateurs des Entités du Groupe Prudential portant sur :

- l'ensemble des mandats exercés dans toutes entités quelle que soit sa forme (société, institution de prévoyance, mutuelle, association, etc.),
- les conventions règlementées dont les administrateurs pourraient avoir connaissance dans chacune des Entités du Groupe Prudential,
- les conditions d'honorabilité à respecter pour exercer leurs mandats.

Les administrateurs doivent coopérer pour pouvoir mener à bien cette évaluation.

B.3. Système de gestion des risques (ORSA)

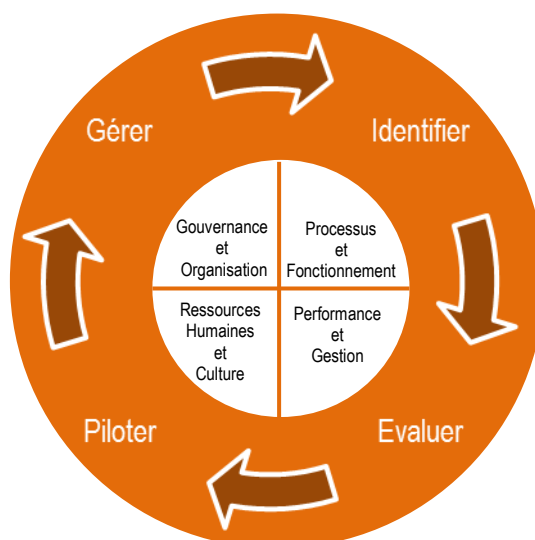
B.3.1. STRATEGIE DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est un processus qui a pour objectifs d'identifier, évaluer, hiérarchiser, reporter et superviser l'ensemble des risques en s'attachant en priorité aux risques majeurs de la SGAM Malakoff Humanis.

Ainsi, par la gestion des risques, le Groupe prudentiel vise à :

- S'assurer de l'exhaustivité des risques identifiés ;
- Définir et mesurer l'appétit au risque ;
- Mettre en œuvre le suivi des incidents ;
- Améliorer la rentabilité de l'entreprise par une meilleure maîtrise du coût du risque ;
- Améliorer la réactivité de l'entreprise en se donnant les moyens de repérer, d'anticiper les risques et de les mettre sous contrôle ;
- Maîtriser les risques liés aux processus et aux systèmes, et améliorer la qualité de l'organisation et des services offerts aux clients ;
- Faciliter les prises de décision par les instances adéquates de l'entreprise.

Afin d'assurer une gestion cohérente de l'identification, l'évaluation, le suivi et la gestion des différents types de risques, les principes suivant de gestion des risques doivent être déclinés par les responsables/propriétaire en charge de ces risques.



➤ Organisation du système de gestion des risques

Le processus repose prioritairement sur la détermination d'un niveau d'appétit aux risques en cohérence avec la stratégie et les objectifs du Groupe prudentiel, facilitant, ainsi, le pilotage dynamique du profil de risque.

Ce niveau d'appétit est défini par les administrateurs principalement au regard de l'ORSA qui vise à présenter une vision globale, consolidée et prospective des risques et de la solvabilité de la SGAM Malakoff Humanis et des entités affiliées.

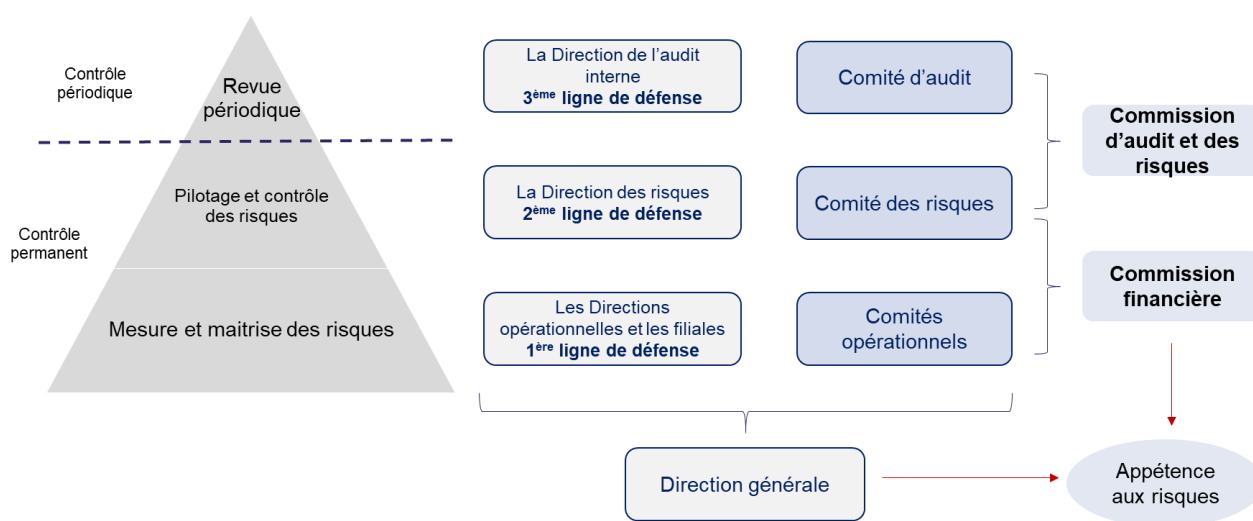
Ce processus garantit, de plus, le suivi de l'adéquation entre le profil de risque et la capacité financière de la SGAM à couvrir les risques (via ses fonds propres) comme exigé par la Directive Solvabilité 2.

Les objectifs de ce processus sont de :

- Définir des métriques, des indicateurs et limites de risque permettant au management de détecter rapidement les changements de profil de risque et d'alerter le cas échéant la gouvernance pour prise de décision.
- Disposer de méthodologie de calcul et de mesure de risques homogènes permettant de comparer et d'agrèger les différents types de risques ;
- Mettre en œuvre les processus et les systèmes permettant d'assurer la mise à disposition en temps et en heures d'informations et reporting adéquats à une gestion continue des risques.

➤ Intégration du système de gestion des risques dans l'organisation

La maîtrise des risques s'articule autour de trois lignes de défense et de la gouvernance schématisées ci-dessous :



Le dispositif de gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis a pour objectif de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Réalisation et optimisation de la conduite des opérations, y compris le respect des procédures internes ;
- Fiabilité de l'information comptable et financière ;
- Respect des lois et des réglementations en vigueur ;
- Préservation de la solvabilité.

Il permet d'obtenir une assurance raisonnable et non une certitude, que les risques opérationnels sont maîtrisés et que les objectifs cités ci-dessus sont atteints.

Les fonctions de contrôle se délimitent suivant la nature des contrôles réalisés :

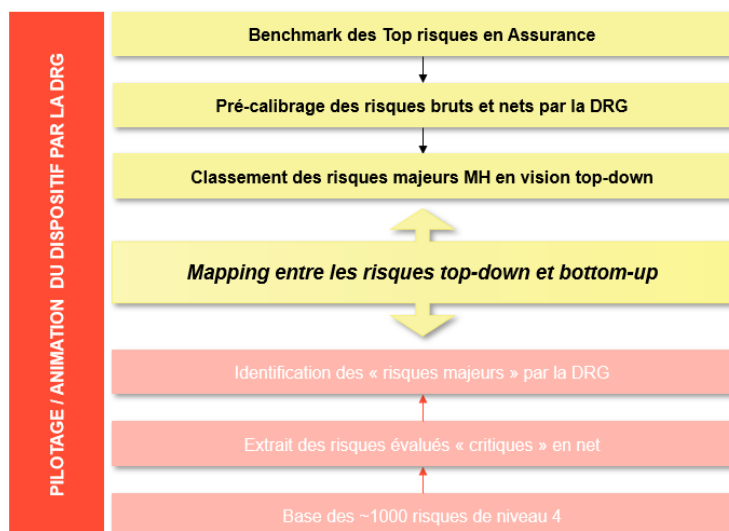
- Le contrôle opérationnel : ce sont les contrôles réalisés par les opérationnels dans leur processus de travail ;
- Le contrôle managérial : ce sont les contrôles réalisés par le supérieur hiérarchique avec responsabilité managériale du bon fonctionnement du contrôle opérationnel ;
- Le contrôle indépendant (de second niveau) par une entité tierce : ce sont les travaux d'évaluation des contrôles et d'appréciation de la maîtrise des risques par la filière Risque ;
- Les travaux de revues périodiques (contrôles de 3^e niveau) : évaluation du bon fonctionnement de l'organisation, des processus et du système de contrôle interne par l'audit interne.

➤ L'identification des risques

Pour cartographier les risques auxquels elle fait face, la SGAM Malakoff Humanis et ses entités affiliées combine deux approches d'identification des risques :

- Une approche « bottom-up » qui est issue de la cartographie des risques opérationnels. L'extraction des risques évalués critiques permet ainsi d'identifier des risques majeurs opérationnels ;
- Une approche « top down » issue des benchmarks des acteurs de place et de la vision des directions métiers identifiées pour chacun des risques.

Cette méthode combinée garantit la complétude de la cartographie des risques majeurs de la SGAM Malakoff Humanis et des entités affiliées.



Cela permet ainsi d'obtenir un regard critique sur les résultats en comparant :

- La complétude et l'exhaustivité des risques présents dans la cartographie bottom-up ;
- Les évaluations des risques majeurs top-down comparées aux évaluations des risques bottom-up associés ;
- Les moyens de maîtrise et les plans d'actions des risques majeurs top-down.

La combinaison de ces deux approches d'identification et d'évaluation des risques majeurs permet de servir les trois objectifs suivants :

- Disposer d'une vision **exhaustive** des grands risques auxquels font face les acteurs du secteur assurantiel en France ;
- Disposer d'une vision agrégée des risques majeurs - définis comme ceux ayant potentiellement un impact matériel sur le profil de risque - permettant de se positionner à un niveau **stratégique** et d'instaurer le niveau de discussion adéquat avec les instances de gouvernance et les Directions métiers ;
- Disposer d'une vision **complémentaire** de l'approche *bottom-up* des risques « critiques », chaque approche s'alimentant l'une et l'autre.

➤ L'évaluation des risques majeurs

Evaluation sur la base des moyens de maîtrise existants

Chaque risque est évalué d'abord en termes de risque brut, puis en termes de risque net sur la base des moyens de maîtrise existants. Pour chacun des risques, les principaux moyens de maîtrise existants sont identifiés et évalués.

L'identification des moyens de maîtrise existants a pour objectif de s'assurer que, **pour chaque cause** potentielle de survenance du risque, une ou des réponses sont apportées afin de maîtriser les sources de survenances.

Ensuite, une évaluation de l'efficacité de ces moyens de maîtrise est nécessaire afin de déduire le risque net (dit aussi risque résiduel).

L'évaluation du risque permet d'identifier la nécessité de mettre en place des plans d'actions pour couvrir le risque au regard du cadre d'appétence.

Une évaluation sur la base d'un scénario redouté des risques majeurs :

Cette analyse permet de confirmer l'évaluation du risque et de l'ajuster si nécessaire. Le développement d'un scénario permet de se rendre compte de l'efficacité de l'existant face à une situation extrême et confronter les éléments d'évaluation à un cas critique de survenance du risque.

Le pilotage des risques majeurs à l'aide d'indicateurs préalablement définis : les KRI

Des indicateurs de mesure des risques sont identifiés pour chacun des risques, ils servent de **système d'avertissement** précoce de l'apparition prochaine d'un risque ou permettent de prévoir les changements dans le profil de risque. Ils doivent être conçus pour permettre une **action rapide en cas de problème**. Ces indicateurs sont suivis afin de garantir la maîtrise du risque dans le temps par la mise à disposition de tableaux de bord pour permettre de suivre les risques et de remonter les informations de manière uniformisée.

La description de la gouvernance et des moyens mis en œuvre pour piloter chacun de ces risques est détaillée dans les politiques afférentes.

Risques globaux				
Politique globale de gestion des risques Politique d'audit interne Politique ORSA Politique de gestion des fonds propres Politique de communication d'informations à destination du superviseur et du public				
Risques opérationnels	Risques de non-conformité	Risques de sécurité des SI et de continuité	Risques de souscription	Risques financiers
Politique de gestion des risques opérationnels Politique de maîtrise des risques d'externalisation Politique de gouvernance et de qualité des données Politique de provisionnement Politique de rémunération Politique de compétence et d'honorabilité	Politique de conformité Politique interne de protection des données personnelles Politique de gouvernance et surveillance des produits d'assurance	Politique de sécurité des SI Politique de continuité d'activité	Politique de souscription Politique de réassurance Politique de la fonction actuarielle	Politique d'investissement

➤ Le processus ORSA

Le processus ORSA veille à mesurer, pour chacun de ces risques, le besoin de fonds propres nécessaires pour faire face aux pertes qu'ils génèrent. Les règles de la 'formule standard' 'Solvabilité 2' sont utilisées pour cette mesure. Des besoins complémentaires sont aussi pris en compte pour évaluer des risques non traités dans la 'formule standard'.

L'ORSA est un processus essentiellement prospectif dans lequel il est demandé aux organismes de procéder à trois évaluations :

- L'évaluation du Besoin Global de Solvabilité, incluant notamment
 - Une description du profil de risque,
 - Le besoin en capital intégrant l'ensemble de ces risques, y-compris les risques complémentaires à la formule standard
 - Une évaluation de l'ensemble des moyens nécessaires et disponibles pour faire face aux risques identifiés ;
- Le respect permanent des exigences réglementaires concernant la couverture des SCR/MCR vérifié par :
 - La projection du besoin en capital à l'horizon du plan stratégique (à savoir 4 ans) en scénario central et dans des scénarios de stress ;
 - La composition des fonds propres par niveau ;
- L'adéquation entre le profil de risque et les hypothèses sous-jacentes au calcul du capital de solvabilité requis dans le cadre de la Formule Standard.

Ces évaluations sont réalisées **pour chacune des entités** du Groupe prudentiel et **pour le Groupe prudentiel lui-même**. La cohérence des évaluations de l'ORSA repose sur une homogénéisation des méthodes d'évaluation et des projections mises en œuvre au sein du groupe prudentiel.

Sur la base de ces trois évaluations, le processus ORSA prévoit la fixation d'une stratégie de solvabilité et un appétit aux risques qui visent à encadrer le niveau de prise de risque pour l'avenir.

Le processus ORSA est réalisé sur une fréquence régulière annuelle et occasionnellement lorsque les conditions de risque l'imposent.

Les travaux relatifs à l'ORSA sont récapitulés dans le rapport ORSA pour l'ensemble des entités du Groupe prudentiel. Ce rapport est unique depuis 2019 pour l'ensemble des entités du Groupe prudentiel sachant que chacune d'entre elle y est détaillée.

Il vise à présenter une vision globale, consolidée et prospective des risques et de la solvabilité du Groupe prudentiel et des entités qui le compose.

B.4. Contrôle interne

B.4.1. LE DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES OPERATIONNELS ET LE CONTROLE INTERNE

Le dispositif de gestion des risques opérationnels doit notamment :

- Définir et diffuser la méthodologie de gestion des risques opérationnels
- S'assurer que tous les métiers ont mené leur démarche selon les méthodes du Groupe prudentiel
- Assurer une analyse de cohérence de l'évaluation des risques
- Reporter l'exposition aux risques majeurs et son niveau de maîtrise à la direction générale. Les reporting sont basés non seulement sur les remontées de la cartographie des risques mais aussi sur les pertes et incidents et complètent la vision des cartographies des risques.

La démarche mis en œuvre se déroule en 3 étapes :

- L'identification des risques : via des outils de cartographie des risques et scénarios, ce qui permet une définition des risques et leur hiérarchisation.
- Evaluation des risques : construite via des entretiens réalisés entre les opérationnels et l'expert risques opérationnels de la direction des risques. Elle tient compte des éléments de contexte « risque » afin d'avoir le plus possible une vision juste de l'exposition de l'entreprise à ses risques. Elle prend donc en compte les éléments de maîtrise et les indicateurs d'exposition (les pertes liées aux incidents, des résultats du contrôle permanent...)
- Réduction de l'exposition et surveillance des risques opérationnels : elles s'opèrent grâce à la mise en place et au suivi du fonctionnement du dispositif de maîtrise des risques incluant les contrôles.

B.4.1.1. IDENTIFICATION ET EVALUATION DES RISQUES OPERATIONNELS

La première étape de la démarche consiste à établir une cartographie des risques opérationnels permettant d'identifier les événements à l'origine des risques. Les risques opérationnels sont identifiés à partir des processus ou d'objectifs majeurs et classés selon la typologie des risques opérationnels retenue.

L'analyse des processus métier et des risques encourus est réalisée avec les opérationnels concernés et l'expert en charge des risques et contrôles.

Ils s'appuieront sur un cadre de travail normé pour tous, dont la fonction clé gestion des risques reste garante.

B.4.1.2. EVALUATION DES RISQUES OPERATIONNELS

Les risques opérationnels sont évalués en termes de probabilité d'occurrence et d'impacts, ils sont représentés suivant leur criticité sur une matrice qui permet de les hiérarchiser en fonction leur probabilité d'occurrence et leur niveau d'impacts. Ainsi, la typologie de risques et les échelles retenues sont définis par la fonction clé gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis. Elles reflètent la vision dont le management souhaite disposer au plus haut niveau et doit permettre d'établir des synthèses transverses à toutes les activités.

Elle est maintenue par la fonction gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis qui s'assure de son application homogène au sein de toutes les entités du Groupe prudentiel, par des actions correctives le cas échéant.

L'analyse de la cartographie des risques opérationnels permet d'identifier les risques opérationnels insuffisamment maîtrisés et de définir les plans d'actions de renforcement.

B.4.1.3. REDUCTION DE L'EXPOSITION AUX RISQUES OPERATIONNELS

La maîtrise du risque opérationnel se décline autour d'outils de pilotage des risques incluant des plans de maîtrise des risques et un dispositif de contrôle interne adapté.

B.4.2. LES ACTEURS DE LA GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS

Le dispositif de contrôle interne s'organise autour de 3 lignes de défense :

1^{ère} ligne de défense :

Les directions et leurs collaborateurs assumant des fonctions opérationnelles (métiers ou supports). Dans l'atteinte de leurs objectifs opérationnels, ils sont propriétaires des risques opérationnels susceptibles de survenir. Ils portent la responsabilité des contrôles de 1^{er} niveau réalisés par les opérationnels (ou en charge d'activités opérationnelles) voire intégrés dans le processus et les contrôles automatisés des systèmes d'information. Ces contrôles peuvent être réalisés également par les responsables hiérarchiques ou des équipes dédiées.

2^{ème} ligne de défense :

Le contrôle permanent de 2nd niveau indépendant des opérationnels et intervenant de manière régulière a pour objectif de :

- Identifier les contrôles clés de 1^{er} niveau (réalisé par le métier) ;
- Tester la robustesse du contrôle interne via des plans de contrôles de 2nd niveau réalisés indépendamment par la fonction contrôle permanent ;
- Identifier les zones non ou sous contrôlées, définir et ou s'assurer de la mise œuvre d'actions d'amélioration ;
- Garantir l'amélioration en continu du Contrôle Interne du Groupe prudentiel.

Il s'effectue par des contrôles de deuxième niveau (test et autoévaluation) et d'autres actions de contrôle permettant de vérifier l'efficacité opérationnelle du dispositif de maîtrise mis en œuvre par les opérationnels.

3^{ème} ligne de défense

Le contrôle périodique (audit) a pour objectif de réaliser des audits indépendants des activités et processus du Groupe prudentiel et émettre des recommandations et s'assurer de leur mise en œuvre effective.

B.4.3. LA FONCTION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité se définit par un ensemble de processus visant à garantir le respect des réglementations applicables dans le cadre des activités exercées par l'ensemble des entités de la SGAM Malakoff Humanis.

La fonction vérification de la conformité est destinée à fournir à la Direction générale et aux Conseils d'administration une assurance raisonnable quant au respect par les entités de la SGAM Malakoff Humanis de l'ensemble des dispositions légales, réglementaires, administratives en vigueur et à venir, des normes professionnelles ainsi que des codes de bonne conduite internes, auxquels les entités du groupe prudentiel se soumettent dans le cadre de leurs activités.

La fonction de vérification de la conformité vise à sécuriser les activités et opérations au moyen de mesures de prévention, de suivi et de contrôle des risques de non-conformité au niveau de chaque entité.

La fonction de vérification de la conformité a pour objectif de veiller au respect des règles en matière de sécurité financière, protection de la clientèle et de protection des données, en prenant en compte le risque de sanction et d'atteinte à l'image de la SGAM Malakoff Humanis.

Plus généralement, la fonction vérification de la conformité porte une attention particulière au respect des engagements contractuels et des promesses « clients », de sorte que les informations délivrées aux clients, et donc leurs attentes légitimes, soient conformes aux actions et processus déployés dans le cadre des activités.

La fonction de vérification de la conformité participe à la diffusion de la culture de conformité et contribue à promouvoir un comportement professionnel exemplaire, de sorte que toute personne agissant au nom du groupe prudentiel et de ses entités affiliées, ait des pratiques conformes aux dispositions des différentes réglementations applicables à ses activités ainsi qu'aux instructions internes validées et

diffusées.

De manière générale, le respect de la conformité constitue un gage de confiance attribué par les clients envers les entités de la SGAM Malakoff Humanis.

B.4.4. LE DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES DE NON-CONFORMITE

Le dispositif de gestion des risques de non-conformité est constitué d'un ensemble de processus qui doivent permettre d'obtenir une assurance raisonnable quant au niveau de maîtrise de ces risques.

Pour ce faire, la fonction vérification de la conformité met en œuvre les actions de prévention, de contrôle et de conseil nécessaires à la maîtrise des risques de non-conformité :

- Elle identifie et traite les risques de non-conformité.
- Elle identifie les obligations applicables aux activités et examine les projets de révision ou de mise en place de nouvelles obligations afin de déterminer, le cas échéant, les risques de non-conformité auxquels les entités de la SGAM Malakoff Humanis sont exposées.
- Elle participe à tout projet de développement commercial (nouveaux produits ou services, canal de distribution) susceptible d'avoir un impact sur le niveau de conformité des activités et intervient en amont du lancement des nouvelles activités pour en vérifier la conformité.
- Elle propose toute mesure jugée nécessaire à la couverture des risques de non-conformité (adaptation des procédures internes par exemple).
- Elle sensibilise les collaborateurs des directions fonctionnelles et opérationnelles ainsi que les administrateurs. Pour ce faire, elle assure la conception et le déploiement de tout module de formation ou sensibilisation nécessaire aux respects des règles et plus généralement à la diffusion de la culture de conformité.
- Elle vérifie l'adéquation des mesures adoptées et les contrôles opérationnels associés. A ce titre, elle participe à la définition des contrôles de premier niveau, par l'accompagnement qu'elle dispense aux directions opérationnelles et fonctionnelles dans la mise en œuvre de leurs obligations (rôle d'expertise et de conseil).
- Elle s'appuie sur le plan de contrôle de deuxième niveau mis en œuvre par le contrôle interne pour s'assurer de la conformité des activités à la réglementation en vigueur.

La fonction vérification de la conformité élabore et met à disposition :

- Un plan annuel de contrôle de la conformité qui présente les actions d'amélioration de la maîtrise des risques de non-conformité et les contrôles qu'elle entend opérer au titre de l'année. Le plan de conformité est présenté après validation de la Direction générale, au Conseil d'administration.
- Un référentiel réglementaire recensant, pour chaque activité et processus, les obligations applicables et les risques de non-conformité en matière de protection de la clientèle, de protection des données personnelles et de sécurité financière ;
- Toutes instructions, lignes directives ou procédures nécessaires à une application homogène et efficace au sein des entités de la SGAM Malakoff Humanis du dispositif de gestion des risques de non-conformité, notamment en matière de règles relatives à la protection de la clientèle, à la lutte contre la fraude interne et à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.
- Le cadre de contrôle permanent des risques de non-conformité au regard des domaines identifiés comme prioritaires et de l'exposition des entités de la SGAM Malakoff Humanis aux risques de non-conformité, pour permettre la mise en œuvre du dispositif de contrôle ;
- L'élaboration de modules de formations spécifiques et de tout support permettant la diffusion des règles et bonnes pratiques, concernant les règles de protection de la clientèle, les règles relatives aux données à caractère personnel et la lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme.

B.5. Fonction d'audit interne

B.5.1. MISE EN ŒUVRE DE LA FONCTION AUDIT INTERNE

La fonction d'Audit interne a pour mission, sur le périmètre dont elle a la charge :

- D'apporter à la Direction générale une évaluation des processus de management et de contrôle interne, et des conseils et recommandations visant à accroître leur efficacité et leur niveau de sécurité tout en s'assurant du bon respect des réglementations en vigueur et des normes internes ;
- De suivre la mise en place des plans d'actions, en réponse aux recommandations de l'Audit, et leur mise en œuvre effectives dans des délais raisonnables ;
- D'alerter la Direction générale, sur les risques à travers les éventuels dysfonctionnements identifiés ;
- D'identifier et d'évaluer la maîtrise des risques par une approche structurée et focalisée sur les enjeux de la SGAM Malakoff Humanis et de ses membres affiliés ;
- D'informer la Direction générale et le Conseil d'administration des dysfonctionnements observés grâce à l'exécution du plan annuel d'audit s'inscrivant dans un cadre pluriannuel sur 3 ans ;
- D'évaluer le risque de fraude lors des missions d'audit ;
- À la demande de la Direction générale, d'intervenir ponctuellement en cas de dysfonctionnements sur une activité identifiée.

L'objectif est d'apporter à la Direction générale, l'assurance au travers des missions réalisées que :

- Les dispositifs de contrôle interne, mis en place dans chaque direction des entités du Groupe prudentiel, répondent à la double obligation de maîtrise du fonctionnement des activités et de fiabilité des opérations, en conformité avec la réglementation ;
- Les processus opérationnels et les organisations associées favorisent l'amélioration des résultats de l'activité assurance de la SGAM Malakoff Humanis ;
- Les systèmes d'information du périmètre assurance sont dotés de procédures suffisantes en matière de disponibilité, d'intégrité des données, de confidentialité, de sécurité physique et logique de l'exploitation, de traçabilité et piste d'audit ;
- Les documents, informations techniques et économiques utilisés par les entités du Groupe prudentiel sont conformes aux normes et principes comptables généralement admis.

B.5.2. INDEPENDANCE ET OBJECTIVITE

L'audit interne est chargé d'évaluer la maîtrise des risques, la qualité du contrôle interne ainsi que l'efficacité du système de gouvernance. Elle reçoit les moyens nécessaires pour la réalisation de sa mission.

Les principes généraux suivants sous-tendent l'accomplissement de sa mission :

- Indépendance : elle est assurée par le rattachement direct de l'audit interne au plus haut niveau hiérarchique (Direction générale), et par l'absence de tout engagement dans des fonctions opérationnelles ou de tout autre activité susceptible de compromettre l'indépendance et l'objectivité de l'audit interne ;
- Objectivité : l'audit interne suit une méthodologie basée sur les risques, qui repose sur l'observation des faits réels, le recours à des normes et usages professionnels et la prise en compte – via un processus contradictoire – du point de vue des personnes auditées ;
- Intégrité : l'application stricte des règles déontologiques et des instructions s'impose à tout intervenant pour le compte de l'audit interne ;
- Professionnalisme : l'audit interne doit faire preuve d'une maîtrise des techniques d'audit ainsi que des techniques assurantielles et financières qu'il maintient et développe à travers une formation régulière. Le responsable de l'audit interne veille à ce que les auditeurs aient les compétences nécessaires à la réalisation des missions prévues dans le plan d'audit ;
- Confidentialité : l'audit interne est tenu à un strict devoir de réserve et de discrétion, ainsi qu'au respect des règles de protection des données et des normes de sécurité informatiques ou physique en matière

de confidentialité des données. Il ne transmet les informations dont il a connaissance dans le cadre de ses missions que dans le respect absolu du principe du « besoin de savoir » ;

- Efficacité : l'audit interne s'attache à mesurer, sans dogmatisme, l'efficacité des règles et procédures face aux risques encourus. L'auditeur devra aussi bien signaler les défaillances que les contrôles inutiles, redondants ou dont le coût est sans commune mesure par rapport aux risques encourus ;
- Accès aux informations : l'audit interne a accès, sans restriction d'aucune sorte, à l'ensemble des informations, documents, systèmes informatiques, locaux et peut rencontrer toute personne dont il a besoin pour la conduite de ses missions. Il n'a pas à justifier de ses besoins.

Les observations et critiques de l'audit interne visent les organisations et les systèmes et non les personnes.

Ces principes fondamentaux se retrouvent dans des règles de conduite définies par le code de déontologie interne, signé par les auditeurs. Ce code de déontologie est défini par la direction de l'audit spécifique à la SGAM Malakoff Humanis.

B.6. Fonction actuarielle

B.6.1. DISPOSITIF DE LA FONCTION ACTUARIELLE

La fonction Actuarielle du Groupe Malakoff Humanis est portée par Olivier ELLEBOODE Directeur de la solvabilité.

Pour cette fonction il encadre une équipe assurant les travaux relevant :

- De la fonction actuarielle,
- Du pilier 2 de Solvabilité 2 (ORSA quantitatif, appétit aux risques, politiques des risques en lien avec ses activités),
- Du pilier 3 de Solvabilité 2 (RSR, SFCR),
- De l'optimisation du capital / la gestion des fonds propres,
- De la veille réglementaire Solvabilité 2.

B.6.2. MISE EN ŒUVRE DE LA FONCTION ACTUARIELLE

Le dispositif mis en place par la fonction actuarielle lui permet de réaliser l'ensemble de ses travaux conformément aux exigences réglementaires dans une perspective d'amélioration continue.

AVIS SUR LE NIVEAU DE PROVISIONNEMENT TECHNIQUES	La fonction actuarielle porte un avis sur la suffisance des provisions techniques à partir : - De son analyse des méthodes et hypothèses utilisées pour les calculs, - De son analyse des résultats et notamment des facteurs de variation des provisions, - De l'analyse des risques opérationnels du processus de production des provisions, - De son appréciation de la qualité de données utilisée. La fonction actuarielle peut demander une analyse d'impact aux directions concernées sur les thèmes qu'elle juge nécessaire. Les travaux de la fonction actuarielle permettent ainsi de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques.
AVIS SUR LA PERTINENCE ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE SOUSCRIPTION	La fonction actuarielle analyse la pertinence de la politique de souscription à travers : - La prise en compte de l'ensemble des risques techniques souscrits - La description d'une gouvernance garantissant une validation adéquate des prises de risques. La description de reporting permettant un pilotage adapté de la marge technique La fonction actuarielle contrôle la bonne mise en œuvre de la politique de souscription à travers : - Sa participation aux comités relatifs à la politique de souscription ; - Son analyse de la suffisance des tarifs au regard des garantis, le cas échéant à travers les analyses et les travaux réalisés par les fonctions techniques en charge du pilotage technique ; - Le suivi des risques opérationnels (cartographie des risques et plan de contrôle interne de deuxième niveau) des fonctions techniques et souscription du Groupe prudentiel et de chacune des entités qui le compose.
AVIS SUR LA PERTINENCE ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE REASSURANCE	La fonction actuarielle analyse la pertinence de la politique de réassurance à travers : - L'identification de l'ensemble des risques techniques de pointe et/ou exceptionnels supportés par le Groupe ;

	- La description d'une gouvernance garantissant une validation adéquate des risques réassurés au regard de l'appétit aux risques techniques ; - La description de reporting permettant un pilotage et une information adapté des risques sus mentionnés ; - La description d'un dispositif d'évaluation et du suivi des risques de contreparties des réassureurs. La fonction actuarielle contrôle la bonne mise en œuvre de la politique de réassurance à travers sa participation aux comités de la politique de réassurance. Elle s'appuie aussi sur le dispositif de management de gestion des risques opérationnels pour apprécier en deuxième niveau la bonne mise en œuvre de la politique de réassurance. Les cessions en réassurance proportionnelles et la politique associée sont contrôlées au travers de la politique de souscription
--	--

La fonction actuarielle s'appuie sur l'exploitation des résultats des contrôles de niveau 1 et 2 étoffés d'année en année à la suite des différentes revues, afin d'émettre un avis général sur les éléments relevant de son périmètre, identifier les zones de risques et mener des revues spécifiques et approfondies consécutives à l'identification de ces mêmes zones de risques.

L'organisation des travaux de la fonction actuarielle tient compte de l'intégration de la fonction actuarielle au sein du dispositif de gestion des risques s'agissant de l'évaluation des provisions techniques et de la qualité des données associées, de la souscription et de la réassurance, afin de permettre à la fonction actuarielle :

- De collecter les informations nécessaires à la réalisation des travaux (dates des comités, dates de production des provisions techniques, etc) ;
- De réaliser des travaux (revues, analyses, etc) ;
- De restituer des conclusions (dates des comités s'agissant de la mise en place / du suivi des plans d'actions, date des commissions s'agissant de la présentation des conclusions et date des conseils d'administration s'agissant de la communication du rapport de la fonction actuarielle).

S'agissant des travaux relatifs aux provisions techniques, des comités spécifiques à Solvabilité 2 ont été mis en place au sein de Malakoff Humanis. La fonction actuarielle y dispose d'un pouvoir de veto. Les principales caractéristiques de ces comités sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Instances de décision	Fréquence	Objets
Comité audit et des risques du Groupe Prudentiel	Trimestrielle	Valide les informations et décisions à soumettre à la commission d'audit et des risques. Principalement, sous la présidence du Directeur général, le Comité Audit et Risques a pour mission de : - Approuver la politique de gestion des risques opérationnels, y compris l'appétit aux risques, et s'assure de leur mise en œuvre opérationnelle ; - Garantir l'efficacité du dispositif de gestion des risques du Groupe prudentiel (identification / évaluation / arbitrage / traitement / suivi et alerte) et examiner les propositions d'évolution ; - Evaluer régulièrement le niveau d'exposition aux risques et s'assurer du respect de l'appétit aux risques ; - Etudier les incidents majeurs et vérifier la pertinence des plans d'actions de remédiation
Comité de la fonction Actuarielle	Trimestrielle	Ce comité réuni, au moins trimestriellement, la fonction actuarielle du Groupe prudentiel et l'ensemble des fonctions actuarielles propres à chacune des entités du Groupe prudentiel. Ce comité a pour objet :

		- De fixer les objectifs des travaux relatifs aux fonctions actuarielles, - De définir les méthodes et calibrer les moyens pour répondre à ces objectifs, - De suivre les résultats des études de chaque fonction actuarielle. Ce comité permet d'animer et coordonner les responsables des fonctions clés actuarielles dans le cadre d'un dispositif cohérent et homogène. Les fonctions actuarielles du Groupe prudentiel et de chacune des entités participent également à l'ensemble des comités leur permettant d'exercer leur rôle de contrôle de la bonne application des politiques de souscription, de réassurance et de provisionnement.
--	--	--

L'intégration de la fonction actuarielle dans chacun de ces comités lui permet de assurer un suivi régulier des modèles, méthodes et hypothèses retenus dans l'évaluation des provisions techniques ainsi que des résultats associés. La comitologie ainsi définie garantit l'intervention de la fonction actuarielle à chaque étape de production des provisions techniques, lui permettant d'émettre un avis au fur et à mesure du processus, facilitant ainsi la validation finale des résultats, dans le cadre notamment de sa contribution au système de gestion des risques Malakoff Humanis.

B.7. Sous-traitance

B.7.1. POLITIQUE DE MAITRISE DES RISQUES DE SOUS-TRAITANCE

L'externalisation est définie comme un accord de prestation par lequel la SGAM Malakoff Humanis, les membres affiliés ou les filiales transfèrent à un prestataire extérieur (appelé sous-traitant quand il exécute une partie d'un contrat déjà existant), une activité jusqu'à lors réalisée par elle-même.

La politique de maîtrise du risque d'externalisation de la SGAM Malakoff Humanis s'inscrit dans la politique globale de gestion des risques. Elle a pour objet de fixer les principes du dispositif visant à maîtriser les risques liés à l'externalisation plus particulièrement lorsqu'il s'agit d'externaliser des activités définies comme importantes ou critiques.

Elle permet de s'assurer que l'externalisation ne conduit pas à :

- Compromettre gravement la qualité du système de gouvernance des risques ;
- Accroître indûment le risque opérationnel ;
- Nuire à la prestation continue d'un niveau de service satisfaisant à l'égard des assurés.

La politique de maîtrise du risque d'externalisation est portée par la fonction gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis, qui est responsable de sa mise à jour et veille à son respect.

B.7.2. LE DISPOSITIF DE MAITRISE DE L'EXTERNALISATION

Le dispositif de maîtrise mis en place tient compte du principe de proportionnalité et des enjeux liés à l'externalisation d'une activité qualifiée d'importante ou critique.

Il s'appuie sur les principes suivants :

- L'entité qui externalise une activité conserve la responsabilité de cette activité ;
- Pour chaque projet d'externalisation :
 - o L'analyse des risques est réalisée en amont de la décision d'externalisation (notamment impact en matière de sécurité des systèmes d'informations, des données personnelles, et sur les risques opérationnels). Elle pourra faire l'objet de mise à jour à chaque étape du processus.
 - o Le niveau de criticité de l'externalisation est défini. Si la prestation externalisée est qualifiée de critique selon le cadre défini par le Groupe, elle est présentée et suivie par le comité des prestations externalisées critiques.
 - o Le niveau d'importance de l'externalisation est défini. Si l'externalisation est jugée importante, elle devra faire l'objet d'une notification à l'ACPR pour avis préalable. Le ressort territorial où se situe le prestataire de services est indiqué dans le formulaire de notification.
- Les outils suivants sont à la disposition des donneurs d'ordres :
 - o Un référentiel de procédures, contrôle à chaque étape de la relation avec le sous-traitant, recommandations en matière de sécurité des systèmes d'informations, de protection des données personnelles, de maîtrise des risques opérationnels ;
 - o Des critères de sélection des prestataires ;
 - o Des contrats types ;
 - o Des modalités recommandées de suivi des sous-traitants ;
 - o Des dispositifs plus spécifiques pour la gestion déléguée et intermédiée.
 - o Les dispositifs de maîtrise des activités externalisées en délégation font l'objet d'un suivi spécifique particulier par les directions en charge de ces activités. Les politiques / procédures de délégations existantes définissent les règles en matière de suivi des risques et contrôles. La fonction gestion des risques s'assurent de leur cohérence avec la présente politique.
- En cas d'externalisation entre entité du Groupe prudentiel, l'accord écrit peut prendre la forme d'un simple accord de service.

Certaines activités ont été identifiées comme critiques et importantes telles que :

- La gestion déléguée : le Groupe délègue une partie de son activité de gestion auprès de courtiers gestionnaires, à la demande des entreprises clientes. Cette activité est suivie par une direction spécifique au sein du groupe.
- La gestion des actifs financiers : le Groupe délègue une partie de son portefeuille d'actifs des placements financiers, notamment pour ses reportings.
- La gestion de tiers payant : le Groupe délègue la gestion du tiers payant auprès des professionnels de santé.
- L'hébergement de données pour des applications de types bureautique, messagerie, communication en interne.

Des indicateurs de suivi sont revues annuellement.

B.8. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la SGAM Malakoff Humanis susceptible d'impacter le système de gouvernance n'est à mentionner.

C. PROFIL DE RISQUES

C.1. Risque de souscription

C.1.1. IDENTIFICATION, EXPOSITION ET EVALUATION DES RISQUES DE SOUSCRIPTION

C.1.1.1. DEFINITION DES RISQUES DE SOUSCRIPTION

Les risques de souscription sont des risques qui sont pris volontairement par la SGAM Malakoff Humanis mais qui peuvent diminuer les résultats d'exploitation, dégradant ainsi la situation financière, en fonction des aléas techniques suivants :

- Antisélection, tarification inadaptée ;
- Dérive de la sinistralité et allongement de la durée des rentes (longévité et/ou morbidité), qui se décline de plusieurs sortes
 - o Des dérives de coût moyen ou de fréquences sur des périmètres particuliers de sinistres ;
 - o De l'évolution des caractéristiques de la population assurée ;
 - o Des évolutions réglementaires impactant les engagements ou les tarifs ;
 - o Des éléments variables exogènes autres que réglementaires impactant la marge technique ;
 - o Le non-respect des dispositions contractuelles à la liquidation des sinistres ;
 - o La fraude et les abus.
- Catastrophe et pointe de sinistralité : Ce risque catastrophe est engendré par les événements extrêmes (magnitude forte) ou irréguliers non capturés par les autres risques de souscription (pandémie, explosion nucléaire, ...).
Pour le risque catastrophe Vie, celui-ci est lié aux événements de mortalité extrême qui ne sont pas suffisamment pris en compte dans le sous-module du risque de mortalité.
- Dérive des frais de gestion : les frais de gestion sont intégrés dans le calcul des provisions Solvabilité 2. Pour les risques longs, le risque est une dérive de ces frais de gestion qui ne peuvent plus être compensés par ailleurs.

C.1.1.2. LES CRITERES D'EXPOSITION AUX RISQUES DE SOUSCRIPTION

➤ Le montant et la nature des fonds propres

Le montant des fonds propres est un des critères qui permet de définir l'exposition et l'évaluation des risques de souscription.

Ainsi, l'exposition aux risques de souscription est faible pour une entité qui possède des fonds propres lui permettant de disposer d'un niveau de solvabilité réglementaire au-delà des normes requises, une survenance des risques de souscription ne remettra pas en cause sa capacité à honorer ses engagements ni à développer son activité.

La nature des fonds propres est également un critère d'exposition aux risques de souscription. Ainsi, si les fonds propres ne nécessitent pas de rémunération, l'exposition au risque technique sera d'autant plus faible car une baisse des marges d'exploitation n'impacte pas la capacité de rémunération des porteurs de fonds propres. A l'inverse, des fonds propres constitués de titres subordonnés coûteux ou d'actions cotées nécessitent le versement de dividendes et donc cela expose davantage l'entité aux risques de souscription de dégradation des résultats d'exploitation.

➤ Le chiffre d'affaires et les provisions d'assurance

Chacune des activités d'assurance génère d'autres risques de souscription, selon leur exposition.

Ainsi, l'activité santé génère principalement et significativement des risques d'antisélection, de tarification et de dérive de sinistralité qui portent sur l'année suivant l'accord contractuel.

L'activité prévoyance porte les mêmes risques que l'activité santé, avec cependant deux risques significatifs complémentaires :

- Un risque d'allongement des rentes de prévoyance en cas d'allongement de la durée de vie (rente conjoint) ou de la morbidité (rentes d'incapacité et d'invalidité) qui porte sur l'ensemble des survenances passées
- Un risque de catastrophe et de pointe de sinistralité sur les garantis décès et rentes associées.

Ainsi, l'activité prévoyance génère des risques de souscription importants.

L'activité d'épargne retraite supplémentaire connaît des risques de souscription plus limités liés à un allongement de la durée des rentes viagères.

D'autres activités spécifiques telles que les frais d'obsèques et les garanties assistance, limitent également les risques de souscription sur les dérives de mortalité (y compris en cas de catastrophe) qui accélèrent le versement des capitaux réduisant les gains de capitalisation et/ou de réception des primes périodiques pour l'assureur.

➤ Le SCR de souscription dans la formule standard

L'exposition aux quatre risques techniques explicités précédemment est mesurée par garanties / lignes d'activité Solvabilité 2 en termes de Best Estimate brut.

L'évaluation des risques est réalisée au moyen de la formule standard, considérée comme une mesure de risque appropriée aux risques.

Ainsi, les risques de souscription sont couverts par les sous-modules suivants dans la formule standard :

- **Le risque de mortalité** : il est causé par une inadéquation entre le taux de décès dans le portefeuille de l'assureur et la table de mortalité utilisée pour le calcul des primes.
- **Le risque de longévité** : il correspond à la tendance pour la population assurée à vivre plus longtemps par rapport à leur espérance de vie statistique. Une longévité accrue impactera négativement les résultats en cas de rente viagère.
- **Le risque de morbidité** : se définit comme une sous-estimation de la détérioration de l'état de santé de l'assuré. Il résulte de l'incertitude liée aux taux d'entrée et de sortie des états d'invalidité – morbidité ou de dépendance. Ce risque peut être dû à un nombre d'assurés plus important qu'anticipé développant une incapacité ou une invalidité, et que les personnes souffrant d'une incapacité ou d'une invalidité se rétablissent moins vite qu'attendu.
- **Le risque de primes et réserves** : correspond au risque que le coût des sinistres soit supérieur aux primes perçues et au risque lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation.
- **Le risque de révision** : résulte du changement de l'environnement légal ou à un changement d'état de santé de l'assuré, entraînant la révision à la hausse du montant de la rente. Ce risque peut être dû à des changements d'état notamment en invalidité (changement de catégorie d'invalidité par exemple).

C.1.2. LES RISQUES IMPORTANTS

Les risques de souscription de la **SGAM Malakoff Humanis**, calculés par la formule standard sont les suivants :

En M€					Décomposition du SCR de souscription								
Risques	Risques fins	Lignes d'activité S2	P.T. nettes	SCR Souscription	Primes et réserves	Mortalité	Longévité	Morbidité	Rachats	Frais	Révision	Catastrophe	Diversification
Prévoyance	Santé	Santé - NSLT	2 104,6	1 467,0	1 406,7	-	-	-	-18,2	-	-	60,2	18,3
	Décès accidentel												
	Incapacité et Invalidité												
	Dépendance	Santé - SLT	3 258,4	214,3	-	13,0	81,5	60,4	24,1	39,5	129,8	-	-134,1
	Invalidité												
	Emprunteur - arrêt de travail												
	Exonération cotisations santé	NON VIE	4,9	4,6	4,6	-	-	-	0,0	-	-	0,0	0,0
	Assistance												
	Décès - capital et maintien des garanties décès	VIE	13 811,9	834,5	-	247,7	261,7	240,0	405,1	166,0	38,7	153,3	-678,0
	Décès - rente éducation												
	Décès - rente conjoint												
	Emprunteur - Décès												
Ob-sèques	Obsèques	UC	422,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Epargne	Epargne retraite												
UC	Epargne UC	UC	422,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Diversification			-138,9		-138,9								
Total SCR Souscription			19 602,7	2 381,5	1 411,3	260,8	343,2	300,4	411,1	205,5	168,6	213,4	-932,7

Le SCR de souscription santé NSLT représente globalement un montant de **1 467 M€** soit 37,8 % du BSCR total avant diversification au 31 décembre 2022.

Le sous-risque le plus important au sein du SCR souscription santé est le risque de Primes et Réserves, en lien avec le volume d'assurance important en santé et en indemnités journalières.

Les garanties intégrant ce module sont :

- Pour les primes : l'arrêt de travail, le décès accidentel et la santé
- Pour les réserves : l'incapacité ainsi que l'invalidité en attente de consolidation, le décès accidentel et la santé

Ce besoin de solvabilité se mesure par une application de paramètres de la formule standard notamment sur la volatilité des primes et des provisions. Ce module spécifique ne fait pas l'objet d'atténuation de risques.

Le SCR de souscription Vie : il représente un montant de **834,5 M€** soit 21,5% du BSCR total avant diversification au 31 décembre 2022. Il est lié à l'activité propre des entités affiliées et il comprend les principaux sous-risques suivants :

Le risque de longévité est évalué par une baisse permanente de la mortalité. Les garanties concernées sont les suivantes : rente éducation, rente de conjoint et retraite. Ce sous risque de souscription représente 17,3% du SCR vie brut avant effet de diversification.

Le risque de mortalité est évalué par une hausse permanente de la mortalité. Les garanties concernées sont les suivantes : temporaire décès, vie entière, rente éducation, rente de conjoint, épargne et maintien des garanties décès. Ce sous risque de souscription représente 16,3% du SCR souscription Vie, en brut et avant effet de diversification.

Le risque de morbidité est évalué par une hausse de la mise en invalidité. Les garanties concernées sont les essentiellement le maintien des garanties décès. Ce sous risque de souscription représente 15,8% du SCR souscription Vie, en brut et avant effet de diversification.

Le risque Catastrophe Vie est évalué par l'application d'une augmentation de taux de mortalité de 0,15 % appliquée la première année de simulation sur les montants de capitaux sous risques. Les garanties concernées sont les suivantes : temporaire décès, vie entière, rente éducation, rente de conjoint, épargne et maintien des garanties décès. Ce sous risque de souscription représente 10,1% du SCR souscription Vie, en brut et avant effet de diversification.

Le détail par SCR de souscription et par entité composant le Groupe est le suivant :

En M€	Total SCR Souscription	SCR Souscription santé		SCR Souscription Vie	SCR Souscription Non-Vie
		dont Santé SLT	dont Santé NSLT		
Malakoff Humanis Prévoyance	1 288,7	117,4	882,9	367,2	-
IPSEC	33,7	1,6	30,2	4,5	-
INPR	23,4	2,8	17,0	5,0	-
CAPREVAL	5,7	0,2	5,2	1,5	-
Mutuelle Malakoff Humanis	84,9	0,2	86,7	-	-
Malakoff Humanis Nationale	30,4	-	30,9	0,5	-
Radiancé Mutuelle	16,1	2,1	14,9	0,3	-
Mutuelle Renault	14,4		14,6	-	-
Energie Mutuelle	5,3	0,0	5,3	-	-
CMAV	15,5	-	-	15,4	-
QUATREM	806,1	44,4	414,8	379,8	-
AUXIA	126,0	11,5	4,6	111,6	-
Malakoff Humanis Assurances	10,4	4,5	3,2	4,1	-
AUXIA Assistance	4,6	-	-	-	4,6
SGAM Malakoff Humanis	2 381,5	214,3	1 467,0	834,5	4,6

Les risques de souscription les plus importants sont :

- Pour Malakoff Humanis Prévoyance, IPSEC, INPR, Capreval, Mutuelle Malakoff Humanis, Malakoff Humanis Nationale, Radiancé Mutuelle, Mutuelle Renault, Energie Mutuelle, QUATREM, Malakoff Humanis Assurances, le risque de souscription le plus important est le risque Santé non SLT et notamment le risque primes et réserves, en lien avec leur activité principale en santé et prévoyance ;
- Pour CMAV et AUXIA, le risque le plus important est le risque de souscription Vie du fait de leur activité de retraite supplémentaire et d'épargne ;
- Pour AUXIA assistance, le risque le plus important du fait de son activité est le risque de souscription non-Vie.
- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire et Médicis ne sont pas soumis à la réglementation S2, il n'y a pas de SCR de souscription.

C.1.3. LES PRINCIPAUX MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES DE SOUSCRIPTION

C.1.3.1. UNE POLITIQUE DE SOUSCRIPTION

La politique de souscription précise les moyens de maîtrise des risques d'antisélection à travers un cadre portant sur :

- Les garanties (type de risque exclus, exclusion contractuelle, franchise et plafonds de prestations) ;
- Les tarifs (structure et évolution) ;
- Les entreprises assurables (activités ou secteur d'activité à exclure, localisation géographique à exclure) ;
- Les populations et individus assurables (principes de sélection médicale) ;
- Les engagements techniques non tarifaires (clauses de redistribution, engagements pluriannuels...).

Ce cadre de « sélection » est défini à la suite d'études de marché et d'analyses réalisées à partir de l'historique des contrats souscrits.

Elle précise également les moyens de maîtrise des tarifs articulés autour de :

- Un dispositif de mesure du tarif d'équilibre ;
- Une hiérarchie des pouvoirs pour déroger au tarif d'équilibre ;
- Un cadre tarifaire global pour piloter la marge technique ;
- Un dispositif de gouvernance du cadre tarifaire global.

C.1.3.2. UN DISPOSITIF DE PILOTAGE

Un dispositif de pilotage, appelé aussi dispositif de gouvernance global du cadre tarifaire vise à s'assurer d'une trajectoire de rentabilité technique conforme à la stratégie du Groupe à travers l'établissement d'une politique tarifaire et du suivi de sa bonne mise en œuvre.

Par ailleurs un dispositif de pilotage des frais permet également de maîtriser les éventuelles dérives et de s'assurer de l'adéquation du volume de frais avec la stratégie du Groupe et les cibles de rentabilité d'exploitation.

C.1.3.3. UNE POLITIQUE D'INDEMNISATION

La politique d'indemnisation décrit les règles et les dispositifs dont la mise en œuvre permet de maîtriser les risques de fraudes et d'abus ainsi que de fréquence et/ou coûts moyens par :

- La fixation de normes pour la mise en œuvre de la gestion des prestations et la coordination des différents intervenants à cette bonne mise en œuvre ;
- Le contrôle de la conformité des pratiques de gestion avec les engagements contractuels ;
- L'instauration de dispositifs de lutte contre la fraude et l'évaluation de leur pertinence ;
- La contribution à l'instauration de services ou d'actions de préventions et l'évaluation qualitative et quantitative de ceux-ci sur la sinistralité.

En complément à cette politique, des reporting de suivi de la sinistralité au global et par client sont élaborés périodiquement afin de bénéficier d'une réactivité dans la revue des tarifs.

Ce reporting de suivi s'accompagne d'analyse quantitative et qualitative des évolutions réglementaires ou variables exogènes (indices externes de revalorisation) qui pourraient avoir des impacts sur la marge technique.

C.1.3.4. LA REASSURANCE NON PROPORTIONNELLE

La réassurance permet de maîtriser les risques catastrophe et pointe de sinistralité s'agissant notamment des capitaux individuels très importants (risque par tête), de la survenance d'une catastrophe (tremblement de terre, accident technologique ou industriel et attaque terroriste d'une zone de bureau) ou encore la survenance d'une pandémie.

Cette réassurance vise principalement les garanties décès.

C.2. Risque de marché

C.2.1. IDENTIFICATION, EXPOSITION ET EVALUATION AUX RISQUES DE MARCHE

C.2.1.1. DEFINITION DES RISQUES DE MARCHE

Les risques de marché sont des risques qui sont pris volontairement mais qui peuvent diminuer le rendement des placements, dégradant ainsi la situation financière en fonction des aléas notamment sur les marchés financiers :

- Baisse de la valeur des actions et assimilés ;
- Baisse de la valeur de l'immobilier ;
- Baisse des taux de change des monnaies hors euros ;
- Augmentation ou baisse des taux nominaux (taux réels et inflation) ;
- Augmentation des probabilités de défaut des obligations (spread) ;
- Augmentation ou baisse de la courbe des taux imposées par l'EIOPA.

La concentration en termes de contrepartie, secteur ou zone géographique accentue l'aléa sur l'ensemble de ces facteurs de risque.

Ces risques se mesurent par l'exposition au risque de marché avec la combinaison de deux critères (les fonds propres et les engagements) et sont pilotés et maîtrisés par des moyens de maîtrise qui sont mis en place.

C.2.1.2. LES CRITERES D'EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHE

➤ Le montant et la nature des fonds propres

Le montant des fonds propres est un critère essentiel qui permet de définir l'exposition et l'évaluation des risques de marché.

Ainsi, l'exposition aux risques de marché sera faible pour une entité qui possède des fonds propres lui permettant de disposer d'un niveau de solvabilité réglementaire au-delà des normes requises, une baisse du rendement de ses placements ne remettra pas en cause sa capacité à honorer ses engagements ni à développer son activité.

La nature des fonds propres est également un critère d'exposition au risque de marché. Ainsi, si les fonds propres ne nécessitent pas de rémunération, l'exposition au risque de marché sera d'autant plus faible car une baisse de rendement des placements n'impacte pas la capacité de rémunération des porteurs de fonds propres. A l'inverse, des fonds propres constitués de titres subordonnés coûteux ou d'actions cotées nécessitent le versement de dividendes et donc cela expose davantage l'entité aux risques financiers de dégradation des rendements des placements.

➤ Les engagements d'assurance

Les engagements d'assurance s'apprécient par leur montant, leur duration, les coûts techniques et les règles de redistribution financière.

Ainsi l'exposition aux risques de marché sera d'autant plus importante que les engagements d'assurance sont longs. En effet les baisses de rendement des placements fragilisent sa capacité à honorer ces engagements.

L'exposition aux risques de marché est d'autant plus importante que les engagements sont d'une maturité longue et que les coûts techniques (rendement des placements attendus pour couvrir les engagements d'assurance et les frais afférents non couverts par le versement des primes et/ou cotisations initiales des assurés) sont importants.

L'exposition sera également accentuée en proportion du taux de redistribution des produits financiers aux assurés. En effet, un taux de redistribution important crée une asymétrie entre l'assuré qui bénéficie des améliorations de rendement des placements et l'assureur qui supporte les pertes en cas de dégradation des produits financiers en deçà des niveaux garantis aux assurés.

C.2.2. LES RISQUES DE MARCHÉ LES PLUS IMPORTANTS

Le tableau ci-dessous reprend pour chaque classe d'actif et la **SGAM Malakoff Humanis**, la mobilisation en fonds propres associée représentée dans le SCR de marché. Cela correspond à la perte en valeur des placements en cas de réalisation des chocs de marché de la formule standard.

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	26 759,2	1 923,2	100%
Portefeuille d'adossment	16 384,9	322,1	61%
Obligations	11 989,1	-540,2	45%
Dette privée	1 047,1	34,3	4%
Immobilier	3 348,7	828,0	13%
Portefeuille de performance	8 649,5	1 424,4	32%
Fonds non cotés	1 063,0	434,1	4%
Fonds et actions cotés	7 586,5	990,2	28%
Participations	539,4	82,2	2%
Monétaire et assimilés	1 185,4	6,6	4%
Concentration et autre		88,0	
Total Engagements (risque de taux)		1 392,5	
Diversification		-595,6	
SCR Marché		2 720,1	

Le risque de marché représente 70,1% du BSCR avant diversification au 31 décembre 2022 contre 54% du BSCR avant diversification au 31 décembre 2021. Le risque le plus important de la **SGAM Malakoff Humanis** est le risque sur les fonds et actions cotées.

Le détail du SCR de Marché pour chacune des entités de la SGAM Malakoff Humanis est présenté dans les tableaux suivants. Pour l'ensemble des entités, le risque de marché le plus important est défini par la structure des actifs financiers et notamment l'allocation sur les actions ou les dettes privées.

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	12 859,2	1 435,6	100%
Portefeuille d'adossment	5 940,7	234,6	46%
Obligations	4 133,6	-178,3	32%
Dette privée	453,9	19,8	4%
Immobilier	1 353,2	393,2	11%
Portefeuille de performance	4 594,9	807,0	36%
Fonds non cotés	637,6	278,6	5%
Fonds et actions cotés	3 957,3	528,4	31%
Participations	2 042,5	344,6	16%
Monétaire et assimilés	281,1	5,1	2%
Concentration et autre		44,2	
Total Engagements (risque de taux)		605,5	
Diversification		-405,8	
SCR Marché		1 635,4	

IPSEC	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
	Total placements	205,1	23,9	100%
	Portefeuille d'adossment	155,1	10,5	76%
	Obligations	110,6	-0,3	54%
	Dette privée			
	Immobilier	44,5	10,8	22%
	Portefeuille de performance	28,7	10,7	14%
	Fonds non cotés	3,2	1,5	2%
	Fonds et actions cotés	25,5	9,2	12%
	Participations	12,8	2,5	6%
	Monétaire et assimilés	8,5	0,0	4%
	Concentration et autre		0,2	
	Total Engagements (risque de taux)		10,3	
	Diversification		-5,6	
	SCR Marché		28,5	

INPR	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
	Total placements	578,3	149,2	100%
	Portefeuille d'adossment	169,7	27,7	29%
	Obligations	103,2	9,7	18%
	Dette privée	15,3	2,9	3%
	Immobilier	51,2	15,0	9%
	Portefeuille de performance	251,2	78,4	43%
	Fonds non cotés	22,0	8,9	4%
	Fonds et actions cotés	229,3	69,5	40%
	Participations	139,6	32,7	24%
	Monétaire et assimilés	17,7	0,4	3%
	Concentration et autre		9,9	
	Total Engagements (risque de taux)		-8,2	
	Diversification		-30,8	
	SCR Marché		110,2	

CAPREVAL	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
	Total placements	64,0	12,1	100%
	Portefeuille d'adossment	43,2	6,7	68%
	Obligations	32,6	3,9	51%
	Dette privée	2,0	0,3	3%
	Immobilier	8,6	2,5	13%
	Portefeuille de performance	17,2	5,4	27%
	Fonds non cotés	1,7	0,8	3%
	Fonds et actions cotés	15,5	4,6	24%
	Participations			
	Monétaire et assimilés	3,6	0,1	6%
	Concentration et autre			
	Total Engagements (risque de taux)		-2,1	
	Diversification		-2,8	
	SCR Marché		7,2	

	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Mutuelle Malakoff Humanis	Total placements	927,6	209,6	100%
	Portefeuille d'adossment	303,3	48,5	33%
	Obligations	200,0	21,6	22%
	Dette privée	23,5	4,0	3%
	Immobilier	79,8	22,9	9%
	Portefeuille de performance	177,9	60,6	19%
	Fonds non cotés	68,0	29,1	7%
	Fonds et actions cotés	109,9	31,5	12%
	Participations	417,2	92,7	45%
	Monétaire et assimilés	29,2	0,2	3%
	Concentration et autre		7,6	
	Total Engagements (risque de taux)		-3,1	
	Diversification		-35,8	
	SCR Marché		170,7	
Mutuelle Humanis Nationale	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
	Total placements	105,7	16,7	100%
	Portefeuille d'adossment	58,9	9,6	56%
	Obligations	42,5	5,1	40%
	Dette privée	2,0	0,5	2%
	Immobilier	14,5	4,0	14%
	Portefeuille de performance	17,6	3,3	17%
	Fonds non cotés	0,2	0,1	0%
	Fonds et actions cotés	17,5	3,2	17%
	Participations	6,4	1,4	6%
	Monétaire et assimilés	22,8	0,2	22%
	Concentration et autre		2,2	
	Total Engagements (risque de taux)		-1,2	
	Diversification		-5,0	
	SCR Marché		10,5	
Radiance Mutuelle	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
	Total placements	118,6	18,9	100%
	Portefeuille d'adossment	76,7	9,6	65%
	Obligations	57,1	5,1	48%
	Dette privée	2,6	0,3	2%
	Immobilier	17,0	4,2	14%
	Portefeuille de performance	23,0	6,7	19%
	Fonds non cotés	0,8	0,4	1%
	Fonds et actions cotés	22,2	6,3	19%
	Participations	4,9	1,1	4%
	Monétaire et assimilés	14,0		12%
	Concentration et autre		1,5	
	Total Engagements (risque de taux)		-1,6	
	Diversification		-4,7	
	SCR Marché		12,7	

Mutuelle Renault	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
	Total placements	77,8	15,9	100%
	Portefeuille d'adossment	51,2	9,1	66%
	Obligations	39,9	6,3	51%
	Dette privée	0,8	0,1	1%
	Immobilier	10,5	2,6	13%
	Portefeuille de performance	11,4	3,8	15%
	Fonds non cotés		0,2	
	Fonds et actions cotés	11,4	3,6	15%
	Participations	4,6	1,0	6%
	Monétaire et assimilés	10,5	0,1	14%
	Concentration et autre		2,0	
	Total Engagements (risque de taux)		-0,2	
	Diversification		-6,5	
	SCR Marché		9,2	

Energie Mutuelle	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
	Total placements	18,4	1,7	100%
	Portefeuille d'adossment	3,3	0,4	18%
	Obligations	3,3	0,4	18%
	Dette privée			
	Immobilier			
	Portefeuille de performance	4,5	1,1	25%
	Fonds non cotés			
	Fonds et actions cotés	4,5	1,1	25%
	Participations	0,0	0,0	0%
	Monétaire et assimilés	10,5		57%
	Concentration et autre		0,2	
	Total Engagements (risque de taux)		-0,1	
	Diversification		-0,6	
	SCR Marché		1,0	

CMAV	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
	Total placements	498,5	90,4	100%
	Portefeuille d'adossment	306,4	43,6	61%
	Obligations	242,4	24,8	49%
	Dette privée	14,3	2,6	3%
	Immobilier	49,7	16,2	10%
	Portefeuille de performance	116,6	30,2	23%
	Fonds non cotés	11,7	4,7	2%
	Fonds et actions cotés	104,9	25,4	21%
	Participations	56,9	12,5	11%
	Monétaire et assimilés	18,6	0,4	4%
	Concentration et autre		3,7	
	Total Engagements (risque de taux)		-19,7	
	Diversification		-18,5	
	SCR Marché		52,2	

QUATREM	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
	Total placements	7 698,8	363,8	100%
	Portefeuille d'adossment	5 679,2	16,0	74%
	Obligations	4 227,5	-302,8	55%
	Dette privée	357,4	7,2	5%
	Immobilier	1 094,3	311,6	14%
	Portefeuille de performance	1 739,0	347,8	23%
	Fonds non cotés	206,1	83,5	3%
	Fonds et actions cotés	1 532,9	264,3	20%
	Participations			
	Monétaire et assimilés	280,6		4%
	Concentration et autre		615,3	
	Total Engagements (risque de taux)		-184,4	
	Diversification			
	SCR Marché		794,7	

AUXIA	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
	Total placements	1 338,2	89,9	100%
	Portefeuille d'adossment	814,9	10,0	61%
	Obligations	575,3	-31,9	43%
	Dette privée	114,0	5,1	9%
	Immobilier	125,6	36,8	9%
	Portefeuille de performance	469,1	72,2	35%
	Fonds non cotés	55,6	22,8	4%
	Fonds et actions cotés	413,6	49,4	31%
	Participations	5,3	1,2	0%
	Monétaire et assimilés	48,9	0,0	4%
	Concentration et autre		6,5	
	Total Engagements (risque de taux)		95,6	
	Diversification		-36,3	
	SCR Marché		149,2	

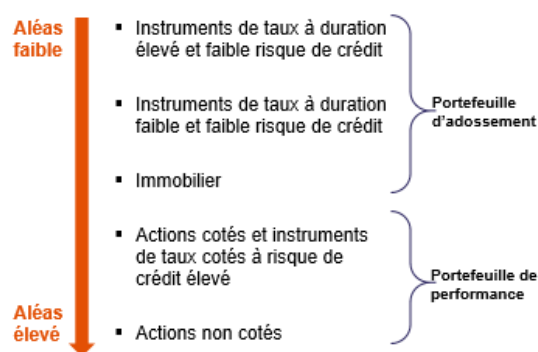
Malakoff Humanis Assurances	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
	Total placements	142,5	22,3	100%
	Portefeuille d'adossment	104,8	16,1	74%
	Obligations	94,8	13,7	67%
	Dette privée	2,2	0,3	2%
	Immobilier	7,8	2,1	5%
	Portefeuille de performance	17,3	5,0	12%
	Fonds non cotés	0,7	0,3	1%
	Fonds et actions cotés	16,6	4,6	12%
	Participations			
	Monétaire et assimilés	20,4	0,2	14%
	Concentration et autre		1,0	
	Total Engagements (risque de taux)		-2,1	
	Diversification		-6,9	
	SCR Marché		13,2	

AUXIA Assistance	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
	Total placements	30,6	5,5	100%
	Portefeuille d'adossment	19,6	2,2	64%
	Obligations	18,7	2,0	61%
	Dette privée	0,4	0,1	1%
	Immobilier	0,5	0,1	2%
	Portefeuille de performance	9,6	3,2	31%
	Fonds non cotés	0,1	0,1	0%
	Fonds et actions cotés	9,5	3,1	31%
	Participations			
	Monétaire et assimilés	1,4	0,0	4%
	Concentration et autre		0,0	
	Total Engagements (risque de taux)		-0,1	
	Diversification		-1,6	
	SCR Marché		3,7	

C.2.3. LES PRINCIPAUX MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES DE MARCHE

C.2.3.1. L'ALLOCATION DES PLACEMENTS

Elle consiste à sélectionner les placements sur lesquels les actifs financiers sont investis (ou désinvestis) en fonction des besoins. L'aléa de rendement dépend de la nature des placements et les décisions d'investissement permettent ainsi de maîtriser les risques financiers.



La maîtrise des risques financiers s'articule autour d'un dispositif d'appétit aux risques financiers qui s'assure que l'allocation des placements permet de sécuriser un niveau de rendement minimum dans un scénario adverse. Ce rendement minimum doit permettre de conserver des équilibres financiers en phase avec la stratégie et garantir un niveau de solvabilité suffisant.

En complément, la diversification des contreparties (secteurs d'exposition et/ou zone géographique des investissements) permet de se prémunir du risque de concentration.

L'allocation des placements par type de portefeuille et par entités, en valeur de marché et avant retraitements de combinaison est la suivante :

EN %	Portefeuille adossement	Portefeuille de performance	Participations	Monétaire et assimilé
Malakoff Humanis Prévoyance	46,2%	35,7%	15,9%	2,2%
IPSEC	75,6%	14,0%	6,2%	4,2%
INPR	29,3%	43,4%	24,1%	3,1%
CAPREVAL	67,5%	26,9%	-	5,6%
Mutuelle Malakoff Humanis	32,7%	19,2%	45,0%	3,2%
Malakoff Humanis Nationale	55,7%	16,7%	6,1%	21,5%
Radiancé Mutuelle	64,7%	19,4%	4,1%	11,8%
Mutuelle Renault	65,8%	14,7%	6,0%	13,5%
Médecis	60,5%	33,4%	1,0%	5,2%
Energie Mutuelle	18,0%	24,8%	0,1%	57,1%
CMAV	61,5%	23,4%	11,4%	3,7%
QUATREM	73,8%	22,6%	-	3,6%
AUXIA	60,9%	35,1%	0,4%	3,7%
Malakoff Humanis Assurances	73,6%	12,1%	-	14,3%
MH Retraite Supplémentaire	78,4%	20,5%	-	1,1%
AUXIA Assistance	64,1%	31,4%	-	4,5%
SGAM Malakoff Humanis	61,2%	32,3%	2,0%	4,4%

Le détail de la répartition du portefeuille d'adossment, par notation ou par catégories, par entité est le suivant :

EN %	REPARTITION DU PORTEFEUILLE ADOSSEMENT						
	AAA	AA	A	BBB	NR ou < BBB	Dettes privées	Immobilier
Malakoff Humanis Prévoyance	4,4%	42,7%	16,4%	11,1%	0,5%	8,1%	16,8%
IPSEC	5,7%	17,5%	39,8%	16,7%	4,3%	-	16,0%
INPR	4,1%	38,1%	17,1%	7,4%	-	10,3%	22,9%
CAPREVAL	1,4%	44,7%	21,6%	13,4%	-	4,9%	14,0%
Mutuelle Malakoff Humanis	3,5%	28,3%	26,7%	11,7%	1,3%	8,8%	19,7%
Malakoff Humanis Nationale	1,7%	11,2%	41,6%	20,1%	0,9%	3,2%	21,2%
Radiancé Mutuelle	-	1,6%	53,7%	22,8%	5,5%	3,8%	12,6%
Mutuelle Renault	5,8%	11,1%	44,6%	29,7%	1,6%	1,7%	5,4%
Médecis	16,5%	39,6%	8,9%	17,4%	0,2%	2,1%	15,3%
Energie Mutuelle	-	-	22,0%	77,8%	0,2%	-	-
CMAV	-	68,6%	2,8%	10,2%	-	5,2%	13,1%
QUATREM	2,6%	53,3%	10,4%	12,1%	0,7%	6,9%	13,9%
AUXIA	2,4%	41,0%	19,6%	10,5%	1,3%	13,4%	11,7%
Malakoff Humanis Assurances	5,7%	18,8%	44,1%	22,9%	1,0%	1,2%	6,2%
MH Retraite Supplémentaire	1,3%	68,8%	6,6%	5,2%	1,0%	5,6%	11,7%
AUXIA Assistance	3,4%	35,9%	40,6%	15,7%	-	2,1%	2,4%
SGAM Malakoff Humanis	4,5%	45,5%	13,4%	11,6%	0,7%	6,7%	17,7%

Le portefeuille de performance, se répartit entre les instruments de taux et les actions cotées et non cotées, par entité, de la manière suivante :

EN %	PORTEFEUILLE DE PERFORMANCE		
	Instruments de taux	Actions cotées	Actions non cotées
Malakoff Humanis Prévoyance	50,6%	35,6%	13,9%
IPSEC	10,4%	78,4%	11,3%
INPR	34,0%	57,2%	8,7%
CAPREVAL	34,6%	55,3%	10,1%
Mutuelle Malakoff Humanis	24,3%	37,5%	38,2%
Malakoff Humanis Nationale	35,6%	63,4%	0,9%
Radiance Mutuelle	40,4%	55,9%	3,7%
Mutuelle Renault	46,3%	53,7%	-
Médecis	62,3%	35,1%	2,7%
Energie Mutuelle	73,2%	26,8%	-
CMAV	44,5%	45,4%	10,1%
QUATREM	45,9%	42,2%	11,9%
AUXIA	56,3%	31,9%	11,8%
Malakoff Humanis Assurances	35,5%	60,3%	4,2%
MH Retraite Supplémentaire	53,4%	36,7%	9,0%
AUXIA Assistance	24,8%	73,8%	1,4%
SGAM Malakoff Humanis	49,9%	37,9%	12,3%

C.2.3.2. LA POLITIQUE DE REALISATION DES PRODUITS FINANCIERS

Le niveau des produits financiers (principalement à travers la réalisation des plus-values latentes) peut être piloté chaque année lors de la réalisation du résultat annuel. Ainsi, pour les entités dont les engagements d'assurance s'accompagnent d'une clause de redistribution des produits financiers, l'asymétrie décrite dans les critères d'exposition peut-être en partie maîtrisée en veillant à une réalisation diffuse des produits financiers.

En effet, la concentration de produits financiers sur les échéances courtes accentue le risque d'insuffisance de rendement sur les échéances les plus longues sans pouvoir bénéficier des excédents des premières échéances qui auront déjà été redistribuées aux assurés.

C.2.3.3. LA CAPACITE DE REDRESSEMENT DES TARIFS

L'impact de la baisse de rendement des placements anticipée sur les périodes futures peut être en partie maîtrisé à travers le dispositif de pilotage technique qui prévoit la revue annuelle des tarifs, en prenant compte des évolutions sur les marchés et notamment les taux d'intérêt.

C.3. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie évalue le risque de défaut ou de détérioration de la qualité du crédit, il s'évalue par l'agrégation de deux types :

- Le **type 1** intégrant les contrats de réassurance et les avoirs en banque, les éléments pris en compte dans le calcul du risque des expositions de type 1 sont :

- Les contrats de réassurance ventilés par réassureur ;
- Les créances nées d'opération de réassurance ;
- Les Best Estimate cédées ;
- L'effet d'atténuation du risque (RM effect) ;
- Les montants de dépôts espèces et en nantissements (collatéraux) ;
- Les avoirs en banque ventilés par contrepartie bancaire ;
- Les créances pour dépôts espèces auprès des entreprises cédantes ventilées par cédante.

- Le **type 2** intégrant majoritairement les créances, les éléments pris en compte dans le calcul du risque des expositions de type 2 sont :

- Les cotisations restant à émettre (hors PANE du 4^{ème} trimestre) en distinguant les créances de plus et moins de 3 mois ;
- Les autres créances nées d'opérations directes ventilées entre plus et moins de 3 mois ;
- Les débiteurs divers (risque uniquement de – 3 mois).

Le tableau ci-dessous détaille l'exposition au risque de contrepartie sur les créances de type 1 (41,2 % du SCR de contrepartie 2022 avant diversification) et de type 2 (65,3 % du SCR de contrepartie 2022 avant diversification) pour la **SGAM Malakoff Humanis** :

En M€	Créances	Collatéral	Pertes en cas de défaut	Probabilité de défaut	Contribution SCR Contrepartie
Créances de type 1	3 749,9	1 267,4	1 382,1	0,1%	102,5
Créances de type 2	969,3	0,0	969,3	16,8%	162,4
Total	4 719,2	1 267,4	2 351,4		248,7

Le détail par entité est le suivant :

En M€	Total SCR Contrepartie	dont Type 1	dont Type 2
Malakoff Humanis Prévoyance	114,0	52,6	69,2
IPSEC	8,7	1,5	7,5
INPR	2,0	0,3	1,8
CAPREVAL	0,4	0,2	0,3
Mutuelle Malakoff Humanis	11,8	4,7	7,8
Malakoff Humanis Nationale	3,8	1,9	2,2
Radiance Mutuelle	3,4	2,1	1,5
Mutuelle Renault	1,1	0,5	0,7
Energie Mutuelle	1,8	0,8	1,1
CMAV	1,5	0,5	1,1
QUATREM	79,1	44,6	40,0
AUXIA	9,0	2,2	7,2
Malakoff Humanis Assurances	3,4	0,9	2,7
AUXIA Assistance	0,3	-	0,3
SGAM Malakoff Humanis	248,7	102,5	162,4

S'agissant des entités de la **SGAM Malakoff Humanis**, le risque de contrepartie le plus important est le risque de type 2 pour une grande partie des entités sauf pour Radiance Mutuelle et Mutuelle Renault, où le type 1 est le plus important.

C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme une impossibilité de respecter les engagements en raison d'une **insuffisance de cash disponible**.

Les facteurs de risque sont les suivants :

- Rachat massif des engagements ;
- Non cessibilité des placements ou cessibilité avec décote prohibitive ;
- Non renouvellement d'activité (besoin de cash net récurrent de l'activité d'assurance).

Le niveau de liquidité des placements est évalué à partir d'une segmentation en 3 catégories de liquidité décroissante :

- Les fonds monétaires et assimilés
- Les placements cotés : obligations, fonds cotés
- Les placements non cotés : Fonds de dette privée, les placements immobiliers, les fonds non cotés et les Participations

La répartition des placements sur les 3 catégories au 31 décembre 2021 est synthétisée dans le tableau ci-dessous pour la **SGAM Malakoff Humanis** et montre une prépondérance des actifs les plus liquides permettant la maîtrise des risques de non-cessibilité des placements et le non-renouvellement d'activité.

	Monétaire et assimilés	Autres placements liquides	Placements illiquides
% de placements	4,4 %	75,2 %	20,4 %

Le détail par entité est le suivant :

	Monétaire et assimilés	Autres placements liquides	Placements illiquides
SGAM Malakoff Humanis	4,4%	75,2%	20,4%
Malakoff Humanis Prévoyance	2,2%	78,8%	19,0%
IPSEC	4,2%	72,6%	23,3%
INPR	3,1%	81,6%	15,3%
CAPREVAL	5,6%	75,2%	19,3%
Mutuelle Malakoff Humanis	3,2%	78,4%	18,5%
Malakoff Humanis Nationale	21,5%	62,7%	15,7%
Radiance Mutuelle	11,8%	70,9%	17,2%
Mutuelle Renault	13,5%	72,0%	14,5%
Médecis	5,2%	81,6%	13,2%
Energie Mutuelle	57,1%	42,9%	-
CMAV	3,7%	81,1%	15,2%
QUATREM	3,6%	74,8%	21,5%
AUXIA	3,7%	74,3%	22,1%
Malakoff Humanis Assurances	14,3%	78,2%	7,5%
MH Retraite Supplémentaire	1,1%	80,3%	18,6%
AUXIA Assistance	4,5%	91,9%	3,6%

C.5. Risque opérationnel

C.5.1. IDENTIFICATION DES RISQUES OPERATIONNELS

D'un point de vue qualitatif, les risques opérationnels sont les risques de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux facteurs humains, aux systèmes ou à des causes extérieures.

Pour chaque risque, les principales causes de risque internes ou externes sont identifiées.

Cette définition inclut les risques de non-conformité réglementaires et les risques juridiques mais exclut les risques stratégiques. Les risques d'exécution des processus découlant des décisions et orientations stratégiques seront inclus dans le périmètre des risques opérationnels.

Les pertes peuvent être financières, clients, image / réputation ou d'ordre réglementaire.

La gestion de ces risques est décrite dans la politique de gestion des risques opérationnels validée par le Conseil d'administration et mise à jour annuellement.

L'objectif des cartographies des risques est :

- D'identifier les risques potentiels du Groupe (risques majeurs et risques opérationnels) ;
- D'évaluer et hiérarchiser les risques résiduels ;
- De définir pour les risques majeurs et risques opérationnels insuffisamment maîtrisés des actions de renforcement et d'évaluer le montant de fonds propres à allouer aux risques opérationnels.

C.5.2. EVALUATION PAR LA FORMULE STANDARD

➤ Évaluation du capital à allouer aux risques opérationnels :

La mesure du risque opérationnel est intégrée par la formule standard, dans l'évaluation du besoin de marge en Solvabilité 2.

L'évaluation par la Formule standard du risque opérationnel de la **SGAM Malakoff Humanis** :

En M€	2021	2022
BSCR	4 376,6	3 879,9
Risque opérationnel	222,0	220,1
% / BSCR	5,1%	5,7%

Ainsi, il représente un montant de 220,1 M€ soit 5,7% du BSCR au 31 décembre 2022, contre 222,0 M€ au 31 décembre 2021.

Le détail des SCR opérationnels par entité est le suivant :

En M€	SCR Opérationnel
Malakoff Humanis Prévoyance	107,1
IPSEC	4,9
INPR	1,7
CAPREVAL	0,3
Mutuelle Malakoff Humanis	14,3
Malakoff Humanis Nationale	5,5
Radiance Mutuelle	2,5
Mutuelle Renault	2,1
Energie Mutuelle	1,4
CMAV	1,4
QUATREM	69,6
AUXIA	8,0
Malakoff Humanis Assurances	2,2
AUXIA Assistance	0,4
SGAM Malakoff Humanis	220,1

Le plafond du SCR opérationnel correspondant à 30% du BSCR n'est jamais atteint.

➤ Les principaux moyens de maîtrise des risques

Au-delà de l'analyse des cartographies des risques et actions qui en découlent, les principaux moyens de détection et de maîtrise des risques mis en œuvre par le Groupe sont les suivants :

- Le contrôle permanent, dont l'objectif est de tester la robustesse du contrôle interne via des plans de contrôles de 2nd niveau ;
- La gestion des incidents qui consiste à superviser les incidents majeurs et évaluer les pertes subies par le Groupe ;
- L'analyse des impacts des projets et nouveaux produits sur le profil de risques ;
- Le pilotage de projets de mise en conformité ;
- La gestion de la sécurité des systèmes d'information et des dispositifs de continuité informatique et métier ;
- La formation et la sensibilisation des collaborateurs aux risques et à la réglementation ;
- La veille réglementaire ;
- Le suivi des plans d'actions visant à combler, dans un délai défini, les principales faiblesses identifiées (y compris les actions relatives aux recommandations d'audits internes/externes) ;
- Les comités de suivi et de pilotage des risques : comité incidents, veille réglementaire, fraude, sécurité des systèmes d'information.

C.6. Autres risques importants

La SGAM Malakoff Humanis n'a pas d'autres risques importants à signaler.

D. VALORISATION

D.1. Valorisation des Actifs

Les principaux postes de l'actif des bilans nets comptables et Solvabilité 2 de la **SGAM Malakoff Humanis** sont synthétisées dans le tableau suivant :

	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Immobilisations incorporelles	161,6	147,3		
Immobilier (pour usage propre)	23,0	8,6	51,6	22,9
Placements	25 016,1	24 907,1	30 431,5	26 193,7
Placements UC	496,4	426,3	496,4	426,3
Impôts différés actif	50,0	50,0	2 364,5	2 185,9
Provisions techniques cédées	4 651,7	4 881,2	2 555,1	1 726,2
Prêts	319,3	362,4	335,6	334,7
Dépôts auprès des cédantes	726,3	869,8	726,1	869,8
Créances	4 847,5	4 974,7	1 400,0	1 300,1
Trésorerie et équivalent trésorerie	401,2	591,3	401,1	591,3
Autres actifs	3,1	-0,6	15,4	7,9
Total actif	36 696,1	37 218,1	38 777,3	33 658,8

Des écarts entre les valeurs de placement de valeur comptable peuvent exister entre les différents tableaux qui s'expliquent par des périmètres de comptabilisation différents

Le détail de l'actif du bilan de chacune des entités de la SGAM Malakoff Humanis :

	En M€	ACTIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2021	2022	2021	2022
Malakoff Humanis Prévoyance	Immobilisations incorporelles	0,4	0,4		
	Immobilier (pour usage propre)				
	Placements	11 348,2	11 209,9	14 350,0	12 736,6
	Placements UC	45,8	34,4	45,8	34,4
	Impôts différés actif			1 214,2	1 207,4
	Provisions techniques cédées	3 771,5	3 664,7	2 493,1	1 790,8
	Prêts	103,6	90,2	108,3	69,4
	Dépôts auprès des cédantes	541,0	554,2	541,0	554,2
	Créances	2 894,0	3 045,1	632,9	585,2
	Trésorerie et équivalent trésorerie	76,8	163,6	76,8	163,6
	Autres actifs	-0,2		12,3	8,5
	Total actif	18 781,0	18 762,6	19 474,4	17 150,2

En M€	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
IPSEC				
Immobilisations incorporelles	0,5	1,0		
Immobilier (pour usage propre)	1,0	1,0	1,0	1,0
Placements	187,6	188,4	220,6	196,9
Placements UC				
Impôts différés actif			15,7	17,2
Provisions techniques cédées	154,0	178,8	135,3	136,9
Prêts	0,4	0,5	0,4	0,5
Dépôts auprès des cédantes	14,1	13,3	14,1	13,3
Créances	93,8	105,1	62,6	74,6
Trésorerie et équivalent trésorerie	5,5	8,2	5,5	8,2
Autres actifs	0,9	0,5	0,9	0,5
Total actif	457,8	496,8	455,9	449,0

En M€	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
INPR				
Immobilisations incorporelles				
Immobilier (pour usage propre)				
Placements	440,9	452,6	621,9	574,3
Placements UC				
Impôts différés actif			15,8	21,1
Provisions techniques cédées	0,8	0,6	0,8	0,5
Prêts	3,9	3,7	3,8	3,7
Dépôts auprès des cédantes				
Créances	45,3	75,5	4,2	10,4
Trésorerie et équivalent trésorerie	7,7	4,0	7,7	4,0
Autres actifs				
Total actif	498,6	536,4	654,3	614,0

En M€	ACTIF			
	comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
CAPREVAL				
Immobilisations incorporelles				
Immobilier (pour usage propre)				
Placements	59,7	58,9	73,5	62,2
Placements UC				
Impôts différés actif			3,0	1,3
Provisions techniques cédées	0,0	0,1	0,0	
Prêts	1,5	1,8	1,6	1,7
Dépôts auprès des cédantes				
Créances	2,7	2,8	2,5	2,6
Trésorerie et équivalent trésorerie	1,3	1,8	1,3	1,8
Autres actifs				
Total actif	65,2	65,5	81,9	69,6

Mutuelle Malakoff Humanis

En M€	ACTIF			
	comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Immobilisations incorporelles				
Immobilier (pour usage propre)	0,5		0,5	
Placements	712,3	713,8	985,7	906,3
Placements UC				
Impôts différés actif			62,7	94,7
Provisions techniques cédées	59,1	112,9	-6,4	-23,7
Prêts	2,1	2,0	2,1	2,0
Dépôts auprès des cédantes	1,2	1,2	1,2	1,2
Créances	220,7	258,6	67,4	61,7
Trésorerie et équivalent trésorerie	21,5	21,4	21,5	21,5
Autres actifs	0,1		0,1	
Total actif	1 017,5	1 109,9	1 134,8	1 063,7

Malakoff Humanis Nationale

En M€	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Immobilisations incorporelles				
Immobilier (pour usage propre)				
Placements	116,9	93,9	125,7	90,5
Placements UC				
Impôts différés actif			28,7	27,6
Provisions techniques cédées	58,8	45,2	-4,4	0,8
Prêts				
Dépôts auprès des cédantes	0,5	0,5	0,5	0,5
Créances	62,6	85,9	17,4	15,5
Trésorerie et équivalent trésorerie	2,2	15,2	2,2	15,2
Autres actifs				
Total actif	241,0	240,7	170,0	150,1

Radiance Mutuelle

En M€	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Immobilisations incorporelles	1,1	1,1		
Immobilier (pour usage propre)	0,4	0,4	0,4	0,4
Placements	106,2	106,5	118,5	111,9
Placements UC				
Impôts différés actif			1,9	1,5
Provisions techniques cédées				
Prêts	0,8	0,9	0,8	0,9
Dépôts auprès des cédantes	0,6	0,5	0,6	0,5
Créances	6,8	7,2	6,8	7,2
Trésorerie et équivalent trésorerie	5,6	6,7	5,6	6,7
Autres actifs	0,1	0,3	0,1	0,4
Total actif	121,7	123,5	134,7	129,3

En M€	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Immobilisations incorporelles				
Immobilier (pour usage propre)	0,7	0,6	8,8	5,8
Placements	67,1	67,5	71,2	65,2
Placements UC				
Impôts différés actif			0,8	0,5
Provisions techniques cédées				
Prêts				
Dépôts auprès des cédantes				
Créances	2,8	4,6	2,8	4,6
Trésorerie et équivalent trésorerie	11,6	6,8	11,6	6,8
Autres actifs	0,4	0,5		
Total actif	82,7	79,9	95,2	83,0

Mutuelle Renault

En M€	ACTIF	
	Comptes sociaux	
	2021	2022
Immobilisations incorporelles	0,3	0,1
Immobilier (pour usage propre)		
Placements	2 819,1	2 760,8
Placements UC		
Impôts différés actif		
Provisions techniques cédées		
Prêts		
Dépôts auprès des cédantes		
Créances		
Trésorerie et équivalent trésorerie		
Autres actifs	142,2	146,0
Total actif	2 961,6	2 906,9

Médicis

En M€	ACTIF			
	comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Immobilisations incorporelles	0,5	0,4		
Immobilier (pour usage propre)				
Placements	5,9	16,4	6,6	16,1
Placements UC				
Impôts différés actif			0,2	7,3
Provisions techniques cédées	3,2	12,4	2,4	-0,8
Prêts				
Dépôts auprès des cédantes				
Créances	8,7	14,5	8,0	7,1
Trésorerie et équivalent trésorerie	14,7	2,3	14,7	2,3
Autres actifs	0,2		0,2	
Total actif	33,2	46,0	32,0	31,9

Energie Mutuelle

En M€	ACTIF			
	comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
CMAV				
Immobilisations incorporelles				
Immobilier (pour usage propre)				
Placements	453,4	434,6	605,3	490,3
Placements UC	38,9	33,5	38,9	33,5
Impôts différés actif			15,1	0,6
Provisions techniques cédées				
Prêts	5,1	5,0	5,6	4,3
Dépôts auprès des cédantes				
Créances	7,4	6,8	7,0	6,4
Trésorerie et équivalent trésorerie	3,2	8,1	3,2	8,1
Autres actifs	-0,1		-0,1	
Total actif	508,0	488,0	675,1	543,3

En M€	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
QUATREM				
Immobilisations incorporelles	46,3	46,2		
Immobilier (pour usage propre)	1,8	1,8		1,8
Placements	6 785,2	7 012,8	8 693,7	7 579,2
Placements UC	308,8	257,4	308,8	257,4
Impôts différés actif			861,4	666,0
Provisions techniques cédées	767,3	1 125,7	151,9	221,5
Prêts	161,7	172,6	170,6	155,9
Dépôts auprès des cédantes	429,8	570,8	429,8	576,5
Créances	1 585,4	1 783,5	364,3	571,6
Trésorerie et équivalent trésorerie	30,2	127,3	30,2	127,3
Autres actifs	-0,1		-0,1	
Total actif	10 116,4	11 098,1	11 010,6	10 157,3

En M€	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
AUXIA				
Immobilisations incorporelles	2,1	2,3		
Immobilier (pour usage propre)				
Placements	1 180,3	1 204,5	1 489,7	1 290,9
Placements UC	81,1	67,2	81,1	67,2
Impôts différés actif			58,1	27,8
Provisions techniques cédées	137,5	134,0	137,4	86,5
Prêts	23,7	34,2	25,0	20,6
Dépôts auprès des cédantes	1,5	1,6	1,5	1,6
Créances	27,1	33,4	27,1	33,4
Trésorerie et équivalent trésorerie	30,1	47,3	30,1	47,3
Autres actifs	0,0	0,1		0,1
Total actif	1 483,4	1 524,7	1 850,0	1 575,4

En M€	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Malakoff Humanis Assurances				
Immobilisations incorporelles		1,0		
Immobilier (pour usage propre)				
Placements	143,2	153,2	152,5	140,8
Placements UC	9,6	6,9	9,6	6,9
Impôts différés actif			25,0	18,8
Provisions techniques cédées	155,3	111,5	87,8	65,3
Prêts	1,9	2,7	1,9	1,8
Dépôts auprès des cédantes				
Créances	46,7	35,5	38,0	21,3
Trésorerie et équivalent trésorerie	1,8	1,7	1,8	1,7
Autres actifs		-1,0		-1,0
Total actif	358,5	311,5	316,9	255,6

En M€	ACTIF	
	Comptes sociaux	
	2021	2022
MH Retraite Supplémentaire		
Immobilisations incorporelles		
Immobilier (pour usage propre)		
Placements	1 242,5	1 217,1
Placements UC	12,3	26,8
Impôts différés actif		
Provisions techniques cédées	2,4	194,4
Prêts	38,4	48,0
Dépôts auprès des cédantes		
Créances	35,7	38,9
Trésorerie et équivalent trésorerie	-7,1	9,2
Autres actifs	8,1	
Total actif	1 332,2	1 534,4

En M€	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
AUXIA Assistance				
Immobilisations incorporelles	0,2	0,2		
Immobilier (pour usage propre)				
Placements	28,7	29,0	34,9	29,9
Placements UC				
Impôts différés actif			0,1	0,5
Provisions techniques cédées		0,5		
Prêts				
Dépôts auprès des cédantes				
Créances	1,3	1,6	1,3	1,6
Trésorerie et équivalent trésorerie	0,1	0,8	0,1	0,8
Autres actifs				
Total actif	30,3	32,0	36,4	33,2

Les méthodes de valorisation sont identiques quelques soient les entités, les points principaux sont précisés ci-dessous :

D.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En comptabilité, les actifs incorporels du groupe se composent principalement d'écarts d'acquisitions. Ces actifs sont valorisés à 0 en normes Solvabilité 2, conformément à l'article 12 du Règlement délégué.

D.1.2. IMMOBILIER (POUR USAGE PROPRE)

Ce poste inclut principalement les actifs corporels d'exploitation des entités du groupe (installations, agencements, matériel et mobilier). Compte tenu de la nature de ces actifs, le montant en comptabilité est repris en normes Solvabilité 2.

Cependant les valeurs peuvent être reclassés en Placements ce qui explique les écarts entre les la comptabilité et la norme Solvabilité 2.

D.1.3. PLACEMENTS (HORS UC)

Se reporter à la section A.3 pour l'analyse de variation des placements entre les référentiels Comptable et Solvabilité 2 d'une part et entre 2021 et 2022 d'autre part.

D.1.4. PLACEMENTS (UC)

Les placements en représentation des engagements en unités de compte sont valorisés en valeur de marché dans les comptes sociaux, aucun retraitement n'est effectué en normes Solvabilité 2.

D.1.5. IMPOTS DIFFERES ACTIFS

En normes françaises, la comptabilisation d'impôts différés est obligatoire dans les comptes combinés. Le montant d'impôts différés à comptabiliser est calculé en appliquant un taux d'impôt à la différence entre la valeur comptable des éléments du bilan et leur valeur fiscale. Les valeurs du bilan fiscal des différentes entités du groupe diffèrent des valeurs comptables principalement du fait de l'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance et des mutuelles en 2012 et de l'existence d'actifs éligibles au régime de l'article 209-0A du Code Général des Impôts (CGI) au bilan de certaines entités du groupe.

En normes Solvabilité 2, les impôts différés sont calculés en appliquant un taux d'impôt à la différence entre la valeur économique des éléments du bilan et leur valeur fiscale, impactés des déficits reportables.

Similairement aux comptes sociaux, l'entrée en fiscalité de certaines entités du groupe est génératrice d'impôt différé. Concernant les actifs éligibles au régime de l'article 209-0A du CGI, ils sont valorisés à la valeur vénale et ne génèrent donc pas d'imposition différée dans le bilan économique, les plus ou moins-values latentes fiscales ayant déjà l'objet d'une imposition.

La plupart des entités sont en position d'impôt différé actif net. Le montant d'impôt différé actif au bilan économique est limité au montant d'impôt différé passif dans les bilans économiques des entités concernées.

D.1.6. PRETS ET PRETS HYPOTHECAIRES

Certains prêts sont reclassés en placements ce qui explique la variation entre la valeur en comptabilité et la valeur en norme solvabilité 2.

D.1.7. DEPOTS AUPRES DES CEDANTES

Le Groupe effectue des opérations de réassurance en quote-part qui correspondent exclusivement à des opérations commerciales partagées.

Ces opérations commerciales relèvent soit de partenariats, soit de contrats importants. Une partie du risque est alors supportée par le groupe qui, en garantie de l'exécution de ses obligations, effectue un dépôt d'espèces auprès des cédantes.

Cette créance est égale au montant des provisions techniques pris à la quote-part de réassurance. Elle est assimilée à de la trésorerie et sa valorisation reste donc quasiment identique entre les normes comptable et Solvabilité 2.

D.1.8. CREANCES

L'augmentation des créances en comptabilité résulte de retards sur le cycle de trésorerie du solde de réassurance et d'effet méthode dans la comptabilisation des primes acquises non émises (PANE) dans le cadre de la clôture anticipée.

D.1.9. TRESORERIE ET EQUIVALENT TRESORERIE

La trésorerie est reprise pour un montant identique en comptabilité et en norme solvabilité 2 au 31 décembre 2022.

D.2. Valorisation des provisions techniques

La provision technique Solvabilité 2 est calculée comme la somme d'une « meilleure estimation » des passifs et d'une marge de risque :

- La meilleure estimation est calculée comme une projection actualisée de l'ensemble des flux financiers futurs ;
- La marge de risque représente le besoin additionnel en capital destiné à couvrir les engagements sur la vie complète du portefeuille de l'assureur.

Les provisions techniques Solvabilité 2 sont calculées avec la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA et tenant compte d'une correction pour volatilité (volatility adjustment) sur les taux sans risque.

A compter du 31 décembre 2022 ? Malakoff Humanis Prévoyance, IPSEC, CAPREVAL, CMAV, QUATREM, AUXIA et Malakoff Humanis Assurances ont fait le choix de renoncer à l'utilisation de la mesure transitoire sur les engagements. Ces mesures sont prises en compte dans les provisions techniques des entités affiliées de la SGAM Malakoff Humanis.

D.2.1. VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES A DES FINS DE SOLVABILITE

Le tableau ci-après présente les provisions techniques de la **SGAM Malakoff Humanis** au 31 décembre 2022 selon les modes de valorisation Comptable, Solvabilité 2 :

En M€			Comptabilité			Solvabilité 2				
Risques	Risques fins	Lignes d'activité S2	P.T. brutes	P.T. cédées	P.T. nettes	Meilleurs estimations brutes	Marge de risque	P.T. brutes	Meilleurs estimations cessions	P.T. nettes
Santé	Santé		2 795,4	1 237,6	1 557,9	153,1			-116,1	
	Décès accidentel	Santé - NSLT								
	Incapacité et Invalidité en attente		3 143,5	715,8	2 427,7	1 543,9	327,2	2 024,2	35,7	2 104,6
Prévoyance	Dépendance Invalidité Emprunteur arrêt de travail Exonération cotisation santé	Santé - SLT	4 912,9	1 139,6	3 773,2	4 121,6	36,1	4 157,7	899,4	3 258,4
	Assistance	NON VIE	10,6	0,0	10,6	4,5	0,3	4,9	0,0	4,9
	Décès – maintien décès rente éducation conjoint Emprunteur	VIE	5 772,9	1 468,3	4 304,6	4 338,3	282,5	14 694,8	632,7	13 810,4
	Obsèques		917,1	0,2	916,9	872,5			-8,7	
Epargne	Retraite		9 014,8	293,5	8 721,3	9 196,2			253,5	
UC	Epargne	UC	453,0	26,3	426,7	452,5	-	452,5	29,6	422,9
Total			27 020,2	4 881,2	22 138,9	20 682,8	646,1	21 328,9	1 726,2	19 602,7

Les provisions techniques (y compris les provisions UC) étaient à fin 2021 de 25 953,9 M€ en norme solvabilité 2.

En 2022, les provisions techniques y compris les provisions UC) sont de 21 328,9 M€, soit une baisse de -4,6 M€ en lien essentiellement avec la hausse des taux d'intérêt qui entraîne une baisse des provisions à constituer.

Les provisions cédées passent de 2,6 M€ en 2021 à 1,7 M€ en 2022.

Ainsi, les provisions nettes de réassurance diminuent ainsi de - 4,0 M€ entre 2021 et 2022.

Le détail des provisions techniques nettes par entité en solvabilité 2 est le suivant :

EN M€	Solvabilité 2 Provisions techniques nettes					
	Santé NSLT	Santé SLT	NON VIE	VIE	UC	Total
Malakoff Humanis Prévoyance	1 490,7	2 415,7		3 675,4	32,6	7 614,3
IPSEC	62,1	34,3		44,2		140,6
INPR	-23,5	65,9		30,1		72,6
CAPREVAL	5,5	4,8		28,6		38,9
Mutuelle Malakoff Humanis	47,7	0,7		2,1		50,5
Malakoff Humanis Nationale	-13,0			1,5		-11,5
Radiance Mutuelle	-1,1	14,5		3,2		16,7
Mutuelle Renault	9,0					9,0
<i>Médecis *</i>				2 377,3		2 377,3
Energie Mutuelle	5,4	1,0				6,4
CMAV				283,2	33,5	316,7
QUATREM	513,2	698,9		5 078,3	258,2	6 548,5
AUXIA	-1,6	8,0		1 056,8	67,2	1 130,5
Malakoff Humanis Assurances	13,9	14,5		7,8	7,1	43,3
<i>MH Retraite Supplémentaire*</i>				1 327,6	24,4	1 352,0
AUXIA Assistance			4,8			4,8

(*) : pour ces deux entités, il s'agit des provisions retraitées pour réaliser les comptes Groupe en Solvabilité 2.

Les écarts entre les provisions techniques comptables et Solvabilité 2 sont majoritairement liés à l'intégration en Solvabilité 2 :

- Des PANE et PENA alors qu'elles sont inscrites au bilan en comptabilité,
- De facteur d'actualisation des flux à la courbe des taux sans risque alors qu'en comptabilité les flux sont actualisés sur la base des taux techniques,
- D'un retraitement des provisions non économiques en fonds propres, en Solvabilité 2, qui n'apparaissent donc pas dans le périmètre de modélisation du Best Estimate mais qui sont comptabilisées en normes comptables
- Des frais futurs d'une année de marge future pour les contrats déjà engagés à la clôture du 31 décembre 2020.

D.2.2. DETAILS DE LA METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CALCUL DES PROVISIONS

TECHNIQUES

D.2.2.1. PORTEFEUILLE PREVOYANCE ET SANTE

Les calculs de provisions techniques du portefeuille Prévoyance/Santé dans le cadre de Solvabilité 2 sont réalisés par un outil de marché permettant de projeter le passif jusqu'à extinction du portefeuille.

➤ Méthodes d'estimation des Best Estimate bruts de réassurance

L'évaluation des Best Estimate bruts de réassurance repose sur des projections réalisées, en fonction des garanties soit à l'aide de cadences d'écoulement, soit en tête par tête en tenant compte des tables réglementaires.

La modélisation est réalisée selon sept grands groupes de risque : rente éducation (RE), rente de conjoint (RC), Décès, arrêt de travail (AT), Décès Accident, Dépendance et Santé, déclinés suivant leur pertinence de modélisation (tête par tête ou cadences d'écoulement). Les portefeuilles sont scindés entre Affaires Directes/Coassurance d'une part et les Acceptations d'autre part.

La modélisation des passifs peut être synthétisée par garantie comme suit :

Produit	Garantie	Primes en cours PANE	Sinistres en cours PSAP	Sinistres en cours Provisions Rente	Sinistres en cours	Nouvelle production - primes	Sinistres issus de la nouvelle production	
Prévoyance	Décès	Reprises pour leur valeur S1	Cadence d'écoulement	Non Applicable	Cadence d'écoulement	Cadence d'écoulement	Écoulées de manière similaire au stock	
	Rente Conjoint			Tête par Tête	Tête par Tête			
	Rente Education							
	Maintien des garanties décès							
	Invalidité			Non Applicable	Cadence d'écoulement			
	Invalidité en attente							
	Décès Accidentel							
	Incapacité			Tête par Tête	Tête par Tête			
	Dépendance			Tête par Tête	Tête par Tête			
	Emprunteur			Cadence d'écoulement	Cadence d'écoulement			
Exonération cotisations santé	Tête par Tête	Tête par Tête						
Santé	Santé			Non Applicable	Cadence d'écoulement			
Assistance	Assistance			Non Applicable	Cadence d'écoulement			

Les provisions tête par tête et les IBNR issus des risques RE, RC et AT, sont projetées en utilisant un calcul tête par tête adossé sur les provisions d'inventaire et écoulé selon les tables réglementaires.

Les Provisions Pour Sinistres A Payer (PSAP) sont projetées selon des profils d'écoulement des cadences de règlement observées dans les triangles de liquidation.

Les primes en cours sont écoullées intégralement sur l'exercice.

De plus, les provisions non économiques ne sont pas incluses dans le calcul du Best Estimate mais sont prises en compte dans les fonds propres.

Les Provisions d'Egalisation (PE) constituées à la date d'arrêté sont valorisées en norme Solvabilité 2 à hauteur de leur montant Solvabilité 1. Aucune dotation/reprise à la PE n'est modélisée sur l'année N+1 car :

- Il serait nécessaire de modéliser finement chaque compte avec PE et de simuler complètement les passifs Solvabilité 2 afférents, ce qui n'est pas envisagé dans le processus actuel ;
- Les impacts seraient faibles au regard des dernières années et potentiellement imprudents (du fait de reprises constatées sur plusieurs exercices).

Les entreprises pour lesquelles un compte avec PE a été mis en place, reçoivent une rémunération fonction du niveau des provisions techniques du compte et de la provision d'égalisation. Les plus-values latentes R332-20 en représentation des passifs correspondant aux comptes avec PE sont affectées, sous forme de PB différée, aux clients, par application d'un taux de distribution représentatif des clauses contractuelles.

Les variations de PB différée chaque année sont donc fortement corrélées à la performance financière de l'année, au poids des provisions avec PE dans le bilan et au taux moyen de redistribution.

➤ Hypothèses et paramètres

Les regroupements réalisés pour les projections sont effectués selon l'information disponible : les contrats sont soit modélisés en tête par tête, soit projetés de manière globale à l'aide de cadences de règlements.

Sur les segments santé, décès accidentel et décès, les projections sont réalisées à partir de données globales, à savoir :

- Pour le stock : Des cadences de liquidation des sinistres en cours.
- Pour la nouvelle production : Des hypothèses de sinistralité, ratio de S/P, pour la nouvelle production et des cadences de règlements pour les primes futures.

Le traitement est identique quel que soit le type d'affaires (directe, coassurance, acceptation).

Concernant l'écoulement des prestations futures, celui-ci est supposé identique à celui observé en année N.

Les contrats en direct sont projetés à l'aide de Model points (chaque model point représentant une tête assurée) sur les garanties suivantes :

- Rentes de conjoint ;
- Rentes éducation ;
- Arrêt de travail (incapacité/invalidité et maintien des garanties décès).

S'agissant de la modélisation de la coassurance et réassurance acceptées, la construction des Model Points est réalisée à partir des Model Points des contrats des affaires directes (apérition) de manière cohérente au profil de risque.

L'approche par Model Point est justifiée par l'article 35 des Règlements Délégués, qui décrit les conditions d'application d'une telle méthodologie :

« Les projections des flux de trésorerie utilisées dans le calcul des meilleures estimations concernant les engagements d'assurance vie sont effectuées séparément pour chaque contrat. Lorsqu'un calcul distinct pour chaque contrat représente une charge induite pour l'entreprise d'assurance ou de réassurance, celle-ci peut regrouper les contrats pour effectuer ces projections, à condition de satisfaire à l'ensemble des exigences suivantes :

- Il n'y a pas de différences significatives dans la nature et la complexité des risques sous-jacents aux contrats faisant partie d'un même groupe ;
- Le regroupement de contrats ne crée pas une image faussée des risques sous-jacents aux contrats et n'introduit pas de biais dans les coûts ;
- Il est probable que le regroupement de contrats produise approximativement les mêmes résultats pour le calcul de la meilleure estimation qu'un calcul contrat par contrat, en particulier pour ce qui concerne les garanties financières et les options contractuelles prévues par les contrats ».

Dans le cadre de la projection des primes futures, le traitement des contrats collectifs et des contrats individuels est identique, tenant compte d'une année de primes projetée sur ces deux typologies de contrats. Les primes pluriannuelles de certains contrats relevant de Conventions Collectives Nationales (qui ne peuvent être résiliées et dont la prime ne peut être révisée) ne sont pas prises en compte dans le modèle.

Par ailleurs, préalablement à la construction des Model Points, les données d'incapacité/invalidité relatives à la coassurance et la réassurance acceptées font l'objet d'un retraitement. En effet, les risques d'incapacité et d'invalidité sont agrégés dans le cadre de la production des comptes sociaux. Pour séparer ces deux risques, une clé de répartition est appliquée sur la base du portefeuille des affaires directes.

Un ajustement sur les montants totaux de provisions en acceptation est ensuite réalisé sur l'ensemble des données tête à tête.

Pour les survenances à venir (Best Estimate de primes), elles sont estimées à partir des hypothèses suivantes, issues du business plan :

- Le volume d'affaires nouvelles ;
- Le volume de résiliations ;
- Des hypothèses de sinistralité, ratio de S/P ;
- Les Model Points constitués sur la base de la dernière année de survenance connue. Les Model Points sont répliqués, puis ajustés en volume.
- Les taux de frais historiques (hors frais d'acquisition exclus des mesures de Best Estimate de primes)

➤ **Modélisation des cessions en réassurance**

La modélisation des cessions en réassurance est réalisée comme suit :

- Modélisation des provisions du stock à partir d'un cadencement propre au portefeuille de cession (i.e. correspondant à la meilleure estimation possible des flux liés au stock ;
- Modélisation des cessions sur la production nouvelle à la quote-part de cession sur chaque risque évalué dans les inputs ;
- Modélisation du choc sur chaque risque à partir de la quote-part de cession du risque appliquée à la différence de Best Estimate central et choqué.

La réassurance des risques de pointe, en excédent de sinistres par tête, n'est pas modélisée, seule la réassurance en quote-part l'est.

D. 2.2.2. PORTEFEUILLE EPARGNE / RETRAITE

Les calculs de provisions techniques du portefeuille Epargne/Retraite dans le cadre de Solvabilité 2 sont réalisés avec un outil standard de marché à pas annuel permettant de projeter le bilan sur un horizon de 50 ans.

➤ **Méthodes d'estimation des Best Estimate bruts de réassurance**

Les projections sur le périmètre Epargne/Retraite reposent sur :

- Des projections déterministes du passif : l'ensemble des contrats sont projetés au Taux Minimum Garanti (TMG) et en tenant compte des tables réglementaires ;
- Des projections des différentes classes d'actifs (obligations, actions, immobiliers, monétaire, etc.) ;
- Des interactions Actif/Passif (projections stochastiques), permettant d'intégrer le calcul de la participation aux bénéfices, de la revalorisation des contrats et de la stratégie financière.

Le Best Estimate (BE) déterministe correspond à l'actualisation de tous les flux probables futurs actualisés avec une courbe des taux sans risque ; s'agissant des flux probables futurs, ils sont projetés jusqu'à extinction des engagements et ils sont la somme algébrique des prestations, frais et commissions, moins les primes. Le Best Estimate Garanti (BEG) est calculé avec des cash-flows déterminés au Taux Minimum Garanti (TMG).

Le Best Estimate stochastique (BEL) permet de prendre en compte les différentes options et garanties financières incluses dans les contrats (taux minimum garanti, PB contractuelle) ; le Best Estimate stochastique est calculé comme étant la moyenne des Best Estimate de l'ensemble des scénarios économiques simulés.

Les différents scénarios économiques sont issus d'un outil de place tenant compte du contexte économique actuel (prise en compte des taux négatifs).

La FDB (Future Discretionary Benefits) correspond à la Participation aux Bénéfices future, elle résulte de la différence entre le BEL et le BEG.

Les variations de FDB chaque année sont donc fortement corrélées à la performance financière de l'année, au poids des provisions 'Epargne' dans le bilan et au taux moyen de redistribution.

Dans le cadre de la projection du passif, la provision mathématique du portefeuille évolue chaque année en fonction d'événements liés à la vie des contrats, notamment :

- Les entrées en portefeuille : conformément à la frontière des contrats, les primes futures et les affaires nouvelles ne sont pas prises en compte dans la projection ;
- Les sorties de portefeuille : elles correspondent au décès de l'assuré, à l'arrivée à échéance ou au rachat du contrat et sont considérées comme intervenant en fin d'année. Les décès et les rachats sont calculés à partir des taux de décès et de rachats appliqués sur le nombre de contrats, ainsi que sur le montant de provisions mathématiques revalorisé en mi-année.
- La revalorisation des contrats en portefeuille au Taux Minimum Garanti net de chargements en fin d'année, les contrats sortis dans l'année étant revalorisés en fin d'année avant de sortir du portefeuille ;
- Le prélèvement des chargements : Les chargements sont calculés sur la base des taux de chargements disponibles dans les model points et prélevés en fin d'année ;
- Le paiement des frais et commissions interviennent en fin d'année.

La provision mathématique est recalculée par le modèle à chaque pas de projection par Model Point. Ceux-ci sont construits tête par tête dans le cadre de la projection déterministe et regroupés par taux garantis et produits dans le cadre de la projection stochastique.

Dans le cadre de la projection de l'actif, les titres sont pris en compte dans le modèle au moyen de Model Point, correspondant aux actifs considérés ligne à ligne tels que détenus en direct dans le portefeuille.

Afin de modéliser les interactions actif/passif, des règles de management sont définies dans le modèle. Pour l'ensemble des classes d'actifs, ces règles stipulent que les investissements et désinvestissements s'effectuent dans le respect de l'allocation stratégique d'actifs.

S'agissant de la politique de taux servis, ces règles correspondent à l'ensemble des actions menées autour de la revalorisation des contrats. Elles couvrent notamment la définition du taux servi aux assurés (TMG, PB contractuelle, taux cibles, etc.), mais également l'ensemble des leviers à disposition de l'assureur afin de servir ce taux (gestion de la PPE, réalisation de plus-values, diminution des marges, etc.). Elles se déclinent selon les étapes suivantes :

- 1^{ère} étape : Détermination des produits financiers alloués aux assurés
 - o Les produits financiers distribuables sont calculés à partir des produits financiers globaux, retraités des intérêts techniques et des chargements ;
 - o Dans un deuxième temps, un taux de Participation aux Bénéfices contractuelle, dépendant des conditions contractuelles et en pourcentage des produits financiers, est appliqué afin de déterminer les produits financiers alloués aux assurés. Il est à noter que l'ensemble des taux contractuels est cartographié dans le modèle.
- 2^e étape : Revalorisation des contrats
 - o Le résultat financier alloué aux assurés précédemment calculés est tout d'abord doté à la Provision pour Participation aux Excédents jusqu'à un seuil maximum défini en pourcentage des provisions mathématiques (10%). L'excédent est intégré aux provisions mathématiques.
- 3^e étape : Gestion de la PPE
 - o L'écoulement de la PPE est réalisé afin de garantir une distribution au plus sur 8 ans, conformément à la réglementation.

Les calculs décrits ci-dessus sont réalisés dans le respect de l'article 79 de la Directive Solvabilité 2 et l'article 32 du règlement délégué qui indiquent que les entreprises d'assurance doivent prendre en compte dans leur valorisation :

- Toutes les garanties financières et options contractuelles intégrées dans leurs polices ;
- Tous les facteurs susceptibles d'influer sur la probabilité que les souscripteurs exercent les options contractuelles ou sur la valeur de l'option ou de la garantie.

Ainsi, sur le périmètre Epargne/Retraite :

- Les TMG ainsi que les différentes options sur les rentes sont prises en compte ;
- Le taux de PB contractuel est utilisé pour les projections dans le modèle ALM.

Le coût des options et garanties est déterminé comme la différence entre la Participation aux Bénéfices calculée au moyen des projections stochastiques (modèle d'interaction actif/passif) et la participation aux Bénéfices déterministe calculée au moyen des projections déterministes.

En fin de projection, les éléments suivants sont intégrés (à 100%) dans le Best Estimate, pour leur valeur actuelle :

- Le stock résiduel de PM et de PPE en fin de projection ;
- Les fuites de modèle ou écart de convergence ;
 - o Le montant des plus-values latentes sur les actifs de fin de projection (les moins-values latentes sont imputées aux fonds propres).

➤ Hypothèses et paramètres

La frontière des contrats permet de caractériser le niveau d'engagement envers les assurés présents dans le portefeuille.

Il s'agit de préciser si le Best Estimate couvre seulement les engagements en date d'inventaire (run-off) ou s'il inclut les engagements au titre des primes futures.

Les tables utilisées pour modéliser la mortalité sont les tables générationnelles réglementaires. Les contrats d'assurance Epargne/Retraite commercialisés par le Groupe peuvent être rachetés dans les conditions définies à l'article L132-23 du code des assurances (invalidité, expiration des droits à l'assurance-chômage, décès du conjoint, etc.). Ceux-ci peuvent également être transférés. Les lois de rachats utilisées sont définies par produit et par ancienneté du contrat. Une seule loi de rachat est retenue, celle-ci intègre les rachats à titre individuel ainsi que les transferts. Elles ont été calibrées à partir de l'historique du Groupe.

Les rachats dynamiques ne sont pas néanmoins pas intégrés dans les modèles.

Une loi de sortie en rente ou en capital a été calibrée à partir de l'historique du groupe Malakoff Humanis pour tenir compte de l'article A160-2 du code des assurances, précisant que dans le cas où la rente annuelle ne dépasse pas 1 200 €, les modalités de sortie sont nécessairement en capital.

S'agissant des frais pris en compte dans le Best Estimate, ils sont retraités des frais exceptionnels (considérés comme non récurrents) et sont calculés en appliquant des taux de frais aux primes/prestations/en-cours. Ces taux sont déterminés à partir des frais ventilés par produit/destination et des indicateurs retenus (prestations CA, etc.) sur les deux dernières années. La répartition des frais généraux est réalisée par la Direction du Contrôle de Gestion.

Sur le périmètre Épargne Retraite, les données sources sont extraites d'une base de gestion partiellement retraitée reposant sur les données de l'arrêté N-1.

Afin de s'assurer de la bonne application des chocs de taux sur les courbes mises à disposition, les courbes de taux choquées sont reconstituées sur la base de la courbe des taux centrale et des paramètres de chocs réglementaires (niveaux de chocs ainsi que plafonds/paliers).

Dans le cadre des projections stochastiques sur le périmètre Epargne/Retraite, des scénarios économiques risque neutre sont générés avec un outil de place.

D.2.3. METHODE DE CALCUL DE LA MARGE POUR RISQUES

La marge pour risque est actuellement calculée selon la méthode 3 des spécifications techniques de Solvabilité 2.

Celui-ci est réalisé sur les risques fins.

- La courbe des taux utilisée pour l'actualisation est la courbe des taux sans Volatility Adjustment ;
- Les Cash-Flows sont nets de réassurance.

D.3. Valorisation des autres passifs

Les principaux postes du passif (y compris mesures transitoires) des bilans comptables et Solvabilité 2 de la **SGAM Malakoff Humanis** sont synthétisées dans le tableau suivant :

En M€	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Fonds propres	5 623,4	5 910,0	7 925,8	7 985,3
Passifs subordonnés	247,4	247,4	247,4	247,4
Provisions techniques	26 356,5	26 567,2	25 460,9	20 876,3
Provisions techniques UC	515,5	453,0	493,0	452,5
Provisions non techniques	47,2	45,2	53,3	56,0
Impôts différés passif			2 512,7	2 185,9
Dettes d'assurance	2 508,3	2 806,9	688,0	668,0
Dettes et autres	1 397,9	1 188,4	1 396,2	1 187,2
Total passif	36 696,1	37 218,1	38 777,3	33 658,8

Le détail des entités de la SGAM :

En M€	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Fonds propres	2 991,5	3 072,4	5 366,1	5 134,6
Passifs subordonnés	250,0	250,0	250,0	250,0
Provisions techniques	12 737,7	12 688,6	11 145,4	9 369,9
Provisions techniques UC	45,8	34,4	46,4	35,2
Provisions non techniques	25,4	23,7	25,4	23,7
Impôts différés passif			1 264,9	1 207,4
Dettes d'assurance	1 632,8	1 821,0	278,4	256,8
Dettes et autres	1 097,8	872,5	1 097,8	872,5
Total passif	18 781,0	18 762,6	19 474,4	17 150,2

En M€	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Fonds propres	81,7	58,3	100,7	61,5
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	289,8	330,0	281,3	277,5
Provisions techniques UC				
Provisions non techniques				
Impôts différés passif			19,3	17,2
Dettes d'assurance	34,2	40,9	2,8	25,3
Dettes et autres	52,1	67,6	51,8	67,6
Total passif	457,8	496,8	455,9	449,0

INPR	En M€	PASSIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2021	2022	2021	2022
	Fonds propres	335,6	352,5	507,8	485,1
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	150,3	168,4	94,6	73,1
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	0,3	0,2	0,3	0,2
	Impôts différés passif			39,2	40,4
	Dettes d'assurance	6,8	11,6	6,7	11,5
	Dettes et autres	5,6	3,7	5,6	3,7
	Total passif	498,6	536,4	654,3	614,0

CAPREVAL	En M€	PASSIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2021	2022	2021	2022
	Fonds propres	25,4	25,8	39,5	28,6
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	38,7	38,8	38,4	38,9
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	0,1	0,1	0,1	0,1
	Impôts différés passif			3,0	1,3
	Dettes d'assurance	0,1	0,3	0,1	0,2
	Dettes et autres	0,8	0,5	0,8	0,5
	Total passif	65,2	65,5	81,9	69,6

Mutuelle Malakoff Humanis	En M€	PASSIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2021	2022	2021	2022
	Fonds propres	519,8	524,8	911,5	850,4
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	355,7	370,0	72,3	26,8
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	3,5	3,4	3,5	3,4
	Impôts différés passif			76,0	102,5
	Dettes d'assurance	95,7	173,7	28,7	42,6
	Dettes et autres	42,8	37,7	42,8	37,7
	Total passif	1 017,5	1 109,6	1 134,8	1 063,4

Malakoff Humanis Nationale	En M€	PASSIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2021	2022	2021	2022
	Fonds propres	84,93	86,24	95,93	86,24
	Passifs subordonnés	12,00	12,00	12,00	12,00
	Provisions techniques	59,06	-10,73	8,90	-10,73
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	0,90	1,14	0,90	1,14
	Impôts différés passif		27,57	28,66	27,57
	Dettes d'assurance	73,27	24,51	12,85	24,51
	Dettes et autres	10,80	9,36	10,80	9,36
	Total passif	240,97	150,10	170,05	150,10

Radiance Mutuelle

En M€	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Fonds propres	81,8	86,6	92,7	96,0
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	27,7	24,6	25,0	16,7
Provisions techniques UC				
Provisions non techniques	0,2	0,2	0,2	0,2
Impôts différés passif			4,8	4,3
Dettes d'assurance				
Dettes et autres	12,0	12,1	12,0	12,1
Total passif	121,7	123,5	134,7	129,3

Mutuelle Renault

En M€	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Fonds propres	60,8	61,6	70,6	65,2
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	13,0	9,6	14,5	9,0
Provisions techniques UC				
Provisions non techniques				
Impôts différés passif			1,7	0,5
Dettes d'assurance	0,7	0,3	0,7	0,3
Dettes et autres	8,2	8,4	7,7	7,8
Total passif	82,7	79,90	95,2	83,00

Médicis

En M€	PASSIF	
	Comptes sociaux	
	2021	2022
Fonds propres	250,2	279,6
Passifs subordonnés		
Provisions techniques	2 551,6	2 453,4
Provisions techniques UC		
Provisions non techniques		
Impôts différés passif		
Dettes d'assurance		
Dettes et autres	159,7	173,9
Total passif	2 961,6	2 906,9

En M€	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Fonds propres	12,0	12,6	10,8	9,9
Passifs subordonnés	1,5	1,5	1,5	1,5
Provisions techniques	8,8	12,8	8,6	5,6
Provisions techniques UC				
Provisions non techniques	3,1	3,1	3,1	3,1
Impôts différés passif			0,2	7,3
Dettes d'assurance	2,9	11,8	2,9	0,4
Dettes et autres	5,0	4,2	5,0	4,2
Total passif	33,2	46,0	32,0	31,9

En M€	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Fonds propres	113,0	116,8	192,4	163,0
Passifs subordonnés	40,0	40,0	40,0	40,0
Provisions techniques	306,4	290,5	354,1	283,2
Provisions techniques UC	38,9	33,5	39,0	33,5
Provisions non techniques	0,2	0,1	0,2	0,1
Impôts différés passif			39,9	16,4
Dettes d'assurance	0,8	0,9	0,8	0,9
Dettes et autres	8,7	6,1	8,7	6,1
Total passif	508,0	487,99	675,1	543,28

En M€	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Fonds propres	727,7	862,8	1 152,0	1 620,7
Passifs subordonnés	486,0	486,0	486,0	486,0
Provisions techniques	7 556,6	8 108,0	7 760,5	6 511,9
Provisions techniques UC	308,8	257,4	308,2	258,2
Provisions non techniques	3,9	9,3	3,9	9,3
Impôts différés passif			861,4	666,0
Dettes d'assurance	870,3	1 113,2	275,5	343,7
Dettes et autres	163,1	261,5	163,1	261,5
Total passif	10 116,4	11 098,1	11 010,6	10 157,3

En M€	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Fonds propres	138,1	145,9	217,8	239,6
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	1 222,4	1 267,3	1 418,5	1 149,7
Provisions techniques UC	81,1	67,2	81,1	67,2
Provisions non techniques	1,0	1,4	1,0	1,4
Impôts différés passif			90,9	74,6
Dettes d'assurance	10,9	9,2	10,9	9,2
Dettes et autres	29,9	33,6	29,9	33,6
Total passif	1 483,4	1 524,7	1 850,0	1 575,4

En M€	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Fonds propres	35,0	36,5	44,2	29,8
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	127,8	138,8	132,4	101,5
Provisions techniques UC	9,6	6,9	9,9	7,1
Provisions non techniques	0,8	1,0	0,8	1,0
Impôts différés passif			27,9	18,8
Dettes d'assurance	108,1	57,8	24,3	27,0
Dettes et autres	77,3	70,5	77,3	70,5
Total passif	358,5	311,5	316,9	255,6

Malakoff Humanis Assurances

En M€	PASSIF	
	Comptes sociaux	
	2021	2022
Fonds propres	69,4	70,7
Passifs subordonnés		
Provisions techniques	1 232,0	1 395,4
Provisions techniques UC	8,4	51,4
Provisions non techniques	0,3	0,3
Impôts différés passif		
Dettes d'assurance	3,8	9,7
Dettes et autres	18,2	6,8
Total passif	1 332,2	1 534,4

MH Retraite Supplémentaire

En M€	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Fonds propres	13,2	13,0	22,2	17,9
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	10,6	10,9	4,2	4,8
Provisions techniques UC				
Provisions non techniques				
Impôts différés passif			3,5	2,2
Dettes d'assurance	1,7	1,9	1,7	1,9
Dettes et autres	4,8	6,3	4,8	6,3
Total passif	30,3	32,00	36,4	33,20

AUXIA Assistance

Les méthodes de valorisation sont identiques quelques soient les entités, les points principaux sont précisés ci-dessous :

Concernant l'impôt différé passif, l'explication est traitée à la section D.1. Concernant les provisions techniques, elles sont détaillées en section D.2.

D.3.1 PASSIFS SUBORDONNES

Le montant des passifs subordonnés inscrits dans le bilan de la SGAM Malakoff Humanis correspond au TSR émis par Malakoff Humanis Prévoyance en 2015.

D.3.2. PROVISIONS AUTRES QUE PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions non techniques représentent les provisions pour risques et charges le montant est baissé entre 2021 et 2022.

D.3.3. DETTES D'ASSURANCE

L'augmentation des dettes d'assurance en comptabilité résulte d'effet méthode dans la comptabilisation des primes acquises non émises de cessions (PANE de cession) dans le cadre de la clôture anticipée. Les PANE de cession sont déduites des provisions techniques cédées en solvabilité 2 ce qui explique la diminution des dettes d'assurance dans les postes du bilan.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode alternative concernant l'évaluation aux fins de solvabilité n'est à noter.

D.5. Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'évaluation aux fins de solvabilité n'est à noter

.

E. GESTION DU CAPITAL

E.1. Fonds propres

E.1.1. PROCEDURES DE GESTION DES FONDS PROPRES

L'objectif de la SGAM Malakoff Humanis est de gérer les fonds propres dans une perspective de :

- Création de valeur à long terme en phase avec la stratégie de développement du Groupe ;
- Maintien du niveau de solvabilité en phase avec l'appétit aux risques.

La gestion des fonds propres s'articule autour de 3 enjeux clés :

- Anticipation des besoins et/ou excédents de fonds propres (au regard des contraintes réglementaires, de la stratégie du groupe prudentiel, de l'appétit aux risques et de la sensibilité de la clientèle) ;
- Optimisation de la répartition des fonds propres et des mécanismes de solidarité entre les entités du groupe prudentiel ;
- Identification des leviers de pilotage des fonds propres et de la solvabilité (rapport entre les fonds propres et les besoins de fonds propres immobilisés).

Le processus de gestion des fonds propres s'inscrit dans la continuité du processus ORSA. Il se décompose de la manière suivante et est réalisé annuellement pour le groupe prudentiel et pour chacune des entités :



➤ Suivi du niveau de solvabilité

Le suivi du niveau de solvabilité est réalisé à partir des résultats de l'ORSA. Ces résultats permettent de constater :

- À date de clôture : les fonds propres disponibles et les fonds propres devant être immobilisés dans le cadre du Besoin Global de Solvabilité ;
- En prospectif : d'anticiper les besoins de fonds propres sous différents scénarios de stress et différentes options de pilotage stratégiques (décisions d'investissements, décisions de tarification, décisions de développement...).

➤ Définition de la stratégie de solvabilité

La stratégie de solvabilité préconise pour le groupe prudentiel :

- Un niveau de ratio de solvabilité à atteindre en scénario central des calculs prospectifs de l'ORSA ;
- Un niveau de ratio de solvabilité à préserver en scénario adverse des calculs prospectifs de l'ORSA. Ce niveau matérialise l'appétit aux risques global.

Pour les entités du Groupe, la stratégie de solvabilité consiste à veiller à ce que les ratios de solvabilité de chaque entité soient suffisants pour ne pas déclencher les seuils des mesures de surveillance ni les seuils des mesures d'aide des règles de solidarité financière.

➤ Construction du plan de gestion du capital

Le plan de gestion du capital se déduit des actions à mettre en œuvre pour que le niveau de solvabilité prospectif respecte les contraintes de la stratégie de solvabilité.

Chaque action portant sur les fonds propres ou le besoin de fonds propres fait l'objet d'une analyse de conformité sur la régularité et la capacité à modifier la solvabilité du groupe dans le sens souhaité.

Les opérations en capital sont par principe limitées entre les différents affiliés du groupe prudentiel et leurs filiales.

Par dérogation, Malakoff Humanis Prévoyance porte dans leurs engagements des titres subordonnés respectivement à hauteur de 250 M€ par des acteurs externes au groupe prudentiel.

En cas d'apport de fonds propres, l'éligibilité aux différents tiers ciblés doit être démontrée et validée par l'autorité de contrôle.

➤ Mise en œuvre du plan de gestion du capital

La mise en œuvre du plan de gestion du capital est ensuite réalisée par les différentes fonctions en charge au sein du groupe.

E.1.2. EVOLUTION DES FONDS PROPRES ET LEUR COMPOSITION

La composition des fonds propres au 31 décembre 2021 de la **SGAM Malakoff Humanis** est la suivante :

En M€	2021	2021 yc transitoires	2022
Capital social	26,4	26,4	26,4
Réserve de réconciliation	7 899,7	8 978,7	7 958,9
Titres subordonnés	247,4	247,4	247,4
Intérêts minoritaires	20,5	20,5	18,9
Total des Fonds propres	8 173,5	9 252,5	8 232,7
- dont Tier 1	7 926,1	9 005,1	7 985,3
- dont Tier 2	247,4	247,4	247,4
- dont Tier 3			
- dont éligible SCR	8 173,5	9 252,5	8 232,7
- dont éligible MCR	8 157,0	9 231,1	8 181,2

Les fonds propres de la SGAM Malakoff Humanis passent ainsi de 8 173,5 M€ au 31 décembre 2021 à 8 232,7 M€ au 31 décembre 2022, soit une progression de + 59,2 M€ (+ 0,7 %) en lien essentiellement avec les performances financières de l'année.

Le tableau ci-dessous détaille les fonds propres (y compris les passifs subordonnés éventuels) entre 2021 et 2022 par entité, ainsi que la SGAM Malakoff Humanis.

EN M€	2021 hors transitoire	2021 yc transitoire	2022
Malakoff Humanis Prévoyance	5 616,1	5 963,4	5 384,6
IPSEC	100,7	101,6	61,5
INPR	507,8	507,8	485,1
CAPREVAL	34,0	39,5	28,6
Mutuelle Malakoff Humanis	911,5	911,5	850,4
Malakoff Humanis Nationale	107,9	107,9	98,2
Radiance Mutuelle	92,7	92,7	96,0
Mutuelle Renault	70,6	70,6	65,2
Médecis	250,2	250,2	279,6
Energie Mutuelle	12,2	12,2	11,3
CMAV	232,4	265,7	203,0
QUATREM	1 638,0	2 258,5	2 106,7
AUXIA	217,8	299,7	239,6
Malakoff Humanis Assurances	44,2	45,8	29,8
MH Retraite Supplémentaire	92,3	92,3	76,1
AUXIA Assistance	22,2	22,2	17,9

L'évolution des fonds propres se décompose de la manière suivante sur 2022 :

EN M€	2021	Mé- thode	Flux de trésore- rie	Perfor- mance Finan- cière	Perfor- mance tech- nique	Redis- tribu- tions et impôts	Marge de Risque	2022
Malakoff Humanis Prévoyance	5 616,1	136,5	-130,0	236,0	-160,2	-378,2	64,4	5 384,6
IPSEC	100,7	-17,6	-2,8	0,8	-23,9	3,8	0,5	61,5
INPR	507,8	-0,1	-0,7	-29,2	2,3	3,4	1,7	485,1
CAPREVAL	34,0	0,3	-0,5	-3,9	-1,2	-0,5	0,3	28,6
Mutuelle Malakoff Humanis	911,5	0,7	-16,5	-63,7	12,8	4,1	1,5	850,4
Malakoff Humanis Nationale	107,9	6,0	-5,5	-9,1	-1,0	0,2	-0,2	98,2
Radiance Mutuelle	92,7		-0,9	-1,3	5,5	-0,8	0,7	96,0
Mutuelle Renault	70,6		-0,2	-8,6	4,5	0,9	-0,2	65,2
Médecis	250,2		-1,7	74,1	1,2	-44,2		279,6
Energie Mutuelle	12,2		-0,4	-0,5	0,1			11,3
CMAV	232,4		-1,9	-37,3	-3,6	13,4		203,0
QUATREM	1 638,0	364,5	-14,2	464,7	-38,4	-428,9	121,1	2 106,7
AUXIA	217,8	-1,6	-5,5	61,0	28,1	-48,7	-11,5	239,6
MH Assurances	44,2	-1,7	-2,5	-16,9	2,8	2,8	1,1	29,8
MH Retraite Supplémentaire	92,3		-4,1	-289,1	0,5	276,5		76,1
AUXIA Assistance	22,2		-2,3	-4,6	1,4	1,2		17,9
SGAM Malakoff Humanis	8 173,5	344,5	-157,4	43,5	-86,4	-264,1	179,3	8 232,7

Au niveau de la SGAM Malakoff Humanis, l'augmentation des fonds propres du Groupe résulte principalement d'effets méthodes (prise en compte des déficits fiscaux reportables dans le calcul d'impôts différés, amélioration des méthodes) et de la réduction de la marge de risque dans un contexte de taux élevés.

Les performances financières après redistributions réduisent les fonds propres. En effet, les gains à la suite de la hausse des taux sur les portefeuilles vie sont largement redistribués. Concernant les placements en représentation des fonds propres, leur valeur diminue (baisse des actions et baisse des obligations dans un contexte de hausse des taux).

Les dérivés non anticipés sur la survenance 2022 expliquent une grande partie des pertes d'exploitations.

Les charges non techniques expliquent les flux de trésorerie négatifs.

Le détail des fonds propres des entités de la **SGAM Malakoff Humanis** :

	Fonds propres		
	2021	2021 yc transitoire	2022
En M€			
Capital social	11,7	11,7	11,7
Réserve de réconciliation	5 354,4	5 701,6	5 122,9
Titres subordonnés	250,0	250,0	250,0
Total des Fonds propres	5 616,1	5 963,4	5 384,6
- dont Tier 1	5 366,1	5 713,4	5 134,6
- dont Tier 2	250,0	250,0	250,0
- dont Tier 3			
- dont éligible SCR	5 616,1	5 963,4	5 384,6
- dont éligible MCR	5 487,8	5 834,7	5 240,5

Malakoff Humanis Prévoyance : la baisse des fonds propres en 2022 provient essentiellement des pertes exceptionnelles 2022 non anticipées à fin 2021, des charges non techniques et de l'augmentation des revalorisations, en partie compensées par des correctifs méthodologiques et les performances financières en lien avec la hausse des taux.

	Fonds propres		
	2021	2021 yc transitoire	2022
En M€			
Capital social	0,4	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	100,3	101,2	100,3
Titres subordonnés			
Total des Fonds propres	100,7	101,6	61,5
- dont Tier 1	100,7	101,6	61,5
- dont Tier 2			
- dont Tier 3			
- dont éligible SCR	100,7	101,6	61,5
- dont éligible MCR	100,7	101,6	61,5

IPSEC : la baisse des fonds propres en 2022 provient essentiellement des pertes induites par l'alignement des méthodes de provisionnement sur des pratiques prudentes, des déficits d'exploitations récurrents en 2022 et 2023, des pertes non techniques (flux de trésorerie négatifs).

INPR	En M€	Fonds propres	
		2021	2022
	Capital social	0,4	0,4
	Réserve de réconciliation	507,4	484,7
	Titres subordonnés		
	Total des Fonds propres	507,8	485,1
	- dont Tier 1	507,8	485,1
	- dont Tier 2		
	- dont Tier 3		
	- dont éligible SCR	507,8	485,1
	- dont éligible MCR	507,8	485,1

INPR : la baisse des fonds propres en 2022 provient essentiellement des pertes financières de l'année, en partie compensées par des gains d'exploitation et une baisse de la charge d'impôts.

CAPREVAL	En M€	Fonds propres		
		2021	2021 yc transitoire	2022
	Capital social	0,4	0,4	0,4
	Réserve de réconciliation	33,6	39,1	28,2
	Titres subordonnés			
	Total des Fonds propres	34,0	39,5	28,6
	- dont Tier 1	34,0	39,5	28,6
	- dont Tier 2			
	- dont Tier 3			
	- dont éligible SCR	34,0	39,5	28,6
	- dont éligible MCR	34,0	39,5	28,6

CAPREVAL : la baisse des fonds propres en 2022 provient essentiellement des pertes financières de l'année (en lien avec la hausse des taux qui réduit la valeur des obligations et en lien avec les performances négatives des actions) et des pertes d'exploitation attendues sur 2023 et des pertes non techniques.

Mutuelle Malakoff Humanis	En M€	Fonds propres	
		2021	2022
	Capital social	3,2	3,2
	Réserve de réconciliation	908,3	847,2
	Titres subordonnés		
	Total des Fonds propres	911,5	850,4
	- dont Tier 1	911,5	850,4
	- dont Tier 2		
	- dont Tier 3		
	- dont éligible SCR	911,5	850,4
	- dont éligible MCR	911,5	850,4

Mutuelle Malakoff Humanis : la baisse des fonds propres en 2022 provient essentiellement des pertes financières de l'année, en lien avec la hausse des taux qui réduit la valeur des obligations et avec la perte en valeur des participations.

Malakoff Humanis Nationale	En M€	Fonds propres	
		2021	2022
	Capital social	0,4	0,4
	Réserve de réconciliation	95,5	85,8
	Titres subordonnés	12,0	12,0
	Total des Fonds propres	107,9	98,2
	- dont Tier 1	95,9	86,2
	- dont Tier 2	12,0	12,0
	- dont Tier 3		
	- dont éligible SCR	107,9	98,2
	- dont éligible MCR	98,2	88,3

Malakoff Humanis Nationale : la baisse des fonds propres en 2022 provient essentiellement des pertes financières de l'année en lien avec la hausse des taux et avec les performances négatives des actions

Radiance Mutuelle	En M€	Fonds propres	
		2021	2022
	Capital social	0,4	0,4
	Réserve de réconciliation	92,4	95,6
	Titres subordonnés		
	Total des Fonds propres	92,7	96,0
	- dont Tier 1	92,7	96,0
	- dont Tier 2		
	- dont Tier 3		
	- dont éligible SCR	92,7	96,0
	- dont éligible MCR	92,7	96,0

Radiance Mutuelle : la hausse des fonds propres en 2022 provient essentiellement des performances d'exploitation de l'année (gains d'exploitations 2022 non anticipés dans le ratio à fin 2021 et gains d'exploitation).

Mutuelle Renault	En M€	Fonds propres	
		2021	2022
	Capital social	0,2	0,2
	Réserve de réconciliation	70,3	65,0
	Titres subordonnés		
	Total des Fonds propres	70,6	65,2
	- dont Tier 1	70,6	65,2
	- dont Tier 2		
	- dont Tier 3		
	- dont éligible SCR	70,6	65,2
	- dont éligible MCR	70,6	65,2

Mutuelle Renault : la baisse des fonds propres en 2022 provient essentiellement des pertes financières de l'année et des charges non techniques (action sociale).

Médicis	En M€	Fonds propres	
		2021	2022
	Fonds propres	250,2	279,6
	Plus-values latentes	29,3	-20,7
	Titres subordonnée		
	Total des Fonds propres	279,5	258,9
	- dont Tier 1	279,5	258,9
	- dont Tier 2		
	- dont Tier 3		
	- dont éligible Marge de solvabilité yc PVL	275,1	254,9
	- dont éligible Marge de solvabilité hors PVL	245,9	275,6

MÉDICIS : la baisse des fonds propres en 2022 provient essentiellement des pertes financières sur le portefeuille, compensées par les redistributions futures.

Energie Mutuelle	En M€	Fonds propres	
		2021	2022
	Capital social	0,2	0,2
	Réserve de réconciliation	10,5	9,7
	Titres subordonnées	1,5	1,5
	Intérêts minoritaires		
	Total des Fonds propres	12,2	11,3
	- dont Tier 1	10,8	9,9
	- dont Tier 2	1,5	1,5
	- dont Tier 3		
	- dont éligible SCR	12,2	11,3
	- dont éligible MCR	11,5	10,7

Energie Mutuelle : la baisse des fonds propres en 2022 provient essentiellement des pertes financières sur le portefeuille action et des charges non techniques 2022.

CMAV	En M€	Fonds propres		
		2021	2021 yc transitoire	2022
	Capital social	0,5	0,5	0,5
	Réserve de réconciliation	191,9	225,2	162,6
	Titres subordonnés	40,0	40,0	40,0
	Total des Fonds propres	232,4	265,7	203,0
	- dont Tier 1	192,4	225,7	163,0
	- dont Tier 2	40,0	40,0	40,0
	- dont Tier 3			
	- dont éligible SCR	207,2	240,4	177,2
	- dont éligible MCR	194,1	227,2	164,5

CMAV : la baisse des fonds propres en 2022 provient essentiellement des pertes financières de l'année, en partie absorbées par les redistributions futures et les impôts.

	En M€	Fonds propres		
		2021	2021 yc transitoire	2022
QUATREM	Capital social	510,4	510,4	510,4
	Réserve de réconciliation	641,5	1 262,1	1 110,3
	Titres subordonnés	486,0	486,0	486,0
	Total des Fonds propres	1 638,0	2 258,5	2 106,7
	- dont Tier 1	1 152,0	1 772,5	1 620,7
	- dont Tier 2	486,0	486,0	486,0
	- dont Tier 3			
	- dont éligible SCR	1 638,0	2 145,3	2 106,7
	- dont éligible MCR	1 216,6	1 833,5	1 677,3

QUATREM : la hausse des fonds propres en 2022 provient essentiellement de la fusion avec Axéria prévoyance, de la performance financière en lien avec la hausse des taux et de la réduction de la marge de risque dans un contexte de taux élevé.

	En M€	Fonds propres		
		2021	2021 yc transitoire	2022
AUXIA	Capital social	74,5	74,5	78,7
	Réserve de réconciliation	143,2	225,2	160,9
	Titres subordonnés			
	Total des Fonds propres	217,8	299,7	239,6
	- dont Tier 1	217,8	299,7	239,6
	- dont Tier 2			
	- dont Tier 3			
	- dont éligible SCR	217,8	299,7	239,6
	- dont éligible MCR	217,8	299,7	239,6

AUXIA : la hausse des fonds propres en 2022 provient essentiellement des performances financières de l'année (hausse des taux) et des gains d'exploitation résultant des marges futures de gestion sur la production 2022 en partie compensées par les redistributions plus importantes.

	En M€	Fonds propres		
		2021	2021 yc transitoire	2022
Malakoff Humanis Assurances	Capital social	23,6	23,6	23,6
	Réserve de réconciliation	20,7	22,3	6,2
	Titres subordonnés			
	Total des Fonds propres	44,2	45,8	29,8
	- dont Tier 1	44,2	45,8	29,8
	- dont Tier 2			
	- dont Tier 3			
	- dont éligible SCR	44,2	45,8	29,8
	- dont éligible MCR	44,2	45,8	29,8

Malakoff Humanis Assurances : la baisse des fonds propres en 2022 provient essentiellement des pertes financières de l'année en lien avec la hausse des taux.

MH Retraite Supplémentaire	En M€	Fonds propres	
		2021	2022
	Fonds propres	69,4	70,7
	Plus/moins-values latentes	430,0	111,4
	Titres subordonnés		
	Total des Fonds propres	499,4	182,1
	- dont Tier 1	69,4	70,7
	- dont Tier 2		
	- dont Tier 3		
	- dont éligible Marge de solvabilité yc PVL	499,4	182,1
	- dont éligible Marge de solvabilité hors PVL	69,4	70,7

Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire : les fonds propres évoluent des résultats de l'année et une baisse importante en 2022 des plus-values latentes

Auxia Assistance	En M€	Fonds propres	
		2021	2022
	Capital social	1,8	1,8
	Réserve de réconciliation	20,5	16,2
	Titres subordonnés		
	Total des Fonds propres	22,2	17,9
	- dont Tier 1	22,2	17,9
	- dont Tier 2		
	- dont Tier 3		
	- dont éligible SCR	22,2	17,9
	- dont éligible MCR	22,2	17,9

AUXIA Assistance : la baisse des fonds propres en 2022 provient essentiellement pertes financières en lien avec la hausse des taux et la sous performance des actions

E.2. Capital de solvabilité requis et Minimum de capital requis (SCR)

E.2.1. METHODE DE CALCUL DE L'EXIGENCE DE CAPITAL

La SGAM Malakoff Humanis utilise la formule standard pour le calcul de l'exigence réglementaire en capital. Les proxys utilisés liés à des anomalies de qualité de données sont prudents et non significatifs.

La capacité d'absorption des impôts différés est limitée au montant des impôts différés inscrits au passif du bilan solvabilité 2. Les éventuels impôts différés actifs ne sont pas pris en compte ni dans le calcul des fonds propres, ni dans la capacité d'absorption des SCR.

La participation aux bénéfices futurs (principalement liée aux activités d'Epargne/Retraite) est la principale source d'absorption des SCR. Concernant le SCR de longévité, il a pour effet de prolonger la durée des engagements soumis aux participations aux bénéfices. En conséquence, le SCR de longévité engendre une absorption négative par la participation aux bénéfices.

E.2.2. MESURE DE L'EXIGENCE DE CAPITAL (SCR)

Les évolutions des montants de SCR de la **SGAM Malakoff Humanis** par sous-modules de risques entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 :

En M€	2021	2021 yc transitoire	2022
SCR de marché	3 207,6	3 207,6	2 720,1
SCR contrepartie	269,7	269,7	248,7
SCR Vie	777,6	777,6	834,5
SCR Santé	1 679,7	1 679,7	1 542,4
SCR Non-vie	4,6	4,6	4,6
Diversification SCR	-1 562,7	-1 562,7	-1 470,4
BSCR	4 376,6	4 376,6	3 879,9
SCR Opérationnel	222,0	222,0	220,1
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-702,5	-702,5	-858,1
Ajustement impôts différés	-148,2	-573,5	
EMS FRPS	139,3	139,3	109,7
Capital requis secteur financier			
SCR	3 887,2	3 461,9	3 351,6

Le SCR est en baisse en 2022 (-536 M€) en raison principalement d'une réduction des expositions et du risque action et d'une meilleure absorption par de moindres revalorisations.

Une baisse du SCR santé est également observée en raison de la diminution des engagements de rentes prévoyance en lien avec la hausse des taux.

Cette baisse est amoindrie par un accroissement du risque de rachat vie, dans un contexte de taux élevés.

Compte tenu de la prise en compte des reports déficitaires fiscaux neutralisant les impôts différés S2, l'ajustement par l'impôt est nul en 2022.

Le tableau ci-dessous détaille les fonds propres (y compris les passifs subordonnés éventuels) entre 2021 et 2022 par entité, ainsi que la SGAM Malakoff Humanis.

	2021	2021 yc transi- toire	2022
Malakoff Humanis Prévoyance	2 313,5	2 175,7	1 889,0
IPSEC	55,6	55,3	55,6
INPR	126,7	126,7	99,3
CAPREVAL	11,1	11,1	9,2
Mutuelle Malakoff Humanis	233,2	233,2	219,2
Malakoff Humanis Nationale	45,0	45,0	41,0
Radiance Mutuelle	26,1	26,1	23,6
Mutuelle Renault	20,6	20,6	21,5
Médecis	93,2	93,2	64,2
Energie Mutuelle	7,5	7,5	7,7
CMAV	29,5	29,3	28,4
QUATREM	976,6	745,7	975,3
AUXIA	112,9	105,8	101,1
Malakoff Humanis Assurances	23,4	22,8	21,3
MH Retraite Supplémentaire	46,0	46,0	45,5
AUXIA Assistance	112,9	105,8	101,1
SGAM Malakoff Humanis	3 887,2	3 461,9	3 351,6

Le détail des SCR des entités de la **SGAM Malakoff Humanis** :

		SCR		
	En M€	2021	2021 yc transi- sitaire	2022
Malakoff Humanis Prévoyance	SCR de marché	1 958,8	1 958,8	1 635,4
	SCR contrepartie	138,8	138,8	114,0
	SCR Vie	432,8	432,8	367,2
	SCR Santé	995,7	995,7	921,5
	SCR Non-vie			
	Diversification SCR	-902,2	-902,2	-788,4
	BSCR	2 623,8	2 623,8	2 249,7
	SCR Opérationnel	112,3	112,3	107,1
	Ajustement participation aux bénéfices futurs	-371,9	-371,9	-467,8
	Ajustement impôts différés	-50,7	-188,5	
	SCR	2 313,5	2 175,7	1 889,0

Malakoff Humanis Prévoyance : le SCR est en baisse en 2022 principalement en raison d'une réduction des expositions et du risque sur les actions. Une baisse du SCR de souscription est également observée en raison de la diminution des engagements de rentes prévoyance en lien avec la hausse des taux.

	En M€	SCR		
		2021	2021 yc transitoire	2022
IPSEC	SCR de marché	35,0	35,0	28,5
	SCR contrepartie	7,5	7,5	8,7
	SCR Vie	4,3	4,3	4,5
	SCR Santé	31,1	31,1	29,2
	SCR Non-vie			
	Diversification SCR	-21,1	-21,1	-20,1
	BSCR	56,7	56,7	50,8
	SCR Opérationnel	4,8	4,8	4,9
	Ajustement participation aux bénéfices futurs	-2,2	-2,2	
	Ajustement impôts différés	-3,6	-4,0	
	SCR	55,6	55,3	55,6

IPSEC : Le SCR est stable sur la période à cause de la baisse des SCR de marché (en lien avec la hausse des taux et la baisse du risque action) et la baisse des SCR de souscription (en lien avec une augmentation des cessions en réassurance sur le périmètre Santé), ces baisses étant compensées par la neutralisation des ajustements sur les participations futures et les impôts différés.

	En M€	SCR	
		2021	2022
INPR	SCR de marché	141,9	110,2
	SCR contrepartie	1,3	2,0
	SCR Vie	5,6	5,0
	SCR Santé	18,6	18,4
	SCR Non vie		
	Diversification SCR	-17,8	-17,4
	BSCR	149,6	118,2
	SCR Opérationnel	1,6	1,7
	Ajustement participation aux bénéfices futurs	-1,1	-1,3
	Ajustement impôts différés	-23,4	-19,3
	SCR	126,7	99,3

INPR : le SCR est en baisse en 2022 principalement en raison d'une réduction du risque sur les actions. Cette baisse est légèrement compensée par une moindre absorption par les impôts différés.

	En M€	SCR		
		2021	2021 yc transitoire	2022
CAPREVAL	SCR de marché	8,8	8,8	7,2
	SCR contrepartie	0,4	0,4	0,4
	SCR Vie	1,7	1,7	1,5
	SCR Santé	4,5	4,5	4,2
	SCR Non-vie			
	Diversification SCR	-3,8	-3,8	-3,4
	BSCR	11,6	11,6	9,9
	SCR Opérationnel	0,4	0,4	0,4
	Ajustement participation aux bénéfices futurs	-0,9	-0,9	-1,1
	Ajustement impôts différés			
	SCR	11,1	11,1	9,2

CAPREVAL : le SCR est en baisse en 2022 principalement en raison d'une réduction du risque sur les actions. Une baisse du SCR de santé est également observée en raison de la diminution des engagements de rentes prévoyance en lien avec la hausse des taux.

	En M€	SCR	
		2021	2022
Mutuelle Malakoff Humanis	SCR de marché	178,3	170,7
	SCR contrepartie	17,9	11,8
	SCR Vie	0,0	0,0
	SCR Santé	99,6	84,9
	SCR Non-vie		
	Diversification SCR	-64,7	-54,7
	BSCR	231,1	212,7
	SCR Opérationnel	15,4	14,3
	Ajustement participation aux bénéfices futurs		
	Ajustement impôts différés	-13,3	-7,8
	SCR	233,2	219,2

Mutuelle Malakoff Humanis : le SCR est en baisse en 2022 principalement en raison d'une réduction du risque sur les actions, d'une réduction du SCR de contrepartie en raison d'une baisse significative des créances au bilan et d'une réduction du SCR de santé en lien avec la hausse de la réassurance en santé.

	En M€	SCR	
		2021	2022
Malakoff Humanis Nationale	SCR de marché	18,8	10,5
	SCR contrepartie	3,9	3,8
	SCR Vie	1,0	0,5
	SCR Santé	28,3	29,9
	SCR Non-vie		
	Diversification SCR	-12,6	-9,2
	BSCR	39,4	35,6
	SCR Opérationnel	5,6	5,5
	Ajustement participation aux bénéfices futurs		
	Ajustement impôts différés		
	SCR	45,0	41,0

Malakoff Humanis Nationale : le SCR est en baisse en 2022 principalement en raison d'une réduction des expositions et du risque sur les actions, compensée pour partie par une augmentation du risque santé.

	En M€	SCR	
		2021	2022
Radiance Mutuelle	SCR de marché	15,2	12,7
	SCR contrepartie	3,1	3,4
	SCR Vie	0,4	0,3
	SCR Santé	16,7	15,9
	SCR Non-vie		
	Diversification SCR	-8,9	-8,2
	BSCR	26,5	24,0
	SCR Opérationnel	2,5	2,5
	Ajustement participation aux bénéfices futurs	-0,1	
	Ajustement impôts différés	-2,9	-2,9
	SCR	26,1	23,6

Radiance Mutuelle : le SCR est en baisse en 2022 principalement en raison d'une réduction du risque sur les actions. Une baisse du SCR de souscription est également observée en raison de la diminution des engagements de rentes prévoyance en lien avec la hausse des taux.

	En M€	SCR	
		2021	2022
Mutuelle Renault	SCR de marché	10,8	9,2
	SCR contrepartie	1,2	1,1
	SCR Vie		
	SCR Santé	13,1	14,4
	SCR Non-vie		
	Diversification SCR	-5,7	-5,4
	BSCR	19,4	19,4
	SCR Opérationnel	2,1	2,1
	Ajustement participation aux bénéfices futurs		
	Ajustement impôts différés	-0,9	
	SCR	20,6	21,5

Mutuelle Renault : le SCR est en hausse en 2022 en raison d'une croissance d'activité entraînant une augmentation des risques associés et de la perte de l'amortisseur fiscal. Cette hausse est compensée partiellement par une réduction du risque de marché dans un contexte de taux en hausse et de marché action en baisse.

	En M€	SCR	
		2021	2022
Energie Mutuelle	SCR de marché	1,0	1,0
	SCR contrepartie	1,6	1,8
	SCR Vie		
	SCR Santé	5,3	5,3
	SCR Non-vie		
	Diversification SCR	-1,6	-1,7
	BSCR	6,2	6,3
	SCR Opérationnel	1,3	1,4
	Ajustement participation aux bénéfices futurs		
	Ajustement impôts différés		
	SCR	7,5	7,7

Energie Mutuelle : le SCR est en hausse fin 2022 de 0,2 M€ en raison d'une augmentation du SCR de contrepartie en raison d'une augmentation des créances dans le bilan.

	En M€	SCR		
		2021	2021 yc transitoire	2022
CMAV	SCR de marché	55,4	55,4	52,2
	SCR contrepartie	1,4	1,4	1,5
	SCR Vie	3,0	3,0	15,4
	SCR Santé			
	SCR Non-vie			
	Diversification SCR	-3,2	-3,2	-10,7
	BSCR	56,6	56,6	58,5
	SCR Opérationnel	1,7	1,5	1,4
	Ajustement participation aux bénéfices futurs	-17,8	-17,8	-21,7
	Ajustement impôts différés	-11,1	-11,1	-9,9
	SCR	29,5	29,3	28,4

CMAV : Le SCR est en baisse en 2022 en raison d'une réduction du risque action et d'une meilleure absorption des pertes futures par de moindres revalorisations. Cette baisse est en grande partie compensée par un accroissement du risque de rachat vie, dans un contexte de taux élevés, atténué par une meilleure diversification.

	En M€	SCR		
		2021	2021 yc transitoire	2022
QUATREM	SCR de marché	815,1	815,1	794,7
	SCR contrepartie	44,8	44,8	79,1
	SCR Vie	317,0	317,0	379,8
	SCR Santé	447,7	447,7	426,3
	SCR Non-vie			
	Diversification SCR	-447,6	-447,6	-484,8
	BSCR	1 177,0	1 177,0	1 195,1
	SCR Opérationnel	49,9	49,9	69,6
	Ajustement participation aux bénéfices futurs	-250,3	-250,3	-289,5
	Ajustement impôts différés		-230,9	
	SCR	976,6	745,7	975,3

QUATREM : le SCR est stable en 2022 en raison des effets qui se compensent : une réduction du risque sur les actions et une meilleure absorption des pertes futures par de moindres redistributions et à contrario, un accroissement du risque de rachat vie, dans un contexte de taux élevés, atténué par une meilleure diversification.

	En M€	SCR		
		2021	2021 yc transitoire	2022
AUXIA	SCR de marché	166,7	166,7	149,2
	SCR contrepartie	8,2	8,2	9,0
	SCR Vie	45,0	45,0	111,6
	SCR Santé	19,3	19,3	14,4
	SCR Non-vie			
	Diversification SCR	-46,9	-46,9	-68,6
	BSCR	192,4	192,4	215,4
	SCR Opérationnel	7,3	7,3	8,0
	Ajustement participation aux bénéfices futurs	-54,0	-54,0	-75,4
	Ajustement impôts différés	-32,8	-39,9	-46,9
	SCR	112,9	105,8	101,1

AUXIA : Le SCR est en baisse en 2022 en raison de la baisse du SCR de marché en lien avec la hausse des taux et la baisse du risque action. L'accroissement du risque de rachat vie, dans un contexte de taux élevés est atténué par une meilleure diversification.

En M€	SCR		
	2021	2021 yc transitoire	2022
SCR de marché	16,7	16,7	13,2
SCR contrepartie	3,6	3,6	3,4
SCR Vie	5,0	5,0	4,1
SCR Santé	8,6	8,6	6,4
SCR Non-vie			
Diversification SCR	-9,8	-9,8	-7,6
BSCR	24,0	24,0	19,1
SCR Opérationnel	1,9	1,9	2,2
Ajustement participation aux bénéfices futurs			
Ajustement impôts différés	-2,6	-3,2	
SCR	23,4	22,8	21,3

Malakoff Humanis Assurances : Le SCR est en baisse en 2022 en raison essentiellement d'une réduction du risque action compensée par de moindres ajustements d'impôts différés.

En M€	SCR	
	2021	2022
SCR de marché	5,4	3,7
SCR contrepartie	0,2	0,3
SCR Vie		
SCR Santé		
SCR Non-vie	4,6	4,6
Diversification SCR	-2,2	-1,9
BSCR	8,0	6,7
SCR Opérationnel	0,5	0,4
Ajustement impôts différés	-2,3	-1,7
SCR	6,2	5,4

AUXIA Assistance : Le SCR est en baisse sur la période en raison principalement de la diminution des SCR de marché en lien avec la baisse du risque action.

Les exigences de besoin de marge de solvabilité des entités de retraite supplémentaire, **Médicis** et **Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire**, sont en baisse pour ces deux entités, en lien avec les impacts de la hausse des taux sur l'activité Epargne qui entraîne une diminution du montant des engagements et donc une diminution du montant du besoin de marge de solvabilité.

E.2.2. LES RATIOS DE COUVERTURE DU SCR

En conclusion de ce rapport, le tableau ci-dessous synthétise les ratios de couverture de la SGAM et de ses entités affiliées en tenant compte de la prise en compte des mesures transitoires et de la prise en compte de la correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque pertinente à utiliser pour calculer la meilleure estimation de leurs engagements.

	Ratio de solvabilité			Ratio hors mesure transitoire et VA	
	2021	2021 yc mesures transitoire	2022	2021	2022
Malakoff Humanis Prévoyance	243%	274%	285%	242%	282%
IPSEC	181%	184%	111%	180%	107%
INPR	401%	401%	488%	400%	486%
CAPREVAL	307%	358%	311%	306%	307%
Mutuelle Malakoff Humanis	391%	391%	388%	390%	388%
Malakoff Humanis Nationale	240%	240%	239%	240%	239%
Radiance Mutuelle	356%	356%	406%	355%	404%
Mutuelle Renault	343%	343%	304%	343%	304%
Médecis	295%	295%	397%		
Energie Mutuelle	163%	163%	147%	163%	147%
CMAV	703%	820%	625%	703%	626%
QUATREM	168%	288%	216%	165%	209%
AUXIA	193%	283%	237%	189%	215%
Malakoff Humanis Assurances	189%	201%	139%	189%	143%
MH Retraite Supplémentaire	151%	151%	155%		
AUXIA Assistance	361%	361%	331%	361%	313%
SGAM Malakoff Humanis	210%	267%	246%	209%	241%

E.3 Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée » dans le calcul du-SCR

La SGAM Malakoff Humanis ne fait pas usage du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La SGAM Malakoff Humanis n'a pas recours à un modèle interne pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5 Non-respect du MCR et du SCR

La SGAM Malakoff Humanis n'est pas concerné.

E.6 Autres Informations

La SGAM Malakoff Humanis n'a pas d'autres informations à communiquer.